

# 2016

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS CHAMBÉRY MÉTROPOLE



## ÉDITO

---



**XAVIER DULLIN,**  
**Président**  
**de Chambéry métropole**

*Madame, Monsieur,*

*2016 a constitué une année charnière pour notre collectivité : l'Etat, via son Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Savoie adopté en mars 2016 et résultant de l'application de la loi NOTRe, a imposé la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges au 1er janvier 2017, donnant naissance à une nouvelle communauté d'agglomération baptisée temporairement Chambéry métropole - Cœur des Bauges.*

*Cet élargissement géographique s'accompagne également d'une refonte des domaines de compétences des collectivités territoriales : notre communauté d'agglomération s'est ainsi notamment vue transférer les compétences du développement économique et de la promotion du tourisme.*

*Aussi, ce rapport d'activité pour l'année 2016 est le dernier reprenant les éléments antérieurs : le prochain intégrera bien évidemment les évolutions réglementaires que je mentionnais ci-dessus, mais également de la dynamique poursuivie par les élus.*

*Les contraintes financières qui nous sont appliquées du fait du désengagement de l'Etat se poursuivent quant à elles et réduisent drastiquement nos marges de manœuvre, malgré les importants efforts de mutualisation des dépenses et la diminution des frais de fonctionnement que nous avons consentis. Je souhaite à ce propos remercier chaleureusement l'ensemble des personnels de notre collectivité, car chacun est pleinement engagé afin de rendre le meilleur service.*

*Comme vous pouvez le constater, notre environnement institutionnel change, le contexte est incertain, l'avenir pourrait être source d'inquiétude. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire de notre agglomération un territoire qui avance. Nous souhaitons être acteurs de notre changement plutôt que le subir. Anticiper les mutations pour en tirer parti, plutôt que déplorer les effets.*

*Un territoire qui avance, c'est un territoire sur lequel l'accent est mis sur le dynamisme économique, qui permet la création de richesses qui peuvent bénéficier à tous. C'est un territoire qui s'engage pleinement dans le défi du numérique, source d'attractivité. C'est un territoire qui réorganise les transports, afin de faciliter la vie de chacun. C'est un territoire qui répond aux enjeux environnementaux et de santé publique en mettant en œuvre un Plan Local pour la Qualité de l'Air, en élaborant un plan local d'urbanisme prenant en compte les enjeux de déplacements et d'habitat, en candidatant au fonds air-bois, ou bien encore en lançant « Mon Pass' Renov » afin de soutenir la rénovation des logements.*

*Les défis qui se présentent à nous sont immenses, et nous devons mettre toute notre énergie à les relever. Ce rapport d'activités vous donnera un aperçu concret des actions que nous menons dans ce sens. Je vous en souhaite une très bonne lecture.*

# SOMMAIRE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

INFOGRAPHIE : CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
PRÉSENTE « À VOS CÔTÉS ». P. 4

2016, AU FIL DES MOIS, EN UN CLIN D'ŒIL :  
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE EN PHOTOS  
P. 6

## 01.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
UN TERRITOIRE,  
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS

TERRITOIRE P. 10  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE P. 11  
INSTANCES CONSULTATIVES P. 13

## 02.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
MOYENS HUMAINS  
ET FINANCIERS

SERVICES ET EFFECTIFS P. 16  
RESSOURCES HUMAINES P. 18  
FINANCES P. 21  
SERVICES GÉNÉRAUX P. 25

## 03.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ATTRACTIVE, INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P. 34  
EMPLOI ET ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE P. 38  
POLITIQUE DE LA VILLE  
RENOUVELLEMENT URBAIN  
ET ACTION SOCIALE P. 40  
HABITAT, URBANISME, AUTORISATION  
DES DROITS DU SOL P. 42  
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS P. 46  
COMMUNICATION P. 51  
PROJET D'AGGLOMÉRATION P. 53

## 04.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

DÉCHETS P. 56  
EAU ET ASSAINISSEMENT P. 59  
COURS D'EAU P. 67  
AGRICULTURE PÉRIURBAINE  
ET ESPACES NATURELS P. 69  
DÉVELOPPEMENT DURABLE P. 71  
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS P. 74

# 24H AVEC CHAMBÉRY MÉTROPOLE

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Production et distribution de l'eau potable issue de 4 grands puits et une soixantaine de captages,
- Traitement des eaux usées : une usine de dépollution, des stations d'épuration de proximité et un contrôle de l'assainissement individuel,
- Création et entretien des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- Gestion de la relation avec les abonnés.



Au réveil Martin boit un grand verre d'eau et fait sa toilette.

## ACTIVITÉS AGRICOLES ET ESPACES NATURELS

- Gestion des espaces naturels : forêts, paysages, zones humides, pelouses sèches,
- Favoriser la production agricole de proximité et les produits locaux,
- Soutenir la filière bois énergie.



Dans son logement chauffé via la filière bois-énergie, Martin prend son petit-déjeuner avec des produits locaux.



Martin trie ses déchets

## DÉCHETS

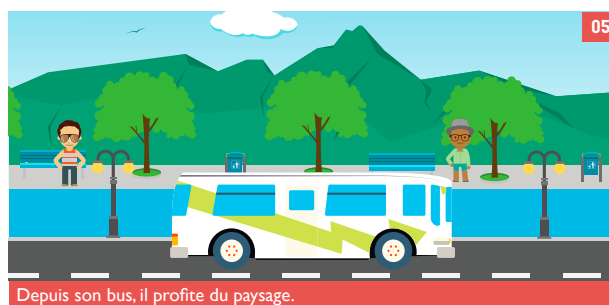
- Collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères (plus de 42 000 tonnes par an),
- Gestion de 3 déchetteries (le traitement et la valorisation sont confiés à Savoie Déchets depuis 2010),
- Actions pour limiter la production de déchets à la source : achats responsables, compostage.

## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS URBAINS

- Actions pour favoriser la multimodalité dans le cadre du Plan de déplacements urbains,
- Réseau de bus Stac et service Citalis (transport à la demande pour personnes à mobilité réduite),
- Aménagement de voies réservées aux bus et des pistes cyclables,
- Services à la mobilité (Vélostation, Plan de déplacements d'entreprise).



Martin part travailler en bus.



## COURS D'EAU

- Entretien des berges,
- Protection contre les crues.

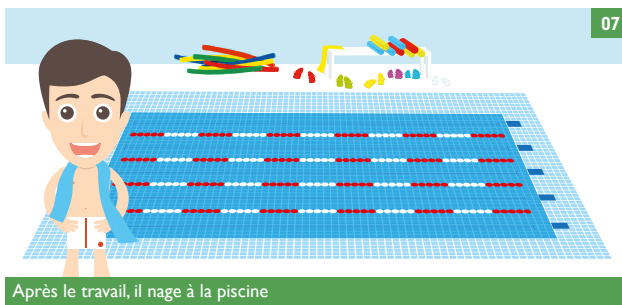
Depuis son bus, il profite du paysage.



Martin travaille dans une pépinière d'entreprises.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement et animation de parcs d'activités,
- Gestion de 700 hectares de zones économiques et d'une pépinière d'entreprises.



07

## ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

- Gestion de 1 patinoire et 2 piscines, du Phare pour les événements d'envergure, de l'aérodrome de Challes-les-Eaux,
- Construction de gymnases pour les lycées.

Après le travail, il nage à la piscine

## VOIRIES

Aménagement et entretien des voies d'intérêt communautaire



Martin rentre chez lui en voiture



09

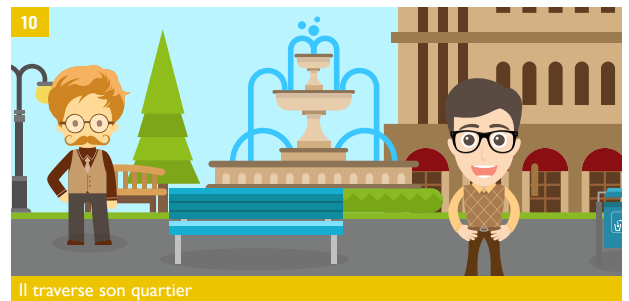
## GENS DU VOYAGE

- Aménagement et gestion des terrains d'accueil

Il passe devant une aire aménagée pour les gens du voyage

## DÉVELOPPEMENT LOCAL URBAIN

- Aménagements et projets de rénovation urbaine
- Insertion par l'emploi
- Soutien à des projets associatifs dans les quartiers
- Animation de la commission intercommunale d'accessibilité



10

Il traverse son quartier



11

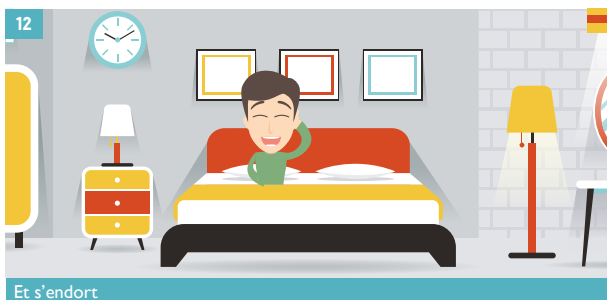
Le soir Martin est chez lui

## HABITAT

- Planification de la construction de logements (Programme local de l'habitat)
- Aides à l'achat, la construction et l'amélioration de l'habitat
- Accompagnement dans la création de nouveaux quartiers

## CHAMBÉRY MÉTROPOLE PRÉPARE SON AVENIR

Projet d'agglomération, Plan climat, Programme local de l'habitat, Plans de déplacements urbains, schéma d'aménagement des voiries, programme de réduction des déchets etc.



12

Et s'endort

# 2016, AU FIL DES MOIS

9 JANVIER



## VŒUX

Pour marquer la nouvelle année, le personnel de Chambéry métropole est invité à la cérémonie des vœux organisée à la patinoire de Buisson rond autour d'un déjeuner buffet.

FÉVRIER



## TERRITOIRE CONNECTÉ

Le territoire de Chambéry est aujourd'hui reconnu comme une métropole French Tech et porte le nom French Tech in the Alps, ici en mission de délégation au Québec.

MAI



## TRAVAUX SUR LA LEYSSE

Démarrage des terrassements des digues dans le cadre de l'engagement de la seconde tranche de travaux sur la Leysse.

JUIN



## FABRIQUE DU TERRITOIRE

Lancement de la Fabrique du territoire avec l'organisation de nombreux ateliers.

JUILLET



## CENTRE AQUALUDIQUE

Présentation du futur centre aqualudique couvert/découvert qui sera implanté sur l'ancienne piscine du stade.

AOÛT



## TERRITOIRE MOBILE

Chambéry métropole, en lien avec la Ville de Chambéry, finalise le projet Territoire Mobile de refonte globale des mobilités sur tout son territoire.



### SEPTEMBRE

#### PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Présentation du futur pôle d'échanges multimodal de Chambéry permettant de renforcer l'attractivité du territoire, l'intermodalité et la complémentarité des modes de transport et une liaison inter-quartiers.



### OCTOBRE

#### TRAVAUX DE LA PATINOIRE

Après presque un an de travaux, la patinoire a rouvert au public le 19 octobre 2016. Ces travaux ont concerné l'extension et la réhabilitation du vestiaire public et de l'entrée, l'extension du vestiaire du personnel ainsi que la finalisation de l'accessibilité handicapés de l'équipement.



### SEPTEMBRE

#### PRISE DE COMPÉTENCE DU PARC DES EXPOSITIONS

Reconnu d'intérêt communautaire au regard de sa complémentarité avec le Phare et de l'opportunité d'une exploitation unique sur un périmètre unique, cette prise de compétence favorise le rayonnement d'un futur parc évènementiel.



### NOVEMBRE

#### RENCONTRES TEPOS

180 personnes, chefs d'entreprises, offreurs de solutions techniques, start-up, développeurs économiques, bureaux d'études, financeurs, élus ont échangé sur le thème « Consommation et production d'énergie, quels gains pour votre entreprise ? »



### OCTOBRE

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CITÉS LAB

Nouveau dispositif destiné à favoriser l'émergence de projets de création d'activités ouvert prioritairement aux résidents des quartiers en politique de la ville, CitésLab associe 25 structures dans le cadre d'une convention de partenariat.



### DÉCEMBRE

#### LA RONDE GOURMANDE

Présentation du nouveau Guide des producteurs et de la vente directe de l'agglomération chambérienne à l'occasion de la Ronde gourmande, grand marché de Noël des producteurs de l'agglomération et des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse.

Crédits : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc





# 01.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
UN TERRITOIRE,  
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS

# 01.

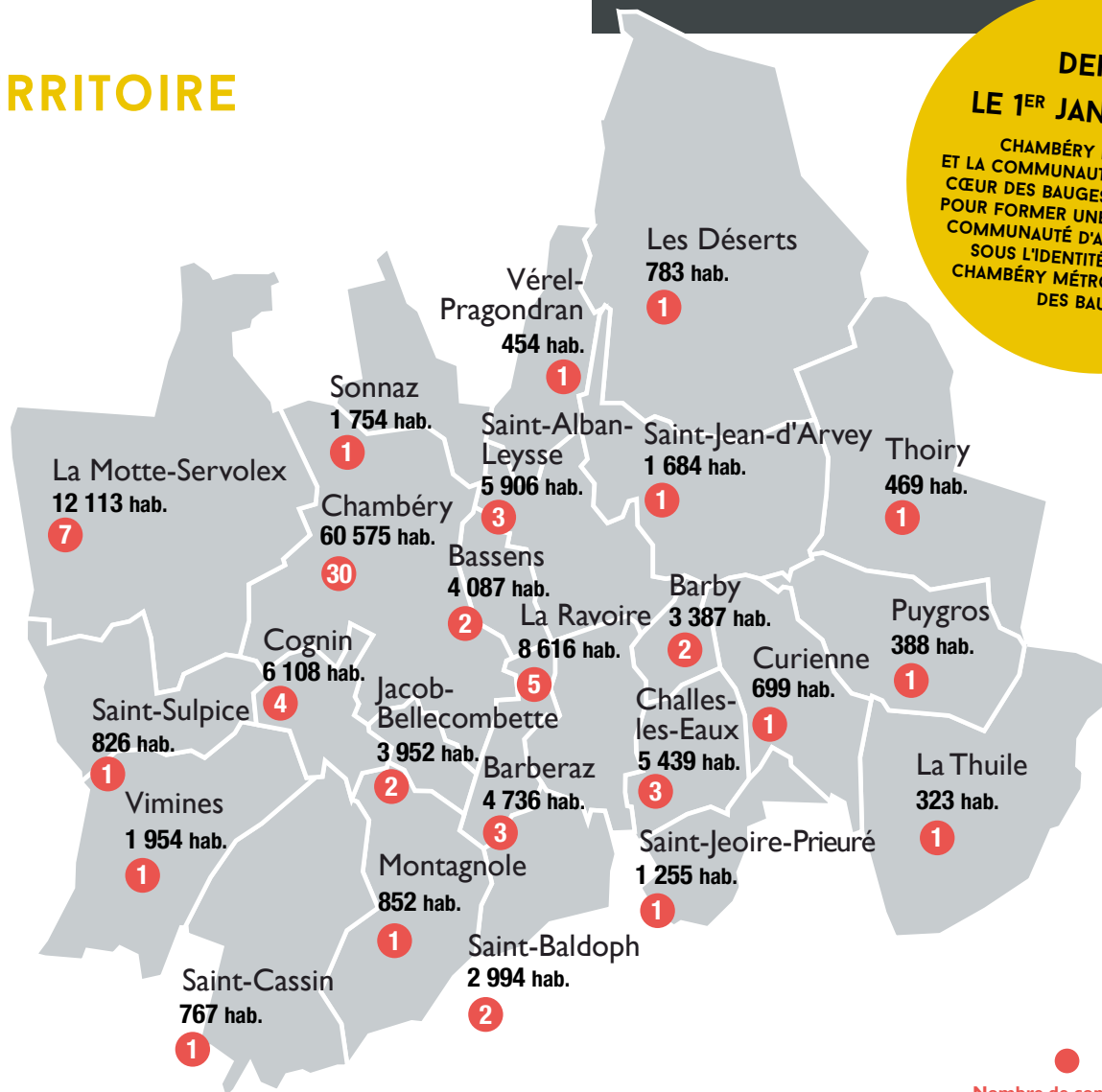
UN TERRITOIRE  
24 COMMUNES  
76 CONSEILLERS

24 COMMUNES  
130 121 HABITANTS  
26 307 HECTARES

DONT 18% DE SURFACE URBANISÉE, 24%  
DE SURFACE AGRICOLE ET 58% DE SURFACES  
ESPACES NATURELS DONT 52% DE FORÊT.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CRÉÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2000.

## TERRITOIRE



DEPUIS  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DES BAUGES, ONT FUSIONNÉ  
POUR FORMER UNE SEULE ET MÊME  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SOUS L'IDENTITÉ PROVISOIRE  
CHAMBÉRY MÉTROPOLE - CŒUR  
DES BAUGES

●  
Nombre de conseillers

La répartition du nombre de conseillers communautaires par commune a évolué suite à l'arrêté préfectoral du 7 avril 2016 constatant la nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Chambéry métropole.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

76 MEMBRES TITULAIRES ET 13 MEMBRES SUPPLÉANTS (À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 2016)

MANDAT 2014-2020

<b>BARBERAZ</b>	Jean-Pierre	Coudurier
	<b>David</b>	<b>Dubonnet</b>
	Yvette	Fetaz
<b>BARBY</b>	<b>Catherine</b>	<b>Chappuis</b>
	Christophe	Pierretton
<b>BASSENS</b>	Anne	Manipoud
	<b>Alain</b>	<b>Thieffenat</b>
<b>CHALLES-LES-EAUX</b>	Danièle	d'Agostin
	<b>Daniel</b>	<b>Grosjean</b>
	Maurice	Meunier
<b>CHAMBÉRY</b>	Philippe	Bard
	Josiane	Beaud
	Driss	Bourida
	Françoise	Bovier-Lapierre
	Jean-Benoît	Cerino
	Aloïs	Chassot
	Nathalie	Colin-Cocchi
	<b>Michel</b>	<b>Dantin</b>
	Jean-Claude	Davoine
	Christine	Dioux
	Xavier	Dullin
	Henri	Dupassieux
	Marie-José	Dussauge
	Mustapha	Hamadi
	Muriel	Jeandet
	Delphine	Julien
	Sylvie	Koska
	Bernadette	Laclais
	Edith	Livernois
	Françoise	Marchand
	Dominique	Mornand
	Christian	Papegay
	Pierre	Perez
	Benoit	Perrotton
	Patrick	Roulet
	Isabelle	Rousseau
	Jean-Pierre	Ruffier
	Dominique	Saint-Pierre
	Walter	Sartori
	Alexandra	Turnar
<b>COGNIN</b>	Jean-Pierre	Beguïn
	Suzanne	Boucher
	Claude	Vallier
	<b>Florence</b>	<b>Vallin-Balas</b>
<b>CURIENNE</b>	<b>Stéphane</b>	<b>Bochet</b>
	<i>Pascale</i>	<i>Coupeau*</i>
<b>JACOB-BELLECOMBETTE</b>	<b>Brigitte</b>	<b>Bochaton</b>
	Bruno	Stellian
<b>LA MOTTE-SERVOLEX</b>	<b>Luc</b>	<b>Berthoud</b>
	Christiane	Boisselon
	Denis	Callewaert
	Pascal	Mithieux
	Anne	Routin
	Céline	Vernaz
	Sylvie	Vuillermet



Le Président et les vice-présidents

<b>LA RAVOIRE</b>	Frédéric	Bret
	Marc	Chauvin
	Chantal	Giorda
	<b>Patrick</b>	<b>Mignola</b>
	Françoise	Van Wetter
<b>LA THUILE</b>	<b>Dominique</b>	<b>Pommat</b>
	<i>Jean-François</i>	<i>Poitou*</i>
<b>LES DÉSERTS</b>	<b>Michel</b>	<b>André</b>
	<i>Pierre</i>	<i>Garnier*</i>
<b>MONTAGNOLE</b>	<b>Jean-Maurice</b>	<b>Venturini</b>
	<i>Gilles</i>	<i>Blanc*</i>
<b>PUYGROS</b>	<b>Gérard</b>	<b>Marcucci</b>
	<i>Chantal</i>	<i>Capitan*</i>
<b>SAINT-ALBAN-LEYSSE</b>	<b>Michel</b>	<b>Dyen</b>
	Michel	Fournier
	Céline	Lapoléon
<b>SAINT-BALDOPH</b>	<b>Christophe</b>	<b>Richel</b>
	Jacqueline	Rol
<b>SAINT-CASSIN</b>	<b>Philippe</b>	<b>Dubonnet</b>
	Hubert	<i>Marechal*</i>
<b>SAINT-JEAN-D'ARVEY</b>	Bernard	Januel
	<i>Adeline</i>	<i>Vincent*</i>
<b>SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ</b>	<b>Jean-Marc</b>	<b>Léoutre</b>
	<i>Marie-Noëlle</i>	<i>Genet*</i>
<b>SAINT-SULPICE</b>	<b>Louis</b>	<b>Caille</b>
	<i>Maurice</i>	<i>Papon*</i>
<b>SONNAZ</b>	<b>Daniel</b>	<b>Rochaix</b>
	<i>Eliane</i>	<i>Roulet*</i>
<b>THOIRY</b>	<b>Jérôme</b>	<b>Esquevin</b>
	<i>Olivier</i>	<i>Francony*</i>
<b>VÉREL-PRAGONDRAN</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>Coendoz</b>
	<i>Florence</i>	<i>Gautin*</i>
<b>VIMINES</b>	<b>Lionel</b>	<b>Mithieux</b>
	<i>Françoise</i>	<i>Carret*</i>

maire | \* = suppléant

# 01.

UN TERRITOIRE  
24 COMMUNES  
76 CONSEILLERS



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**76** CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES

**8** RÉUNIONS  
DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
EN 2016



### LES SYNDICATS MIXTES AUXQUELS ADHÈRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

- Syndicat mixte pour l'aménagement du parc technologique de Savoie Technolac.
- Comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget.
- Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry.
- Métropole Savoie.
- Savoie Grand Revard.
- Savoie Déchets.

### LES MAIRES

#### ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AUX CHOIX DE L'AGGLOMÉRATION

Le Comité des maires est une instance instaurée et reconnue par le règlement intérieur de Chambéry métropole depuis mars 2014. Les maires se réunissent ainsi régulièrement, à un rythme d'une fois par mois, à l'invitation du Président de Chambéry métropole pour débattre des sujets concernant

l'ensemble des communes et l'évolution de l'intercommunalité. Cette instance permet ainsi aux 24 maires d'être directement impliqués dans la vie de l'agglomération. En 2016, 11 Comités des maires se sont tenus.

### PAROLE D'ÉLU



Afin d'être la plus efficace, notre agglomération doit pouvoir travailler de concert avec l'ensemble de nos partenaires. Il s'agit, pour chaque dossier, de trouver l'échelle d'action la plus pertinente, afin de rendre le meilleur service au plus bas coût.

Ainsi, nous entretenons et développons des relations de travail étroites avec les autres collectivités de notre bassin de vie, au premier rang desquelles figure bien sûr Grand Lac, mais également avec l'ensemble des institutions nationales et européennes qui concourent à la réussite des dossiers que nous portons. Il en est notamment question dans le cadre de la politique de renouvellement urbain ou bien sur les importants projets que nous menons, comme par exemple le chantier de restauration de la Leysse.

**Michel Dantin,**

vice-président en charge des relations avec les grandes institutions nationales et européennes

# INSTANCES CONSULTATIVES



## PAROLE D'ÉLUE

Le début de la mandature a vu l'affluence de nombreux habitants de l'agglomération dans les commissions d'usagers. D'horizons divers, chacun portait une belle motivation pour participer à la vie et à l'amélioration des services. Les bilans d'activités ont été approuvés, les tarifs discutés mais les attentes des participants en termes de participation sont restées vaines. Décalage entre le temps de projets et celui des usagers ? Manque de communication de l'exécutif ? Divergence dans l'idée de participation ? Autant de questions qui seront traitées par la nouvelle vice-présidente de la Commission consultative des services publics locaux qui reprend le flambeau de la démocratie participative. Elle pourra introduire cette dimension importante dans tous les projets en cours : Pôle d'échange multimodal, piscine, transports etc. Je tiens, par ailleurs, à souligner la qualité des apports des responsables de service qui ont su apporter les éléments très pédagogiques pour expliquer les enjeux des compétences traitées.

**Florence Vallin-Balas,**

*vice-présidente en charge de la démocratie participative, des relations avec les usagers et de la représentation au Conseil de Développement*

*« Si tu fais quelque chose pour moi, mais que tu le fais sans moi, alors tu le fais contre moi. » Gandhi*



## COMMISSION DES USAGERS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), plus communément appelée Commission des usagers, est un lieu d'échange et d'expression citoyenne. Elle est consultée par l'agglomération dans le cadre de la définition et de l'évaluation de ses services publics et fonctionne de manière transversale et dynamique pour animer et faire vivre encore davantage la participation habitante.

La CCSPL est composée d'une centaine de membres :

- Habitants-usagers,
- Représentants d'associations, de quartiers et de structures locales représentatives des usagers des services publics,
- Représentants élus des communes membres de Chambéry métropole.

Les membres de la CCSPL sont répartis dans **4 commissions thématiques** correspondant aux services publics gérés par Chambéry métropole :

- **Eau / assainissement**, présidée par Pierre Reusa (association culturelle).
- **Déchets**, présidée par Alain Augueux (habitant de Sonnaz) et coprésidée par Frédéric Bourgeois (habitant de Chambéry).
- **Transports**, présidée par Yves Cipierre et coprésidée par Jean-Gérard Langlois (habitants de Chambéry).
- **Équipements collectifs**, présidée par Martial Baton (habitant de La Motte-Servolex).

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la CCSPL a émis des avis sur :

- Les tarifs de la gestion et du traitement des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des équipements collectifs d'agglomération et des transports.
- Les rapports d'activités des services de collecte des déchets, de l'eau et de l'assainissement et des délégués de service public.

## ZOOM

### NOUVELLE CCSPL

Suite à la création de la nouvelle agglomération « Chambéry métropole – Cœur des Bauges » au 1er janvier 2017, la CCSPL a été renouvelée : représentative de ce nouveau territoire, elle est désormais constituée de deux commissions : « équipements collectifs/transports » et « eau assainissement/déchets ».

- Le bilan 2015 de la Délégation de Service Public du Phare.
- Le lancement de la procédure de Délégation de Service Public du Phare.
- Les modalités de la concertation relative au projet Transports, mobilité et déplacements.
- La création d'un nouvel Établissement public industriel et commercial chargé de la promotion touristique.

En 2016, la CCSPL a notamment travaillé sur :

- La proposition d'offre estivale éphémère et le bilan estival de la piscine de Buisson rond.
- La construction du nouveau centre aquatique après présentation des conclusions du jury du concours de maîtrise d'œuvre.
- Le projet Transports, mobilité et déplacements.
- La gestion de l'eau et de l'assainissement et notamment la présentation du Conseil d'exploitation de l'eau et de la médiation de l'eau.
- La qualité de l'eau.
- La modification du règlement intérieur des déchetteries.

## 16 RÉUNIONS EN 2016

- 2 bureaux,
- 14 commissions thématiques,
- 1 groupe de travail Transports.

# 01.

## UN TERRITOIRE 24 COMMUNES 76 CONSEILLERS

Les membres de la commission déchets de la CCSPL ont également eu l'occasion de visiter la plateforme de compostage en juin 2016.

Les comptes rendus des réunions et toutes les informations utiles sur la CCSPL sont consultables sur <http://www.chambery-bauges-metropole.fr/128-commission-des-usagers.htm>

### CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MÉTROPOLE SAVOIE

Le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie (CLD) est une instance consultative réunissant des acteurs de la société civile des 6 Établissements publics de coopération intercommunale qui composent le grand territoire de Métropole Savoie CDDRA (Contrat de développement durable de Rhône-Alpes). Il contribue à la réflexion et à la décision des élus locaux en leur apportant un éclairage sur des sujets d'intérêt communautaire.

Le CLD se situe dans une vision globale et une démarche prospective à l'égard du territoire. Dans ce cadre, il est une force d'interpellation et de propositions et donne son avis sur certains fonctionnements ou dysfonctionnements locaux.

**LE BUREAU DU CLD COMPTE 9 MEMBRES,  
DONT JACQUES CHASSANY, PRÉSIDENT,  
JEANNE-MARIE GRIMANELLI  
ET YVES-MICHEL, VICE-PRÉSIDENTS.**

**LE CLD EST COMPOSÉ DE 67 MEMBRES RÉPARTIS  
DANS 4 COLLÈGES :**

- acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales,
- organismes publics et assimilés,
- associations,
- personnalités qualifiées.

**3 COMMISSIONS THÉMATIQUES SE SONT RÉUNIES  
EN 2016 :**

- Commission Mobilité, suite aux travaux produits par la commission sur l'acceptabilité de la densité (saisine).
- Commission Attractivité économique du territoire, pour appréhender les problématiques du territoire avant de prioriser un angle d'attaque de cette vaste thématique qu'est l'attractivité économique.

- Commission COP73, sur les questions de changement climatique, suite au constat que la prise de conscience est lente.

Le cycle des assemblées plénières initié en 2016 tourne autour de la démarche de prospective interne portée par le bureau.

Les résultats attendus de cette démarche sont :

- Une meilleure visibilité du CLD et de sa valeur ajoutée pour le territoire auprès des élus et des citoyens.
- Une plus grande diversité des membres.
- Un fonctionnement plus efficient : participation des membres, animation, méthodologie.

### 39 RÉUNIONS EN 2016 :

- 3 plénières,
- 11 bureaux,
- 24 commissions,
- 1 temps fort : une séance d'échange entre les bureaux du CLD et de Métropole Savoie sur le projet du CLD à venir avec 2 changements importants : fin des CDDRA au 31.12.2016 et mise en place de la loi NOTRe.



Visite du quartier des Béalières à Meylan par les membres du CLD le 25.04.2016 dans le cadre du travail sur la densité.



# 02.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

---

## CHAMBÉRY MÉTROPOLE, MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

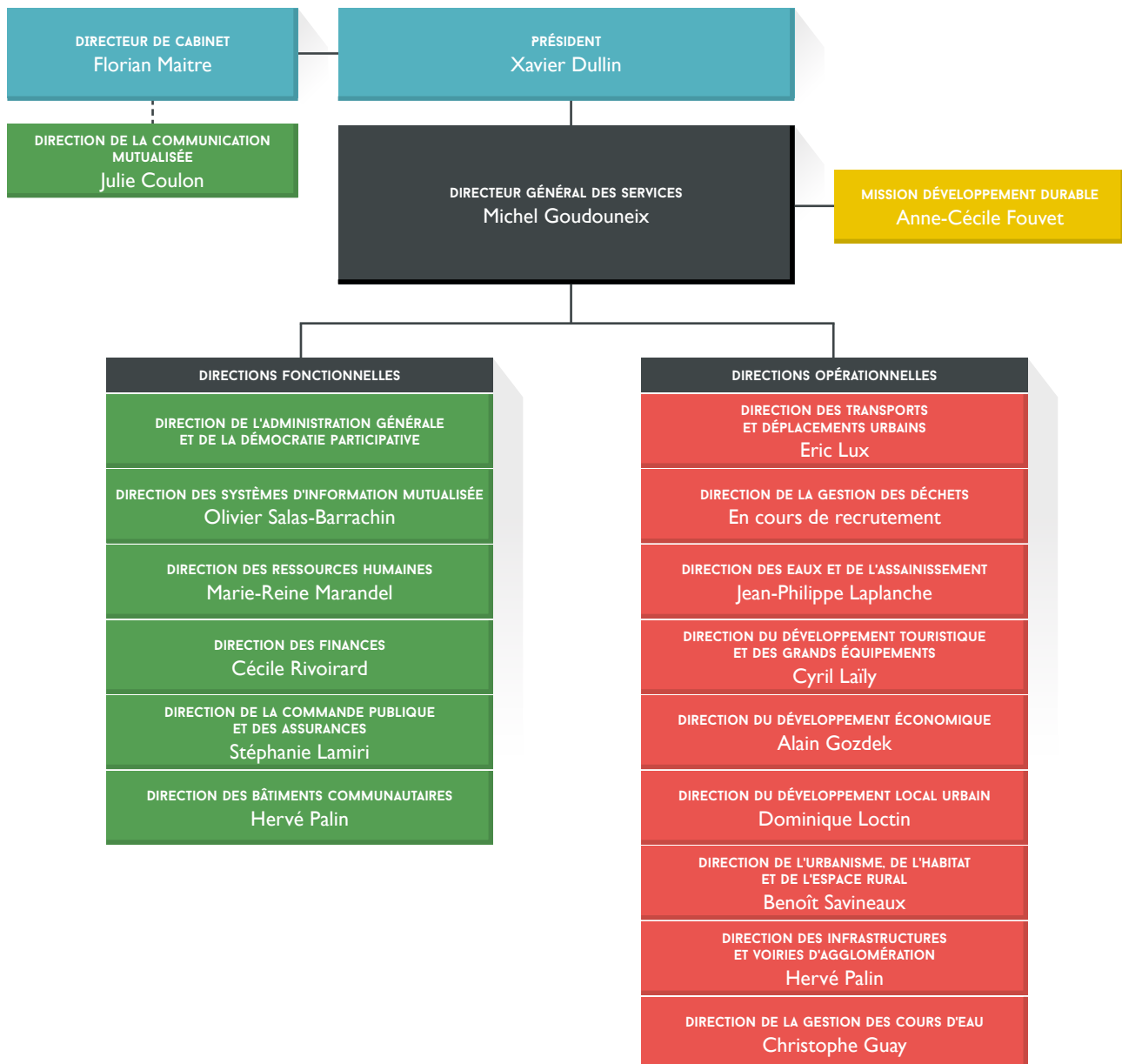
# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

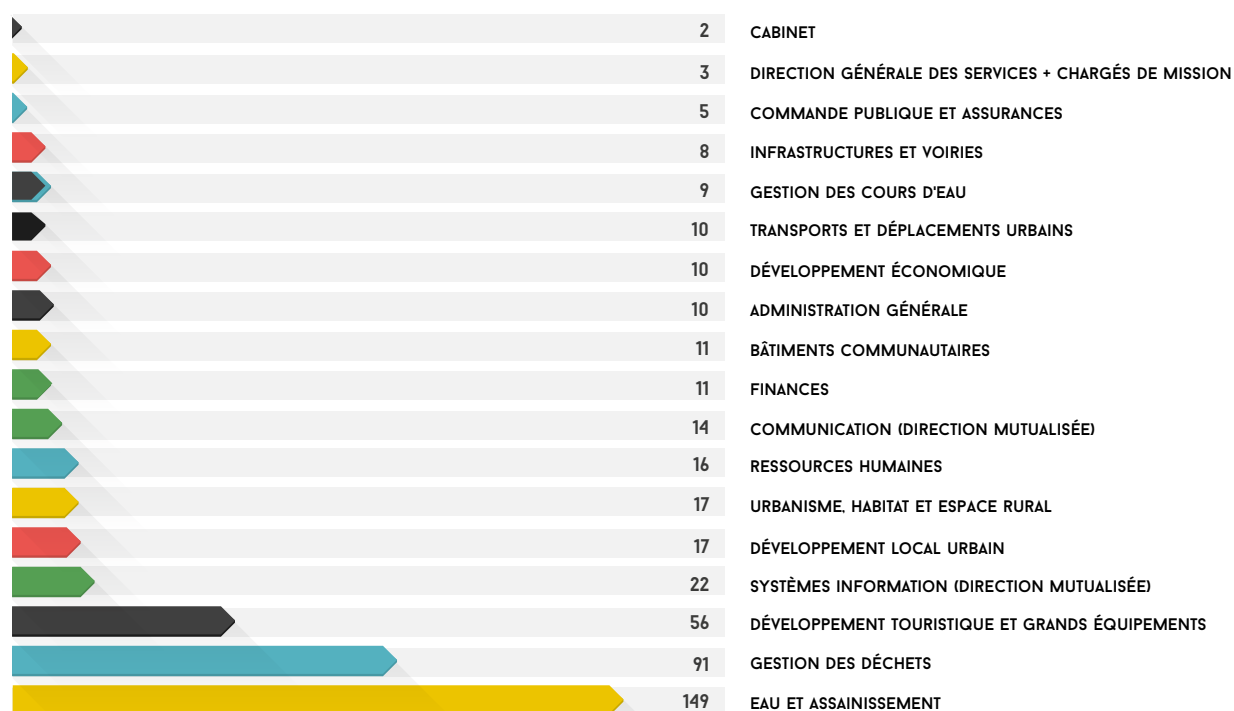
## SERVICES ET EFFECTIFS



### ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DIRECTION



# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## RESSOURCES HUMAINES



Cérémonie de remise des médailles 25 novembre 2016



### PAROLE D'ÉLU

L'année 2016 a été riche pour Chambéry métropole et la Direction des Ressources Humaines se doit d'être au plus près des agents pour préparer et accompagner les évolutions.

Identifier et développer les compétences, accompagner les carrières, veiller aux conditions de travail, assurer la fiabilité de la gestion administrative, accompagner les agents fragilisés, voici quelques facettes du travail de l'équipe au quotidien, en lien permanent avec les managers et à l'écoute de tous.

Les faits marquants présentés ci-après ont jalonné l'année 2016 mais le travail de fond continue. Comme toutes les autres directions, la DRH se doit de se questionner sur ses pratiques, améliorer les outils qu'elle met à disposition des managers, profiter de la révolution numérique pour rechercher de nouveaux modes de communication ou de formation mieux adaptés aux attentes, et bien évidemment tout cela en gardant à l'esprit la nécessaire maîtrise des dépenses. 2016 est une année de transition dans ce domaine avec comme fait marquant, le projet de développement du télétravail en lien avec la Direction des systèmes d'information qui démarrera au cours du premier semestre 2017.

**Marc Chauvin,**  
vice-président en charge des ressources humaines et des moyens des services



### ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS DE COMPÉTENCES ET DES SERVICES

Durant l'année 2016, 32 nouveaux collaborateurs ont été accueillis à Chambéry métropole. La DRH anticipe et accompagne les évolutions sur le plan de l'intégration des agents dans les services et de la gestion administrative des transferts.

La création des services communs de la communication et des systèmes d'information Ville de Chambéry / Chambéry métropole a officialisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le transfert de 24 agents.

La Ville de La Motte-Servolex a adhéré à son tour au 1<sup>er</sup> septembre 2016 au service commun des systèmes d'information, 2 agents, dont 1 transféré de la Motte-Servolex, ont rejoint la DSI.

En septembre, la Direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'espace rural, rendue nécessaire suite à la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, a été structurée autour des activités suivantes : urbanisme réglementaire, planification, affaires foncières, habitat et agriculture péri-urbaine. 4 nouveaux agents ont été accueillis dans le cadre de la création de cette direction.

En septembre, la déclaration d'intérêt communautaire du Parc des expositions s'est accompagnée du transfert de 2 agents de la Ville de Chambéry.

Le dernier trimestre a été consacré à la préparation de la fusion avec la communauté de communes du Cœur des Bauges tant sur le plan des équipes que des conditions administratives à réunir pour réaliser la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017. De nombreux contacts avec les collègues des Bauges ont eu lieu pour concevoir ensemble la meilleure organisation possible avec toutes les directions concernées. De nombreuses démarches administratives ont dû également être réalisées pour permettre la fusion des deux collectivités en particulier pour la paie des agents du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

### PRÉVENTION DES RISQUES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'audit sur l'organisation et les conditions de travail à la collecte annoncé début 2016 a eu lieu et les résultats sont attendus. Ils permettront de proposer des actions concrètes pour améliorer durablement le travail au service collectes des déchets ménagers tout en assurant une prestation de qualité aux usagers. L'accompagnement de ce chantier sera prioritaire pour la DRH en 2017.

## NOUVEL OUTIL DE COTATION DES POSTES ET L'ÉVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

La refonte du système de cotation des postes, avec la fin de la notion d'organigramme fonctionnel, a été menée au cours du deuxième semestre 2016 avec l'ensemble des directions. La nouvelle cotation et son incidence sur le régime indemnitaire

sera effective en mai 2017. Le nouveau régime indemnitaire sera dorénavant lié exclusivement à la fonction occupée sans référence au grade ou à la filière. Il s'inscrit notamment dans le cadre de la réforme nationale du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

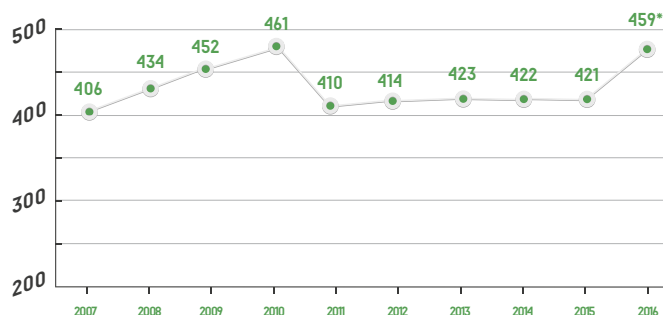
## LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

### LES AVANCEMENTS EN 2016

- 5 promotions internes,
- 38 avancements de grade,
- 124 avancements d'échelon,
- 9 nominations suite à concours.

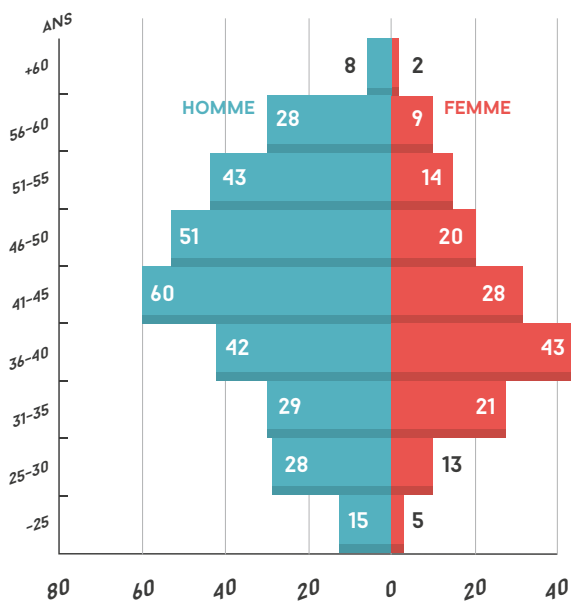
Effectifs au 31/12/2016 : 459 agents (emploi permanent titulaire ou contractuel pourvu)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31/12/2016

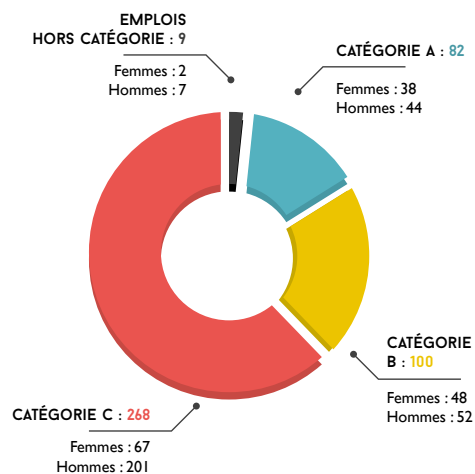


\*augmentation des effectifs liée aux évolutions des compétences et des services

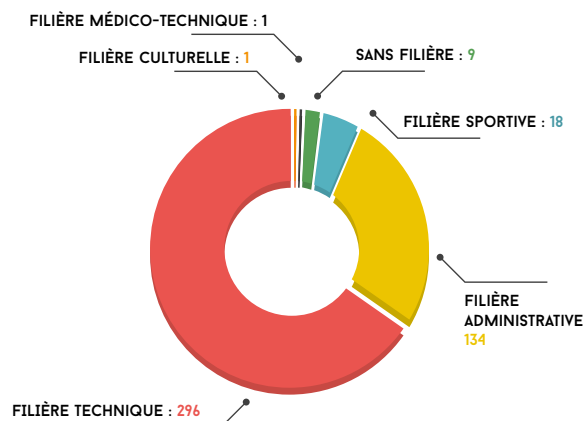
PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIÈRE



### EMPLOI

38 départs : 2 démissions, 18 fins de contrat, 8 mutations, 5 départs en retraite, 5 pour autres motifs.  
93 agents recrutés pour assurer la qualité et la continuité du service : 5 créations de postes, 37 remplacements ou redéploiements, 28 renforts, 23 saisonniers.

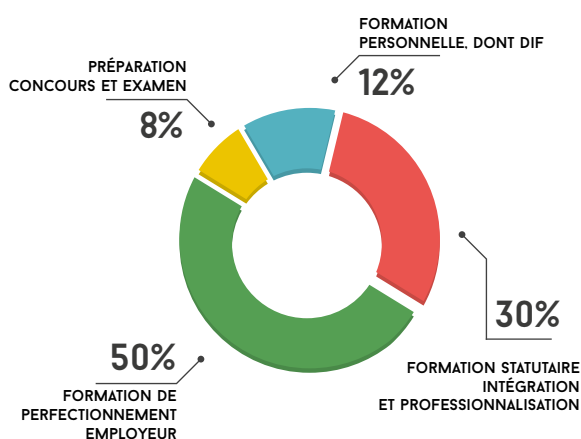
# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

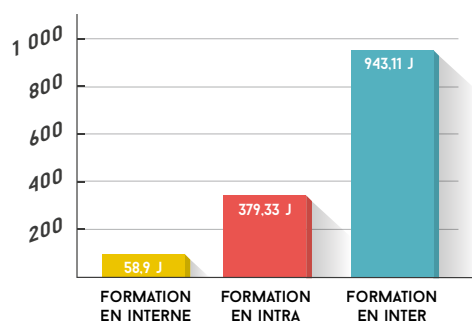
### MOBILITÉ INTERNE

13 mobilités internes en 2016 : 2 en catégorie B et 11 en catégorie C. La mobilité interne correspond à tout changement de poste au sein de la même collectivité. Ce changement peut être de deux types : un changement non volontaire (suppression de poste suite à évolution de service, reclassement pour raison médicale etc.) ou un changement volontaire (volonté de l'agent de changer d'environnement, suite à la réussite à un concours etc.).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS EN % PAR TYPES DE FORMATION - ANNÉE 2016



RÉPARTITION DES MODES DE FORMATION DISPENSÉE EN 2016



### FORMATION DES AGENTS

1381 jours de formation ont été réalisés en 2016.

320 agents ont bénéficié d'une formation, soit environ 70% de l'effectif pour une moyenne de 4 jours de formation par agent.

L'année 2016 a été marquée par le développement et la valorisation de la formation interne. Deux groupes de formateurs internes occasionnels ont été formés par la DRH. Au total 59 jours de formation interne ont été dispensés par nos collègues.

### CONCERTATION ET DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social a été riche en 2016 : 6 Comités techniques, 3 Commissions administratives paritaires et 4 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des réunions entre le président et les vice-présidents avec les organisations syndicales sur les thèmes de l'action sociale, des conditions de travail à la collecte des déchets ménagers notamment.

# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## FINANCES



### PAROLE D'ÉLU

Cette année encore, Chambéry métropole a été impacté par le contexte national de crise et de désengagement continu de l'État, poursuite de la baisse des dotations, accentuation du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), etc. L'agglomération a dû faire preuve de capacités d'adaptation inégalées afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments tout comme la préparation des conséquences de la loi NOTRe (transferts de compétences et fusion d'EPCI notamment).

En 2016, un travail complémentaire et indispensable s'est poursuivi avec l'élaboration d'une programmation pluriannuelle renouvelée recensant les principales opérations à conduire jusqu'à la fin du mandat.

Des efforts importants en matière de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont été conduits à l'instar de 2014-2015, grâce à un travail collectif de recherche d'économie. Cependant l'intégration de la fusion avec la Communauté de communes Cœur des Bauges comme les transferts de compétences fait ressortir une analyse financière consolidée des deux EPCI exempte de marges.

Dans ce contexte, la maîtrise des charges de gestion combinée à un niveau élevé de crédits d'investissement nécessitera l'activation de l'ensemble de nos marges de manœuvre dans les années à venir afin de mener notre ambition pour un territoire qui avance.

**Jean-Marc Léoutre,**

*vice-président en charge des finances, des transferts de charges et de l'organisation des services*



### RÉSULTATS FINANCIERS 2016

Le résultat de gestion 2016 de l'ensemble des budgets s'élève à 13,43 M€.

Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement cumulé (-0,71M€).

Le résultat net cumulé tous budgets confondus constaté au 31/12/2016 s'élève à 12.723 M€.

TOUS BUDGETS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE GESTION 2015	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPRIS	REPORTS	RÉSULTAT NET CUMULÉ AU 31/12/2016
Fonctionnement	163 498 984,81	171 016 897,55	7 517 912,74	11 084 294,19		18 602 206,93
Investissement	96 756 762,56	102 678 591,16	5 921 828,60	-7 602 394,52	-4 197 956,00	-5 878 521,92
<b>Total</b>	<b>260 255 747,37</b>	<b>273 695 488,71</b>	<b>13 439 741,34</b>	<b>3 481 899,67</b>	<b>-4 197 956,00</b>	<b>12 723 685,01</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2016 : 223,04 MILLIONS D'EUROS DE DÉPENSES (DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE)

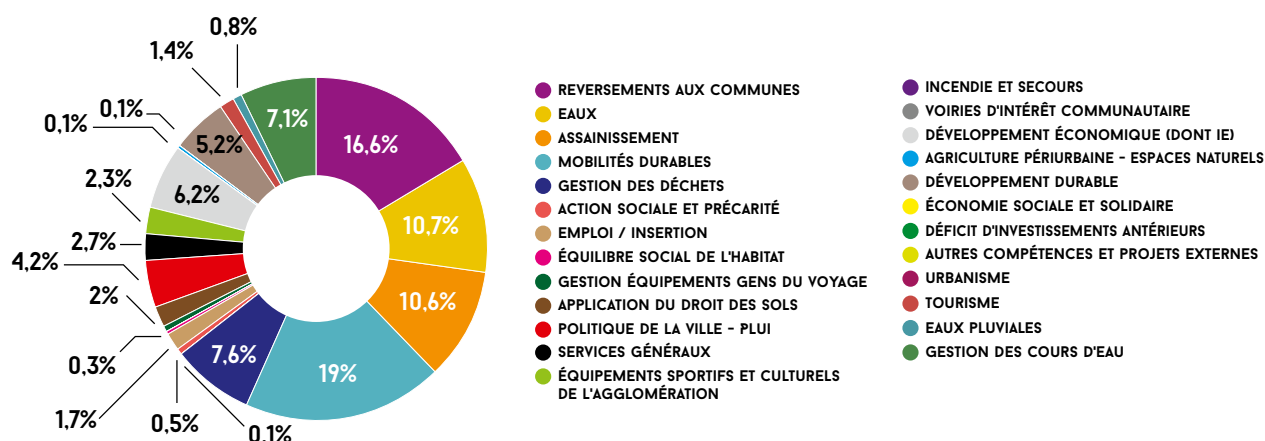
Tous budgets et toutes sections confondus, le compte administratif prévisionnel 2016 consolidé, après correction des flux financiers existant entre les budgets, s'élève à 138,67 M€ en dépenses de fonctionnement et à 96,27 M€ en dépenses d'investissement. La répartition des dépenses par compétences se présente comme suit (voir le tableau ci-dessus).

Les cinq principaux postes de dépenses (fonctionnement + investissement) sont :

- Compétence eau et assainissement : 43,62 M€
- Transports et déplacements : 38,88 M€
- Reversements aux communes : 33,99 M€
- Gestion des déchets : 15,55 M€
- Charge de la dette (capital et intérêts) BG : 11,27 M€

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



## MOYENS FINANCIERS

### BAISSE SIGNIFICATIVE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

Sous l'effet de la baisse des dotations de l'État, même atténuée par un dynamisme relatif de la fiscalité, les recettes du budget général ont connu pour la deuxième année consécutive une décroissance de 2% (-10% pour les dotations de l'Etat et +1% pour les recettes fiscales).

### Fiscalité directe intercommunale – Fonds national de garantie individuelle des ressources / Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

La Contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises en 2016, est composée de deux recettes :

- Cotisation foncière des entreprises : **14,13 M€** (+1,32% par rapport à 2015)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : **8,369 M€** (-0.15% par rapport à 2015)
- Compensations reçues dans le cadre de la réforme (FN-GIR et DC RTP) : 14 M€ (figées sauf ajustement technique)

En outre, les entreprises de réseau acquittent une imposition forfaitaire de **0,49 M€** en légère augmentation.

La Taxe d'habitation (ancienne part de TH perçue par le Département) s'élève à **9,95 M€** (-0.06% par rapport à 2015). Cette baisse est due à la réintroduction du dispositif d'exonération de la demi-part veuvage qui avait été supprimée en 2015 et réintroduite en 2016.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à **14,81 M€**.

### LES RESSOURCES NON FISCALES

Dotations Globales de Fonctionnement à poursuivre et accentué son recul en 2016 (-2,1 M€), deuxième année du Pacte de Responsabilité. Elle s'élève à **14,74 M€** se répartissant de la manière suivante :

- Dotation d'intercommunalité : **1,04 M€** (-63%)
- Dotation de compensation : **13,69 M€** (-1.94%)

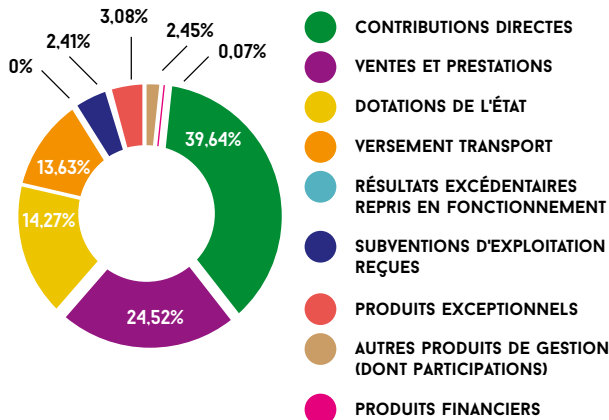
Le Versement Transport, principale source de financement de la compétence transports, s'élève à 20,683 M€. Le VT connaît un recul depuis plusieurs années. Cette tendance s'explique par une croissance plus faible de la masse salariale et un taux de 1,75% qui reste fixe depuis 2013.

Les Ventes de biens et de services sont majoritairement constituées par les recettes provenant de la vente d'eau et de la redevance d'assainissement. Elles comprennent par ailleurs les droits d'entrées acquittés dans les différents équipements sportifs exploités par Chambéry métropole.

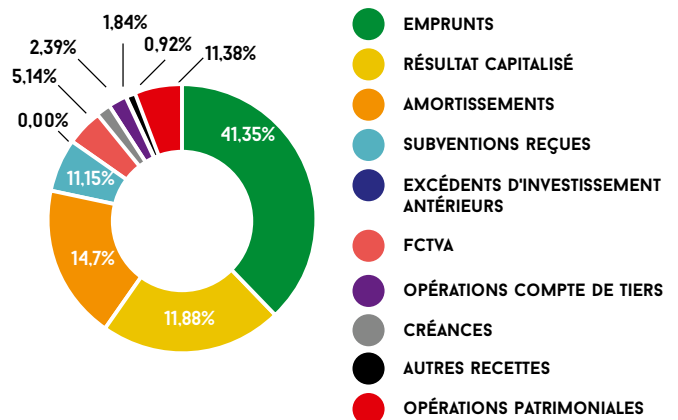
Ces recettes, qui ne relèvent que du fonctionnement, une fois consolidées, s'élèvent à **37,02 M€** soit 24,26% de nos ressources de fonctionnement.

Les subventions et participations s'élèvent à **3,65 M€** en 2016.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 158 259 K€

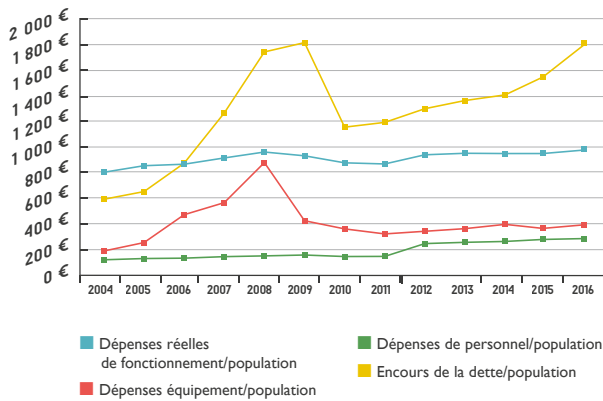


RECETTES D'INVESTISSEMENT 75 129 K€

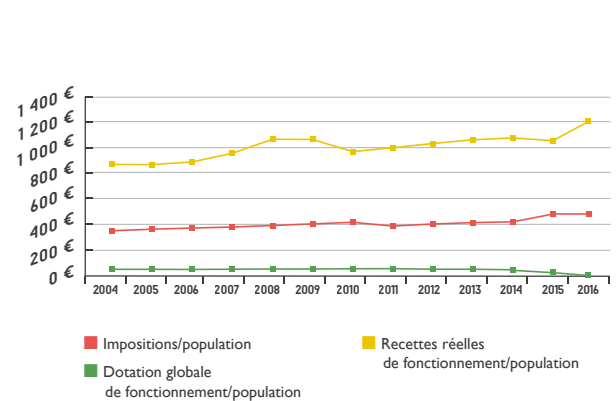


LES RATIOS CONSOLIDÉS

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉPENSES



ÉVOLUTION DES RATIOS DE RECETTES



L'année 2016 a été marquée par des efforts considérables et inédits sur les dépenses de gestion de manière à faire face aux diminutions sans précédent des dotations de l'État.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en 2015 et confirmés en 2016, Chambéry métropole a dû entreprendre une démarche de priorisation de ses actions, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui devra inéluctablement être poursuivie sur les années suivantes. Il s'agit par exemple de la diminution des subventions aux associations, les actions d'optimisation pour la compétence déchets (déchetterie de Chambéry le Haut, collecte déchets verts), la fermeture du stade nautique dans l'attente du nouvel équipement.

La situation financière se tend indéniablement, les ratios d'analyse financière le soulignent.

Toutefois, les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur baisse impliquant le renforcement sur 2017 d'un pilotage de la programmation pluriannuelle financière.



Il faut cependant souligner que la conséquence d'une dégradation, même mesurée, des ratios d'épargne aboutit à un recours plus important à l'emprunt (l'évolution de l'encours de dette est +12% en 2016 soit 135,12 contre 120,6 en 2015). Cette voie de financement pèsera indéniablement sur les prochains exercices.

Ces fragilités déjà mises en évidence les années précédentes semblent se confirmer voire s'accroître comme pour toutes les collectivités locales.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



### COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

La CLECT est une commission créée entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et ses communes-membres. Son rôle est d'établir un rapport sur l'évaluation des charges et des produits transférés lors de chaque transfert de compétences entre les communes-membres et la Communauté d'agglomération.

Installée en mai 2016, elle a été amenée à étudier les transferts du Parc des expositions, des compétences Tourisme, Plan local d'urbanisme et Développement économique s'agissant du syndicat mixte Savoie Hexapole. En décembre 2016, la CLECT a adopté des montants provisoires de transfert de charges qui ont conduit à des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2017, permettant ainsi à Chambéry métropole d'avoir les ressources nécessaires à l'exercice de ces nouvelles compétences.

### CONTEXTE

Par arrêtés préfectoraux en date du 24 et du 30 novembre 2016, le Préfet a fusionné la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans ce contexte, la Direction des finances s'est lancée dans une harmonisation des procédures d'enregistrement et de traitement

### MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES REÇUES

#### Rappels réglementaires et contexte

L'ordonnance du 26 juin 2014 prévoit la généralisation de l'usage des factures sous forme électronique dans les relations entre les personnes publiques et leurs fournisseurs. La transmission dématérialisée des factures des fournisseurs privés sera progressivement imposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'en 2020.

Les collectivités publiques devront être en mesure d'accepter toutes les factures qui leurs seront transmises par les fournisseurs, les cocontractants ainsi que les sous-traitants de 1<sup>er</sup> rang à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En parallèle, les collectivités publiques devront également émettre leurs propres factures sous forme d'Avis de sommes à payer de manière dématérialisée.

Pour faciliter les échanges de documents dématérialisés, les collectivités et les entreprises auront l'obligation d'utiliser le portail CHORUS PRO.

de la facture en mettant en œuvre un projet global de dématérialisation de la chaîne comptable. Pour cela, elle s'est dotée d'un outil de gestion électronique de documents et a fait l'acquisition d'un parapheur électronique qui sera déployé au cours du premier semestre 2017.

# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## SERVICES GÉNÉRAUX



### COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

#### CHIFFRES CLÉS

Chambéry métropole a conclu 51 marchés formalisés et 100 marchés à procédure adaptée en 2016, soit un total de 175 marchés publics, auxquels il faut ajouter 14 marchés passés pour le compte de Savoie Déchets dans le cadre de la convention de mise à disposition de services établie entre les deux collectivités. Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année dernière (165 marchés conclus en 2015).

En revanche, en valeur, le montant total des marchés a sensiblement baissé puisqu'il est passé à un peu plus de **18,0 M€ HT** en 2016 contre **22,5 M€ HT** en 2015, soit une diminution de l'ordre de 20%.

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS DE  
TRAVAUX CONCLUS EN 2016

**12 560 957,53 € HT**

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS DE  
SERVICES CONCLUS EN 2016

**4 064 498,70 € HT**

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS DE  
FOURNITURES CONCLUS EN 2016

**1 463 818,70 € HT**

#### PROCÉDURES DE MARCHÉS

L'année 2016 aura principalement été marquée par :

- L'attribution du marché de travaux qui concerne la réalisation de travaux d'aménagement du nouveau lit du Nant Petchi sur la commune de Bassens, au groupement Eiffage génie civil Entreprise Gauthey / Forezienne d'entreprise / Piantoni dont l'entreprise Eiffage génie civil Entreprise Gauthey est le mandataire.

- L'attribution du marché, suite au concours lancé en 2015, pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle piscine d'agglomération sur le site de l'actuel Stade nautique de Chambéry, au groupement d'entreprises ALN Atelien Architecture / Euclid Ingénierie / R Agence / Etamine et Europe Acoustique Ingénierie dont ALN Atelien Architecture est l'entreprise mandataire.

- L'attribution de 13 lots pour la fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et équipements divers, en groupement de commandes avec la ville de Chambéry, ainsi que son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

#### ACHATS : UNE MUTUALISATION DE PLUS EN PLUS FORTE

L'année 2016 affiche une continuité dans nos signatures de groupements d'achats avec d'autres collectivités locales. On peut citer notamment le marché d'outillage, de quincaillerie et de matériels divers, en groupement de commandes avec la ville de Chambéry, ainsi que son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), cité plus haut, avec l'attribution de 13 lots, et avec pour coordonnateur Chambéry métropole, ou encore l'activation de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de matériels, logiciels et services informatiques pour la conclusion d'un marché de fournitures et maintenance de copieurs multifonctions et imprimantes pour les services de Chambéry métropole, et des communes de Chambéry, de La Motte Servolex, de Cognin et de Barberaz.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

---

### CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2016 marque un pas en avant très important : le démarrage de la mise en place sur le territoire savoyard d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Une convention constitutive de groupement de commandes a été signée en ce sens avec de nombreux membres, dont notamment le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie pour le compte de nombreuses communes savoyardes, et nommant Chambéry métropole coordonnateur de ce groupement. Ce groupement de commandes a été constitué en vue de conclure des marchés publics ayant pour objet l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire desdits membres. Une procédure adaptée a donc été lancée en fin d'année afin de désigner un opérateur de service de charge pour les infrastructures de recharge pour véhicules



électriques. La prochaine étape sera de conclure un marché de travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire desdits membres.

## ARCHIVES ET DOCUMENTATION

---

Le service archives est chargé de la gestion, de la conservation, de la communication et de la valorisation des archives produites et reçues par la communauté d'agglomération. Par convention, il gère les archives de deux autres EPCI : le CISALB et Savoie Déchets. Il accompagne aussi les communes de l'agglomération qui le souhaitent afin de construire ou maintenir leur système d'archivage.

En 2016, les fonds d'archives du Syndicat de Leysse et d'Hyères et celui du Syndicat intercommunal des cours d'eau de Chambéry ont été intégralement classés soit 35,8 mètres linéaires. Le public a désormais à sa disposition des documents très intéressants sur l'entretien et la restauration des cours d'eau, la gestion des crues dans le bassin chambérien de 1864 à 2008.

Par ailleurs, les fiches de paie de 1969 à 1997 qui se dégradent ont été numérisées par l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) du Nivolet de Chambéry afin de conserver l'information.

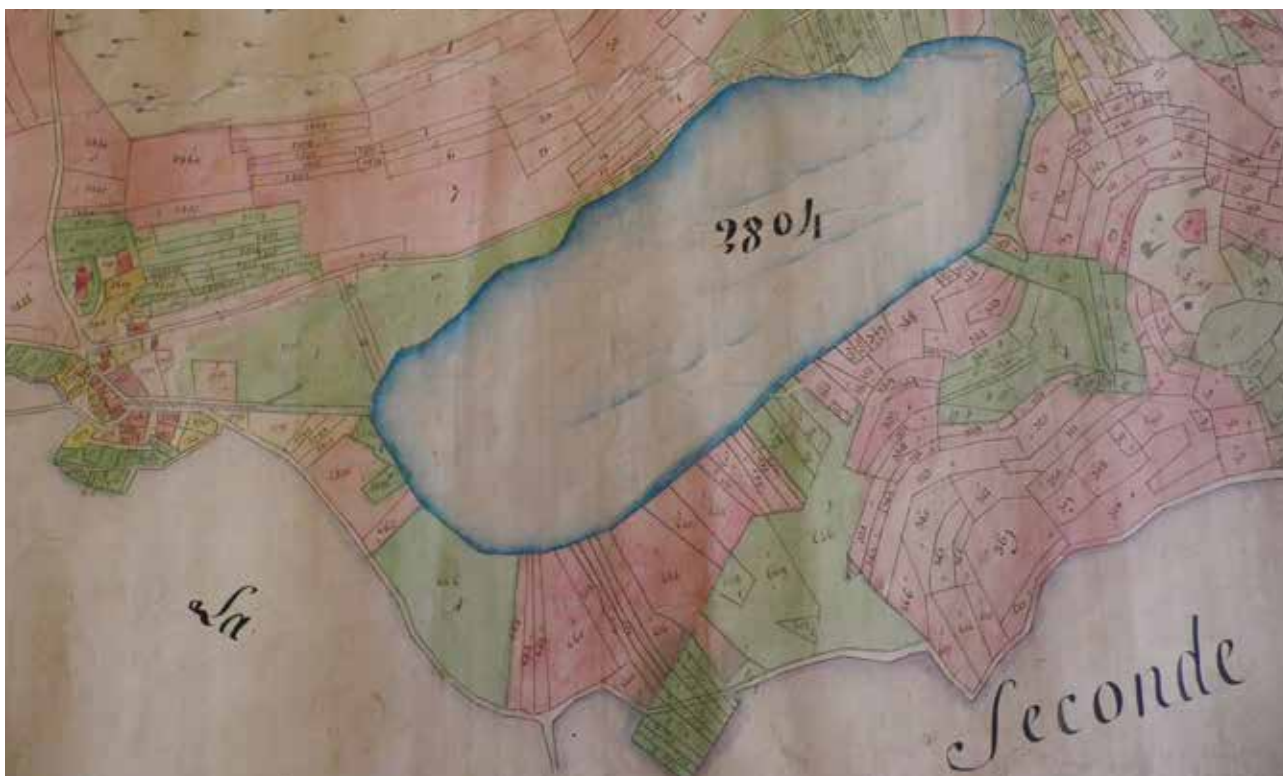
### ARCHIVES DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE EN CHIFFRES

- 1 389 mètres linéaires dont 136 ml collectés auprès des services et 48,5 ml éliminées en 2016.
- 131 demandes de communication d'archives dont 113 internes, 18 externes, soit 307 articles communiqués. La Cada



Dégâts sur le barrage de la Madeleine sur la Leysse suite à la crue du 26 décembre 1925

a été saisie 3 fois par des particuliers suite à un refus de communication de documents par Chambéry métropole, la saisine a été levée suite à la communication des documents demandés.



### PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL

Les archives de la commune de La Thuile ont été classées pour la première fois en 2016. Ce travail a permis de redécouvrir des documents intéressants pour l'histoire de la commune, tels que des magnifiques plans aquarellés du XIX<sup>ème</sup> siècle ou l'autorisation d'installer une foire de 1851. Ces documents d'archives contribueront à l'écriture d'un ouvrage sur l'histoire de La Thuile projeté par la municipalité. L'inventaire est à la disposition du public à la mairie.

### AIDE À L'ARCHIVAGE AUX COMMUNES ET EPCI

Le service archives et documentation accompagne et assiste les communes adhérentes et deux partenaires dans leur archivage papier ou numérique.

- Dans les communes : 6 diagnostics posés pour La Ravoire, Bassens, SICAMS La Motte-Servolex, Saint-Jean-d'Arvey, Sonnaz et Les Déserts. 188,5 journées d'intervention réalisées à Vimines (mairie et CCAS), au CCAS de Barby, à Saint-Alban-Leyse, La Motte-Servolex (mairie et CCAS), La Thuile, Puygros, Barby, Challes-les-Eaux, au CCAS de Cognin et à Jacob-Bellecombette.
- Dans les EPCI : gestion des archives du CISALB durant 3 jours et de Savoie Déchets durant 13 jours. Suite à la dissolution du SMITOM de Tarentaise dont une partie des compétences a été transférée à Savoie Déchets, il a été convenu que le service archives de Chambéry métropole gérerait l'intégralité des archives soit 55 ml.



### JOURNÉE DU PATRIMOINE

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, Chambéry métropole a proposé les 17 et 18 septembre 2016 un programme varié notamment sur le thème de l'eau : le puits Pasteur, la source de Saint-Saturnin et l'usine de dépollution des eaux usées mais aussi la visite des coulisses du Phare, des chantiers Valoristes et de la plateforme de compostage.

Comme chaque année, ces visites ont rencontré un réel succès avec 440 visiteurs guidés par nos agents.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



## LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET LES VOIRIES



### PAROLE D'ÉLU

En matière d'aménagements de voirie, c'est un véritable challenge qui a été relevé au printemps et durant l'été 2016 afin de rendre possible la mise en service du nouveau réseau de bus urbain pour la rentrée scolaire. D'importants travaux ont eu lieu dans le secteur de la gare et du palais de Justice mais également dans plusieurs communes périphériques de l'agglomération.

Sur le bas de Jacob Bellecombette, par exemple, il a fallu modifier le tracé des voiries pour que les bus puissent rejoindre aisément l'Université ; travaux qui ont été accompagnés d'aménagements qualitatifs et fonctionnels au bénéfice de tous les usagers mais aussi des commerces, pour un embellissement du secteur.

Pour les bâtiments, le chantier le plus marquant de l'année concerne l'extension et la réhabilitation de la patinoire. Seconde et dernière phase d'une opération pluri-annuelle, les vestiaires ont été agrandis de même que l'entrée du public devenue spacieuse et fonctionnelle. Des contrôles d'accès ainsi qu'une surveillance par caméras permettent d'optimiser la gestion du site et de renforcer la sécurité.

**Michel Dyen,**

*vice-président en charge des travaux, des bâtiments, des voiries, des infrastructures, du patrimoine*



### OPÉRATIONS SUR L'ENVELOPPE RÉCURRENTE DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

En 2016, les dépenses affectées au GER s'élèvent à 1 083 818,04 € tous budgets confondus selon la répartition suivante :

- Travaux gros entretien-maintenance : 1 18 784,93 €
- Travaux mise en conformité-sécurité : 43 145,37 €
- Travaux usage-besoin des services : 785 216,03 €
- Travaux accessibilité : 72 063,93 €
- Travaux économie d'énergie : 64 607,78 €

### CONSOLIDATION DES MISSIONS DE LA CELLULE PATRIMOINE MAINTENANCE

La gestion des marchés à bons de commande pour l'entretien des espaces verts et les travaux d'élagage et d'abattage a été transférée à la direction en 2016. Ce marché sera relancé en 2017.

### ÉQUIPE MAINTENANCE

Cette équipe a assuré 583 interventions en dépannage, entretien et travaux d'aménagement avec 95% des interventions curatives clôturées dans la journée et 2% dans les 2 jours.

Pour cette année, et ce grâce à un travail préventif suivi depuis 4 ans, le nombre d'interventions curatives a chuté, soit -33% par rapport à 2015.

Cela a permis une augmentation de travaux en régie comme la réfection complète de bureaux sur les sites Parc d'activité de Côte Rousse et des Fontanettes ou la mise en place d'éclairages leds dans plusieurs bâtiments de l'agglomération.



### INTERVENTIONS EN APPUI DES DIRECTIONS

#### DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

Les travaux relatifs à la deuxième tranche de travaux pour la réhabilitation de la patinoire se sont déroulés de janvier à novembre 2016. La patinoire a rouvert au public le 19 octobre 2016. Ils ont concerné l'extension et la réhabilitation du vestiaire public et de l'entrée, l'extension du vestiaire du personnel ainsi que la finalisation de l'accessibilité handicapés de l'équipement.

#### DIRECTION DES TRANSPORTS

Les études pour la construction du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry se sont poursuivies en 2016 pour aboutir à un projet commun avec la SNCF. Ce projet comprend :

- La réalisation par Chambéry métropole d'un bâtiment tertiaire comportant la vélostation et une consigne à vélos en son rez-de-chaussée ainsi que trois niveaux de bureaux.



- La réalisation par Chambéry métropole et SNCF d'une nouvelle gare multimodale comportant des espaces de service (espace de vente multimodal, accueil, annexe de l'office du tourisme, local taxis etc.), des commerces, des espaces d'attente et un grand hall.

Les travaux réalisés par Chambéry métropole débuteront début juillet 2017 pour une durée de 18 mois.

## NOUVEAU CENTRE AQUALUDIQUE

En préalable à la construction du nouveau centre aqualudique de l'agglomération, Chambéry métropole a recruté un maître d'œuvre pour réaliser les études de pollution des sols et les travaux de libération des emprises.

Ces travaux se décomposent en deux phases :

- Neutralisation du parking existant et création d'une voirie provisoire bordée de 60 places de stationnement.
- Déconnexion des réseaux et déconstruction du Stade nautique.



### CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE AQUALUDIQUE

Le programme détaillé du nouveau centre aqualudique a été approuvé en octobre 2015 et le concours de Maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2015. Le projet consiste à doter l'agglomération d'une surface de plan d'eau couverte supplémentaire de 900 m<sup>2</sup> répartis ainsi :

- bassin sportif de 25 x 21 m pour 8 couloirs de nage, soit 525 m<sup>2</sup>,
- bassin d'apprentissage et d'échauffement de 150 m<sup>2</sup>,
- bassin de bien-être et ludique de 225 m<sup>2</sup>,
- pataugeoire de 80 m<sup>2</sup>,
- bassin extérieur de 850 m<sup>2</sup> à usage sportif et ludique,

soit environ 1900 m<sup>2</sup> de surface de plan d'eau couverte/découverte.

La liste des candidats admis à concourir a été arrêtée en janvier 2016 et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juin 2016 au groupement ALN / Euclid Ingénierie / R Agence / Etamine / EAI. Les études APS et APD sont achevées.



### DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les démolitions de l'ancien Bar de la Rotonde et d'un hangar chemin de la Rotonde ont été réalisées à la Cassine en fin d'année 2016 dans le cadre de la libération des emprises nécessaires aux aménagements du site, préalable à la création du futur Parc d'Activités de la Cassine.

Coût des démolitions : 109 450 € HT.



### DIRECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Au siège de Chambéry métropole, une opération de réaménagement du rez-de-chaussée a été menée en 2016 afin de regrouper les Directions des infrastructures et des voiries d'intérêt communautaire avec celles des bâtiments communautaires.

Ces travaux ont permis une remise à niveau du bâtiment en matière de sécurité électrique et informatique et l'aménagement de 300 m<sup>2</sup> de plateau de travail pour un montant de travaux de 250 000 € TTC.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



### **DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION**

Les bungalows ainsi libérés par la Direction des infrastructures et des voiries ont été réaménagés au vu du rapprochement de la Direction de la communication du siège de Chambéry métropole. Les travaux, pour un montant de 85 000 € TTC, ont permis l'adaptation de 300 m<sup>2</sup> de locaux en fonction des besoins de la direction.

### **DIRECTION DES COURS D'EAU**

Dans le but de regrouper l'ensemble de la Direction des cours d'eaux, une opération de réaménagement de la maison située en bout de parking du site des Blachères a été menée de septembre 2016 à janvier 2017.

Ces travaux ont permis d'agencer 320 m<sup>2</sup> en bureaux, vestiaires H/F, réfectoire, plateforme de stockage, garage PL/VL et le matériel nécessaire à l'entretien des cours d'eaux pour un montant de travaux de 350 000 € TTC.

## VOIRIES

### **MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR LES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

En 2016, l'enveloppe récurrente pour les travaux d'investissement et de gros renouvellement sur les Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) s'élève à 2 200 000€ TTC, intégrant les prestations d'entretien et de renouvellement sur les voiries des zones économiques (VIC Eco), soit une diminution de près de 9% par rapport à 2015, pour participer à la maîtrise des dépenses de la collectivité. Le montant des dépenses s'élève à 1 921 130 € TTC mandatés, répartis de la manière suivante :

- 1 760 500 € TTC pour les VIC.
- 160 630 € TTC pour les VIC des zones économiques (cf. ci-après).

Concernant les VIC, le montant de 1 760 500 € TTC se répartit en :

- 193 000 € TTC pour les études.
- 1 567 500 € TTC pour les travaux.

Au niveau des études, il est à noter l'étude sur l'évolution de la compétence Voirie, conduite en 2016 en association avec les représentants des communes. Les conclusions, présentées au Comité des maires en novembre 2016, ont permis aux élus de faire le choix du scénario de la simplification du modèle existant

incluant :

- une harmonisation de la compétence sur l'ensemble des voiries communautaires (suppression des distinctions entre VIC et VIC Eco),
- une actualisation du réseau des voiries communautaires, en tenant compte notamment du nouveau réseau des bus et des niveaux de trafic.

Dans la continuité, l'année 2017 sera consacrée à l'étude des modalités pratiques de mise en œuvre du scénario retenu, pour qu'il soit effectif début 2018.

Les études diagnostics d'ouvrages d'art (ponts et murs) se sont poursuivies et devraient se terminer début 2017.

Les autres études concernent les prestations de maîtrise d'œuvre liées aux travaux : avenue du Stade à Barberaz, rue de la Digue et trottoir au droit du Pont Saint-Charles à Cognin, Bas de Jacob-Bellecombette, rue des Allobroges à La Motte-Servolex, carrefour Gabelle à Saint-Jeoire, carrefour Bois Noir et trottoir route d'Apremont à La Ravoire, rue du Granier à La Ravoire, secteur Roc Noir à La Ravoire, rue Pasteur à La Ravoire, fin de l'opération du carrefour de la Biche à La Ravoire.

Au niveau des travaux réalisés, il est à noter la fin de la requalification du secteur des Bas de Jacob à Jacob-Bellecombette et Chambéry où les usagers jouissent d'un nouvel environnement de qualité. Il en est de même à La Motte-Servolex, où l'aménagement de la rue des Allobroges et les devantes de l'école Pergaud ont permis une mise en valeur de l'espace et du patrimoine.

Plusieurs opérations de travaux ont permis la création ou la sécurisation de cheminements piétons et/ou de les mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite : rue de la Tessonnière à La Motte-Servolex, avenue Charles Albert à La Motte-Servolex, avenue de Lyon au droit du Pont Saint-Charles élargi à Cognin, rue Pasteur à La Ravoire, avenue des Ducs à Chambéry entre les rues Général Ferrié et Guillaume Fichet, avenue de Lyon à Chambéry au niveau des accès au parking de l'hôpital.

Enfin, de nombreux travaux d'entretien et de renouvellement ont été menés, dont les principaux sont : section amont du Faubourg Reclus à Chambéry, avenue Costa de Beauregard à Chambéry, réfection de la voie Bus vers le carrefour Rops/Maconnais à Chambéry, chemin du Frettey à Saint-Alban-Leyse, le giratoire





de Super U à La Motte-Servolet etc.

Concernant les créations de voiries nouvelles en lien avec les opérations d'habitat inscrites au Plan local de l'habitat, les études et travaux se sont poursuivis, pour un montant total de 82 180 € TTC, dont 36 000 € TTC pour les études.

Les réalisations concernent :

- requalification du Chemin des Monts Dessus à Bassens (Ch. des Ecureuils),
- fin des travaux structurants 1<sup>ère</sup> phase à Villeneuve,
- participation aux travaux de la ZAC Valmar à La Ravoire.



### PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En termes de développement économique, requalification des parcs d'activités économiques existants, maintenance des voiries classées d'intérêt communautaire des parcs d'activités économiques, les dépenses s'élèvent à 270 630 € TTC répartis comme suit :

- 110 000 € TTC pour la requalification des parcs d'activités économiques existants investis sur l'avenue des Follaz à Chambéry.
- 160 630 € TTC pour des opérations de maintenance.

Les principales interventions en zone économique ont concerné la rue du Larzac à Chambéry-le-Haut, le giratoire de Castorama côté Voglans et des prestations d'entretien divers. Des études ont également été financées pour améliorer la circulation dans la zone commerciale de Chamnord et pour améliorer la sécurité et la fluidité au carrefour des rues René Cassin/Félix Esclangon/Champagnes, en limite La Motte-Servolet-Chambéry.

## FONCIER

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Le DPU permet aux collectivités, dans l'intérêt général, à l'occasion d'une vente, d'acquérir un bien nécessaire à leurs projets de rénovation urbaine, de développement économique, de lutte contre les risques incendies ou les habitats insalubres etc.

Les Déclarations d'intention d'aliénées sont gérées administrativement par Chambéry métropole pour la première année complète en 2016. 1 370 DIA ont ainsi été traitées conjointement par Chambéry métropole et les communes membres. Lorsque les collectivités décident de ne pas préempter, les élus de l'agglomération ont souhaité adresser une réponse express, sans attendre le délai légal de 2 mois défini par la loi, afin de fluidifier les transactions immobilières. Le délai moyen constaté d'envoi du courrier correspondant est de 24 jours en 2016 à compter de la réception en mairie de la DIA.

### PATRIMOINE

Dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges, Chambéry métropole a réalisé en 2016 l'inventaire exhaustif de son patrimoine qui est évalué, hors domaine public non cadastré, à 167 hectares. Ce patrimoine correspond aux espaces nécessaires à l'exercice des compétences de l'agglomération.

En permanence ce patrimoine fait l'objet de modification, intégration ou déclassement du domaine public, acquisition, cession etc. en fonction des projets et de l'évolution des compétences de l'agglomération.

### PRINCIPALES PERSPECTIVES 2017

- optimisation des procédures et sécurisation du DPU notamment dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes du Cœur des Bauges,
- transfert du patrimoine de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et de la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole à la nouvelle Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole Cœur des Bauges créée le 01/01/2017.



# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2016 est placée sous le signe du web. Différents portails offrant toujours plus de services aux internautes ont vu le jour cette année.

- Mise en ligne des nouveaux sites internet grâce à la nouvelle plateforme numérique pour Chambéry métropole, les villes de Chambéry, La Ravoire et Saint-Baldoph : cette plateforme fédèrera à terme les accès vers les portails métiers (l'espace famille, le bouquet des bibliothèques, l'eau en ligne, le futur portail des équipements collectifs etc.) afin de simplifier l'accès pour les usagers.
- L'eau en ligne : portail permettant le paiement en ligne des factures d'eau réelle avancée pour les habitants, il s'enrichira d'autres services en 2017 avec notamment la possibilité de gérer son abonnement en ligne.
- Le bouquet des bibliothèques : pour consulter et réserver les ouvrages des collections dans les bibliothèques municipales de Chambéry, La Motte-Servolex et Barberaz.
- Le portail des mobilités avec un calculateur d'itinéraire sur les transports en commun et l'accès aux horaires en temps réel sur toutes les lignes de bus. En 2017, le site va évoluer et proposer une véritable boutique en ligne sur toute l'offre de transport de l'agglomération.

La stratégie web est aussi pleinement développée dans les cartes en ligne. Quatre outils de communication entièrement basés sur une interface cartographique ont été mis en ligne sur la fin d'année 2016. Les usagers peuvent désormais découvrir le patrimoine historique de Chambéry en suivant les Eléphants, se déplacer sur la carte du réseau de bus dans Territoire mobile ou encore trouver les producteurs locaux et les points de vente directe sur "Goûtez aux Saveurs d'ici" en navigant sur une carte numérique interactive du territoire.

Enfin comme les usages numériques sont de plus en plus nécessaires au quotidien, le centre-ville de Chambéry offre une plus large couverture Wifi avec l'installation de différents relais notamment autour du Palais de justice et du parc du Verney et la mise à disposition de mobilier connecté, véritable nouveauté dans notre tissu urbain !

Toujours pour améliorer le service rendu aux usagers, la piscine et la patinoire de Buisson Rond se sont dotées cette année d'un accès modernisé évitant ainsi les longues files d'attente à la caisse. Dorénavant avec une carte d'abonnement, l'entrée est facilitée par des portiques assurant une meilleure gestion des flux.

Les collectivités aussi se modernisent. Les métiers de la collecte des déchets évoluent en équipant les camions de ramassage des ordures ménagères de terminaux embarqués. Ce matériel de dernière génération permet en temps réel de qualifier les tournées et d'assurer aux équipages toute la traçabilité de leur activité. Les aspects réglementaires et la sécurité informatique font également partie du quotidien de la DSI mutualisée. Ainsi en 2016,

un gros travail a été réalisé sur la mise en conformité réglementaire de tous les outils métiers et des traitements sur les données à caractère personnel. Les outils de gestion financière ont par ailleurs évolué, mettant en œuvre la première phase de dématérialisation de la chaîne comptable, car désormais il est obligatoire d'accepter les factures dématérialisées pour tous les organismes publics.

Enfin, le périmètre d'intervention de la DSI mutualisée s'étoffe, avec notamment la concrétisation de la mutualisation avec la commune de La Motte-Servolex et l'étude de rapprochement avec la commune de La Ravoire, qui se prolonge sur le début d'année 2017. L'adhésion d'une nouvelle commune au service commun nécessite tout un travail préalable de sécurisation des accès entre les deux collectivités ainsi qu'une analyse fine des socles applicatifs et de leur couverture fonctionnelle. De la même manière, la fusion de Chambéry métropole avec la Communauté de Communes de Cœur des Bauges a monopolisé l'ensemble des équipes sur cette fin d'année 2016 afin que tout soit prêt pour aborder sereinement l'évolution du territoire et ainsi fournir de manière unifiée et équitable l'offre de services aux usagers.



Interface du nouveau portail l'Eau en ligne facilitant les démarches liées à l'accès à l'eau.



Plan interactif des mobilités présentant l'offre de déplacements sur l'agglomération.



# 03.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

---

**CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ATTRACTIVE, INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE**

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### PAROLE D'ÉLU

2016 a été une année déterminante pour ce qui concerne la politique de développement économique dans notre agglomération. Chambéry Grand Lac a pu mener ses premières actions concrètes de valorisation et de promotion de notre grand bassin de vie. La simplification pour les démarches des entreprises qui veulent s'installer ou se développer est en cours, avec la mise en œuvre d'un guichet unique.

Nous poursuivons également notre démarche d'extension, de requalification et de spécialisation de nos zones d'activité, avec pour buts l'attractivité et la qualité de vie de notre territoire.

Le projet emblématique dans ce domaine est le secteur de la Cassine, une zone à très forts enjeux qui doit devenir la véritable vitrine de Chambéry et de l'agglomération.

Tous ces efforts paient : depuis plusieurs mois, nous constatons un vif intérêt de sociétés qui cherchent à s'implanter sur notre territoire !

**Alain Thieffenat,**

*Conseiller-délégué auprès du président chargé de la requalification des parcs d'activités économiques*



## PROMOTION ET MARKETING TERRITORIAL À L'ÉCHELLE DE CHAMBÉRY GRAND LAC

Les collectivités locales du bassin de vie chambérien ont souhaité impulser en 2015 une nouvelle dynamique économique pour le territoire afin de valoriser son économie et attirer des nouveaux investisseurs.

Pour cela, une démarche de marketing territorial a été lancée avec comme objectifs :

- Construire une polarité compétitive et durable au sein de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Faire valoir un territoire attractif de première qualité pour les talents, les jeunes, les entreprises.
- Construire une identité et une offre collective économique à l'échelle du bassin de vie.
- Concevoir une offre d'accueil et de services adaptée et mettre en place une stratégie de marketing pour la mettre en marché.

Pilotée par Chambéry métropole, la démarche associe 7 collectivités : Grand Lac, Cœur de Savoie, Métropole Savoie ainsi que des Syndicats mixtes gérant des parcs d'activités économiques (Savoie Technolac, Savoie Hexapole, Alpespace) et l'Agence économique de Savoie.

2016 a donc vu la concrétisation de plusieurs projets communs et d'actions concrètes partenariales à l'échelle de ce territoire, dont :

### DEUXIÈME PARTICIPATION AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE PARIS

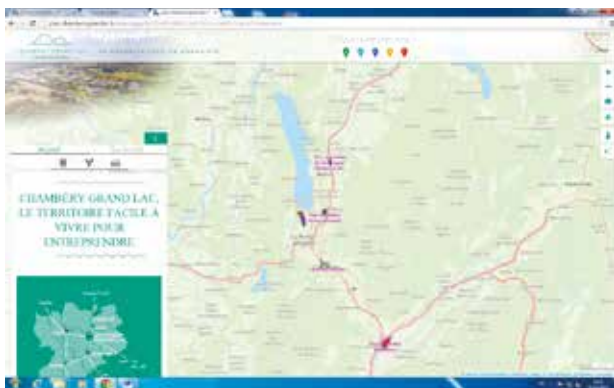
À l'occasion du SIMI, organisé du 30 novembre au 2 décembre 2016, 7 sites économiques phares ont été mis en valeur sur un stand collectif bénéficiant d'un emplacement idéalement positionné.

L'identité unique Chambéry Grand Lac s'est déclinée sous différents supports, dont un écran tactile avec cartographie interactive <http://plan.chamberygrandlac.fr/>, entièrement réalisée en interne.

Deux conférences ont été réalisées sur le stand :

- L'aménagement du quartier smart city de la Cassine, avec Xavier Patriarche (architecte urbaniste) et Xavier Dullin.
- Les énergies intelligentes dans les projets d'aménagement, avec Béatrice Santais (Députée Maire), Jean-Claude Mont-Blanc, Xavier Dullin et Ghislain Décréau.

30 rendez-vous avec des investisseurs, promoteurs, chefs d'entreprises, architectes et constructeurs ont été pré-organisés sur le stand et 76 visites spontanées ont été recensées. Ces contacts ont donné lieu à des rendez-vous sur Chambéry Grand Lac.



Stand Chambéry Grand Lac au SIMI

### MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE POUR LES ENTREPRISES EN RECHERCHE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER

Les techniciens des 6 collectivités commercialisant du foncier sur Chambéry Grand lac (Grand Lac, Chambéry métropole, Cœur de Savoie, Savoie Technolac, Savoie Hexapole et Alpespace), se réunissent tous les 15 jours pour partager les demandes en foncier et immobilier des entreprises ou souhaitant s'implanter.

De mars à décembre, 118 projets ont été discutés, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en supprimant la concurrence entre les territoires.

Un numéro de téléphone unique et un mail unique de contact pour les chefs d'entreprises devraient voir le jour rapidement.

Ces réunions sont les prémices du futur Guichet unique Chambéry Grand lac Économie qui sera créé le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES FONTANETTES À BISSY

Le site des Fontanettes situé avenue des Follaz à Chambéry est le signe d'une volonté stratégique portée par l'agglomération en matière d'accueil et de développement d'activités industrielles innovantes. La surface de l'opération représente 47 000 m<sup>2</sup> de foncier et une surface de plancher développée de 18 000 m<sup>2</sup>. 6 entreprises d'ingénierie et de production industrielle vont y développer leurs activités dès 2017-2018 après construction de leur bâtiment. Un bâtiment de service de

1 500 m<sup>2</sup> permettra aux entreprises de bénéficier d'une restauration de proximité ainsi que des services à la personne.

### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES MASSETTES À CHALLES-LES-EAUX

Dans le cadre de sa politique de spécialisation des PAE, Chambéry métropole a souhaité impulser la création d'un pôle économique médical-santé sur le parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux. Elle a ainsi soutenu la création de l'association Education

Le Galien : un pôle économique médical-santé spécialisé sur les PAE des Massettes à Challes-les-Eaux



Prévention Innovation Santé regroupant médecins, établissements de santé, université.

Parallèlement, la Société d'aménagement de Savoie et Cristal Habitat se sont associés pour construire le bâtiment Le Galien destiné à la santé. Ce bâtiment a été livré fin 2016 et Chambéry métropole a acquis la totalité du rez-de-chaussée (660 m<sup>2</sup>) pour pouvoir y développer le pôle économique médical-santé.

Sous l'impulsion d'EPI Santé, ce pôle accueillera le Centre de prévention et d'évaluation articulaire (CEPART). Cet organisme réalisera des bilans de l'appareil locomoteur en développant la Recherche & Développement en lien avec le Laboratoire Biologie de la Motricité (Université de Savoie) dont il accueillera les chercheurs. Le CEPART est soutenu à son démarrage par Chambéry métropole, par l'Agence régionale de santé et le Département de la Savoie. Le pôle médical-santé accueillera également une pépinière d'entreprises dédiée permettant

# 03.

## ATTRACTIVE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE

d'identifier le Galien comme lieu totem médical-santé orienté prévention et autonomie de la personne, en concordance avec la politique économique de Chambéry Grand Lac. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux entreprises en développement ont déjà rejoint la pépinière.

### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CASSINE À CHAMBÉRY

Le programme de la Cassine constitue un enjeu urbain économique et doit faire l'objet d'une recombinaison foncière et immobilière d'ensemble afin de permettre l'accueil d'activités économiques. La mise en œuvre de ce projet a nécessité la réalisation d'études techniques d'aménagement et d'urbanisme. Grâce au soutien du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, Chambéry métropole a lancé une étude économique, architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pilotée par le groupe Patriarche & Co.

Les résultats de l'étude et notamment le scénario retenu ont été présentés aux élus puis ensuite aux habitants lors d'une réunion de concertation qui s'est déroulée en décembre 2016.

Le premier constat démontre que l'identité de ce parc d'activités doit être spécifique (100 000 m<sup>2</sup>) et ne doit pas concurrencer les parcs d'activités existants. Il accueillera principalement des activités tertiaires.

Des enjeux importants ont été relevés notamment sa position stratégique. Ce quartier est au cœur de la ville et se trouve en contact avec deux grands flux touristiques grâce à la voie ferroviaire et la voie express.

Afin que l'entrée de ville soit qualitative, ce parc d'activités devra être animé en permanence, l'un des enjeux étant d'assurer une mixité de fonctions. Il devra avoir une vocation majoritairement économique et devra également proposer tous les services indispensables pour les salariés, les clients et fournisseurs.

Des enjeux majeurs sont à prendre en compte comme le développement durable en créant un quartier connecté (smart city) ainsi qu'en matière de gestion de l'énergie, tout en maintenant la biodiversité, les espaces verts, la qualité de vie pour les habitants.

#### LA PROGRAMMATION PROPOSÉE POUR :

Secteur de la Cassine :

- Tertiaire : environ 85 000 m<sup>2</sup> de bureaux.
- Centralité dynamique/loco Motiv' : 2 500 m<sup>2</sup> de commerces/services et 3 000 à 6 000 m<sup>2</sup> de bureaux.
- Mixité urbaine : 3 000 m<sup>2</sup> de commerces/services (avec des commerces de proximité en rdc) et environ 120 logements.

- Production urbaine et city break : 11 000 m<sup>2</sup> de halles (bâtiments mixtes production, vente et loisirs, production et vente des savoirs faire agro-alimentaire de Chambéry, chocolats, café, liqueur, pâtes etc.)



PAE de la Cassine à Chambéry : Projet d'aménagement : Vue 3 D

Secteur Chantemerle :

- Tertiaire opération SAIEM : 2 600 m<sup>2</sup> de bureaux,
- Mixité urbaine / résidentielle : environ 60 – 80 logements de type primo accédant et intermédiaire et création d'un parc de quartier.

### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CROIX SUD À CHAMBÉRY

Ce site, d'une superficie d'environ 3,2 hectares se situe sur la commune de Chambéry au sud de la zone de Bissy. Il est un des secteurs à enjeux à court terme qui résulte de l'étude de requalification des PAE de 2014.

La modification n° 5 du PLU intègre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elle précise que ce secteur est destiné à l'accueil d'activités économiques constituées d'activités mixtes alliant ateliers et bureaux pour les Très Petites Entreprises (TPE).

Il bénéficie d'un emplacement privilégié, en proximité d'équipements structurants que sont le Phare et le Parc des Expositions.

Ainsi ce site se révèle stratégique pour le développement de l'activité économique de l'agglomération car il permettrait d'accueillir des TPE qui ont d'importantes difficultés à trouver une offre adaptée à leurs besoins (locaux mixtes ateliers et bureaux de

200 à 400 m<sup>2</sup>) et qui constituent pourtant le principal moteur du développement de l'emploi en France.

Ce projet aura comme objectifs de :

- proposer une offre immobilière adaptée aux exigences des TPE,
- favoriser la création d'emploi en cœur d'agglomération dans une logique de développement durable,
- concevoir et réaliser une offre immobilière intégrée dans son environnement immédiat.

A ce jour, plus de 11 300 m<sup>2</sup> de foncier sont d'ores et déjà sous maîtrise de la communauté d'agglomération, soit plus du tiers de la superficie.

Ce site a fait l'objet de plusieurs études techniques et notamment d'une étude de faisabilité qui a permis de définir un principe d'aménagement.

Le lancement de la concertation précédant la création d'une ZAC a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La concertation sera conduite de façon à permettre d'une part, d'accéder aux informations relatives au projet et d'autre part, de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées en vue de contribuer à l'élaboration et à l'enrichissement du projet.

## PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA VILETTE À LA RAVOIRE

Le parc d'activités de la Vilette à la Ravoire, lancé en décembre 2008, est aujourd'hui entièrement commercialisé pour sa partie publique.

9 entreprises artisanales ou industrielles sont désormais implantées.



PAE de la Vilette à La Ravoire

## SIGNALÉTIQUE SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les élus de Chambéry métropole ont fait le choix d'une signalétique de type totem pour signaler l'entrée et/ou la sortie des parcs d'activités économiques. La priorité étant donnée aux parcs d'activités aménagés récemment.



La signalétique individuelle d'entreprises de type fléchage n'est pas envisagée pour le moment.

Deux totems ont donc été implantés sur le Terraillet à Saint-Baldoph, deux sur les Massettes à Challes-Les-Eaux, un sur Monzin à Vimines et un sur Puits Saint-Vincent à Saint-Jeoire-Prieuré. D'autres totems sont fabriqués et seront posés prochainement.

## UN TERRITOIRE CONNECTÉ POUR ACCOMPAGNER ET VALORISER LA FILIÈRE TECH ET DIGITALE LOCALE

Grâce à la dynamique numérique impulsée en 2015 par la création de Digital Savoie, le territoire de Chambéry est aujourd'hui reconnu comme une métropole French Tech aux côtés de Digital Grenoble, Annecy Startup et Digital Valence-Romans sous le nom French Tech in the Alps.

French Tech in the Alps fédère les agglomérations et l'ensemble du sillon alpin autour de la dynamique French Tech, ce qui en fait un des principaux territoires numériques en France et en Europe.

Cette dynamique de réseau s'est notamment illustrée par l'organisation de 2 missions de coopération économiques à l'international en 2016. Au Québec, 4 entreprises ont représenté la Savoie parmi 250 entrepreneurs, professionnels et acteurs français lors de la 6<sup>ème</sup> édition de la semaine du numérique, le plus grand rendez-vous web francophone Nord-Américain. À Turin, une délégation constituée de la ville de Chambéry, Chambéry métropole, l'Université Savoie Mont Blanc, Savoie Technolac et plusieurs entreprises de Digital Savoie ont exploré l'éco-système digital turinois et la politique smartcity de la ville jumelle de Chambéry.

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs de la démarche territoire connecté, visant à favoriser la mise en réseau d'acteurs et stimuler des dynamiques de coopération et d'innovation au service du développement économique du territoire.



Délégation semaine numérique

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## EMPLOI ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



### PAROLE D'ÉLUE

Si les dispositifs PLIE et Clauses Sociales sont bien connus et ont fait la preuve de leur efficacité, ils se sont poursuivis en 2016 avec des adaptations liées aux besoins des bénéficiaires ou à la loi pour encore plus d'efficacité. Le dispositif CitésLab, quant à lui, largement décliné à l'échelle nationale, vient de voir le jour sur notre agglomération pour sensibiliser, détecter et accompagner les porteurs d'idées de création d'entreprise, dispositif d'amorçage en amont de la création, véritable offre nouvelle au service du développement économique de notre territoire. Enfin, la réflexion portée par le groupe de travail Économie Sociale et Solidaire rassemblant différents acteurs de notre bassin de vie a abouti à la formalisation d'un plan d'action de l'ESS préfigurant la définition par les élus d'une politique ESS de Chambéry métropole.

**Catherine Chappuis**

*vice-présidente en charge de l'insertion par l'économie, de l'économie sociale et solidaire*

### SENSIBILISER, DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS D'INITIATIVES AVEC LE CITÉS LAB

Pour répondre aux besoins exprimés lors de l'élaboration du Contrat de ville 2015/2020 de soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique dans les quartiers, Chambéry métropole a souhaité mettre en place sur son territoire un CitésLab avec les partenaires de la création d'entreprise et a bénéficié pour cela du soutien financier de la Caisse des dépôts.

Ce nouveau dispositif destiné à favoriser l'émergence de projets de création d'activités est ouvert prioritairement aux résidents des quartiers en politique de la ville. La convention de partenariat local associant 25 structures a été signée le 27 octobre 2016.



*Signature convention de partenariat local*



*Journée nationale des CitésLab*

Un chef de projet a été recruté pour animer le CitésLab, organiser des actions collectives avec les partenaires, accueillir les porteurs d'idées et les accompagner gratuitement et individuellement dans la formulation de leur idée en projet.

Le 3 novembre, le CitésLab de Chambéry métropole s'est associé à celui de Grand Lac pour organiser, avec une quinzaine de partenaires économiques, la Journée nationale des CitésLab qui a permis à plus de trente personnes, dont la moitié résidant dans les quartiers, de se renseigner sur la création d'entreprise et prendre contact avec les deux chefs de projet CitésLab.



Trois mois après le lancement du CitésLab de Chambéry métropole, déjà plus de vingt personnes avaient rencontré le chef de projet.

## PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Avec le soutien du Fonds social européen, Chambéry métropole a financé de nouvelles prestations pour mieux répondre aux besoins des personnes en recherche d'emploi, telles que du coaching emploi spécial seniors, de la formation en français à visée professionnelle, du développement personnel (confiance en soi et dans les autres, communication, valorisation des potentiels et compétences etc.).

Tous les participants du PLIE ont bénéficié par ailleurs d'un accompagnement ciblé et individualisé au travers d'entretiens individuels et de contacts réguliers avec un référent de parcours dédié, d'ateliers thématiques, de rencontres et de mises en relation avec des entreprises.

En 2016, 423 participants ont été accompagnés par le PLIE dont 174 nouvelles personnes intégrées en cours d'année. Près de 34,5% des participants ont quitté le PLIE pour un emploi durable (CDI, CDD et intérim supérieurs à 6 mois), des formations qualifiantes ou diplômantes de plus de 6 mois et chez les 18-25 ans, le taux de sortie positive est égal à 40%. Cela représente une hausse de 5 points par rapport à 2015.

Près de 50% des personnes intégrées en 2016 résidaient dans un quartier concerné par le Contrat de ville (30% en QPV, 19,5% en QVA).

## CLAUSES SOCIALES

Le dispositif Clauses sociales dans les marchés publics a continué sa progression en 2016 avec plus de 116 000 heures d'insertion réalisées. 216 personnes se sont ainsi investies au sein d'une

entreprise dont 30,5% sur des emplois durables (contrats de professionnalisation, CDD > 6 mois ou CDI).

Chambéry métropole est par ailleurs aujourd'hui le partenaire actif du réseau départemental des clauses sociales Savoie, piloté par la Direccte et le Conseil départemental 73, qui vise à l'harmonisation et échanges de pratiques sur le territoire.

L'évolution réglementaire relative aux marchés publics en date d'avril 2016 a également ouvert aux clauses sociales de nouvelles perspectives avec notamment, la possibilité de réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises issues de l'Économie Sociale et Solidaire.

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Initié en 2015, un groupe de travail ESS a été ouvert aux acteurs de l'ESS mais aussi à ceux de l'économie traditionnelle, aux représentants des institutions, à des personnes qualifiées et aux représentants des têtes de réseaux associatifs et des coopératives. Il a poursuivi ses travaux et élaboré un plan d'actions ESS qui a été présenté aux élus de la commission ESS en 2016. Ce plan devrait pouvoir accompagner la réflexion des élus dans la structuration de la politique ESS de l'agglomération et sa promotion.

Dans le cadre des ateliers de La Fabrique du territoire, celui consacré à l'économie 2.0 a par ailleurs reconnu le rôle de l'ESS dans le paysage économique de l'agglomération. Le chantier ESS du projet d'agglomération 2030, prévu en 2017, devrait permettre de réunir des acteurs de la société civile pour envisager l'ESS à l'horizon 2030.

En 2016, la transversalité de l'ESS s'est manifestée dans plusieurs des projets conduits par l'agglomération et a concerné divers domaines d'activité : alimentation / agriculture, transports, déchets, emploi / insertion, transition énergétique, habitat, économie etc.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET ACTION SOCIALE

### PAROLE D'ÉLU



L'année 2016 engage des évolutions importantes pour répondre aux besoins des habitants des quartiers Politique de la ville et développer le vivre-ensemble par :

- la mise en place d'une équipe ville-agglomération pour une meilleure transversalité et coordination,
- la démarche d'implication des habitants,
- la définition des priorités et des secteurs à enjeux du nouveau projet de renouvellement urbain conclu par la signature du protocole de préfiguration en début d'année 2017,
- des actions de remobilisation pour les jeunes en rupture,
- le plan de développement des usages numériques à travers des actions collaboratives Ordi pratique et Web Biollay.

Cette dynamique se poursuit en 2017 dans une logique de co-construction des projets avec les acteurs et les habitants. Un forum des partenaires aura lieu à l'automne pour renforcer la connaissance mutuelle et la coopération efficace à l'échelle de notre bassin de vie.

**Driss Bourida,**

*vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville*

### LANCEMENT DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'année 2016 a permis de définir les priorités et les secteurs à enjeux du nouveau projet de renouvellement urbain avec l'achèvement des études de définition.

Pour le quartier des Hauts de Chambéry, la priorité est donnée au secteur Nord des Combes : désenclavement notamment vers l'école de Vert-Bois et restructuration de l'école, déconstruction envisagée d'une centaine de logements avec la mise en place d'une charte de relogement impliquant les différents partenaires, réhabilitation / restructuration du parc social, développement commercial, restructuration du centre social, amélioration des espaces publics et voiries etc.

Le secteur Forum / Mâconnais fera également l'objet d'opérations sur le parc social et sur les espaces publics.

Un protocole fixant ces orientations pour les Hauts de Chambéry a été rédigé pour une signature en janvier 2017 avec l'ensemble des partenaires, dont l'ANRU.

Pour le quartier de Bellevue, il est envisagé la déconstruction des LOGECOS avec la mise en place d'une charte de relogement et la restructuration du cœur de l'ancienne cité, puis dans un second temps, l'amélioration de la desserte du quartier depuis le centre-ville et le développement du haut de l'ancienne cité.



Secteur Nord des Combe, priorité du nouveau projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry.



## CONTRAT DE VILLE : 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DE PROGRAMMATION

Depuis 2012, une démarche partenariale avec les acteurs et institutions du territoire a permis de mettre en place un plan de développement des usages du numérique.

Dans le contrat de ville 2015-2020, le numérique n'est plus perçu comme une spécificité mais comme un axe transversal au service du développement social local. Dans la programmation 2016, deux projets partenariaux ont vu le jour.

- Ordi-pratique : formations aux usages de base, questions de parentalité et d'accès aux droits, avec à la fin de chaque session, la mise à disposition d'ordinateurs reconditionnés.
- Web biollay : structuration d'un pôle ressources numériques au sein du centre social du quartier du Biollay avec accueil des publics sur les formations de base pour exercer sa citoyenneté à l'heure du numérique et le soutien au développement de projets de participation citoyenne notamment à travers des blogs et une web radio.

Cette démarche stratégique est soutenue par les fonds européens FEDER.

Plus d'information : [www.web-quartier.fr](http://www.web-quartier.fr)

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

En partenariat étroit avec les associations de personnes à mobilité réduite, Chambéry métropole a mené de nombreuses réalisations sur l'année 2016 en matière d'accessibilité.

En matière de cadre bâti, la patinoire de Buisson Rond, la piscine de Buisson Rond et le gymnase Boutron II ont été rendus accessibles suite à la réalisation de travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée de Chambéry métropole.

Par ailleurs, un important travail a été mené avec les associations afin d'élaborer le Schéma directeur d'accessibilité des transports - Agenda d'accessibilité programmée (SD-Ad'ap) de Chambéry métropole, validé par le Conseil communautaire en juillet puis approuvé par le préfet.

Plus largement, Chambéry métropole a poursuivi ses efforts en matière de mise en accessibilité de quais bus et en matière d'aménagement de voiries.



### PAROLE D'ÉLUE

52% de quais mis en accessibilité, 100% de bus accessibles, 85% des bâtiments communautaires accueillant du public aux normes : ce bilan en chiffres, au 31 décembre 2016, atteste de l'ampleur du travail déjà réalisé pour tendre vers l'accès à Tout pour Tous. Les 20 aménagements de voiries réalisés sur 7 communes ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du nouveau système d'information des voyageurs dans les bus contribuent à améliorer la chaîne et les conditions de déplacements des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de notre territoire. Au-delà des chiffres, ce bilan confirme la détermination de notre agglomération à envisager la mise en accessibilité comme un véritable projet de société au service du bien-être de tous en étroite collaboration avec les communes et les associations.

**Christiane Boisselon,**

*Conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la commission accessibilité aux personnes handicapées*



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



crédit photo OPAC Savoie

L'Anthémis à Chambéry

## HABITAT, URBANISME, AUTORISATION DES DROITS DU SOL



### PAROLE D'ÉLUE

À mi-parcours du Programme local de l'habitat 2014-2019, le bilan montre une bonne dynamique de développement de l'offre de logements, en particulier de locatif social et d'accession aidée à la propriété. L'effort doit s'intensifier en direction de l'amélioration du parc existant, pour proposer des logements performants et de qualité. La mise en place d'un programme d'intérêt général constitue une première étape en ce sens.

Au titre de l'accueil des familles sédentaires issues de la communauté des gens du voyage, une étude foncière a été engagée afin de trouver de nouvelles opportunités de terrains et d'intégrer ces besoins dans le cadre de la révision du schéma départemental 2018-2023.

**Brigitte Bochaton,**

*vice-présidente chargée de l'habitat, du PLH, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage*



### HABITAT

#### DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

Chambéry métropole est dotée d'un Programme local de l'habitat 2014-2019, qui définit la politique habitat sur le territoire. L'objectif fixé est de produire 900 logements par an, dont 250 logements sociaux. Pour ce faire, l'agglomération mise sur l'accompagnement des projets structurants du territoire et le soutien financier pour développer l'offre en logements sociaux et en accession à la propriété aidée.

Pour autant, la qualité de l'offre dans les logements existants doit être confortée, afin de maintenir son attractivité, et les efforts sont aussi soutenus dans ce domaine.

#### ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR PRODUIRE DES LOGEMENTS

L'agglomération poursuit l'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets structurants par la signature de conventions de projets, portant sur la réalisation des équipements publics et l'atteinte des objectifs du PLH. Ainsi, en 2016, une nouvelle convention a été signée avec la ville de Chambéry pour le projet Portes de Mérande-Ravet, portant ainsi le nombre de conventions à 9.

À échéance du PLH, aux 1 100 logements déjà livrés dans le cadre de projets structurants, environ 2 300 logements supplémentaires devraient être livrés, principalement à La Ravoire, Bassens, Chambéry, Saint-Alban-Leyse, Cognin, Jacob-Bellecombette, Barby et Challes-les-Eaux.

#### PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SOUTENUE

L'agglomération soutient financièrement le développement de l'offre locative sociale et est aussi délégataire des aides à la pierre de l'État. Dans l'année, l'agglomération a validé la programmation de 270 nouveaux logements locatifs sociaux et 39 logements en foyers d'hébergement.

Cette programmation représente un engagement financier de 0,71 M€ de l'État et de 1,98 M€ de Chambéry métropole.

Ces logements sont répartis dans onze communes de l'agglomération, et près d'un logement sur trois est réalisé dans une commune « en rattrapage » au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain.

Les Roches Blanches à Jacob-Bellecombette



La Savoisième Habitat



L'Avant-Scène à Chambéry

### ACCROISSEMENT DE L'OFFRE POUR LES PRIMO-ACCÉDANTS

L'agglomération encourage le premier achat sur le territoire en accompagnant le développement d'une offre à des prix accessibles à destination des primo-accédants, en partenariat avec la promotion immobilière privée et les bailleurs sociaux.



Cette offre est en plein essor : 117 logements en accession sociale, principalement par le mécanisme de location-accession, ont été mis en commercialisation à des prix plafonnés.

Par ailleurs, 19 logements de programmes neufs ont été identifiés comme éligibles à la prime agglo logement, sous réserve de l'obtention du prêt à taux zéro par l'acquéreur. La prime agglo logement lancée en 2015 a bénéficié au total en deux ans à 26 ménages. La communauté d'agglomération adaptera ses modalités d'intervention en 2017 afin de dynamiser l'intervention et de viser un plus grand

nombre de ménages.

Tous ces programmes sont recensés sur le site internet de l'agglomération qui s'est engagée pour un soutien financier à hauteur de 0,48 M€.

Par ailleurs, l'Agglomération soutient la réalisation d'ateliers à l'accession à la propriété, animés par l'ADIL de Savoie. Ces ateliers ont pour but d'apporter un soutien aux personnes pour dynamiser et sécuriser leur projet. Gratuits, ils garantissent un conseil expert et indépendant.

### PARTENARIAT LOCAL REDYNAMISÉ SUR LA GESTION DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LES ATTRIBUTIONS

Une réforme des attributions de logements sociaux est intervenue par la loi en 2014. Cette réforme vise à simplifier les démarches pour les demandeurs de logements sociaux, à améliorer l'information du public et à mettre en place une politique concertée entre acteurs locaux en matière d'attributions et de parcours résidentiels.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, Chambéry métropole a créé la Conférence intercommunale du logement (CIL), instance partenariale co-pilotée avec le Préfet de Savoie, qui doit fixer les orientations stratégiques en matière de gestion de la demande et d'attributions de logements sociaux. Elle a été installée le 29 avril 2016.

À l'issue d'un diagnostic à l'échelle de l'agglomération mettant en évidence les enjeux locaux, la Conférence intercommunale du

## ZOOM

### NOUVELLE OPÉRATION POUR AMÉLIORER LE PARC EXISTANT

L'opération Objectif Rénovation s'est achevée en août 2016 après 5 ans. Elle a touchée l'ensemble des communes de Chambéry métropole avec les résultats suivants :

- ▶ 559 logements en cinq ans (81% des objectifs atteints).
- ▶ 170 emplois locaux créés ou maintenus sur le territoire dans le secteur du bâtiment (ratio FFB).
- ▶ 1€ investi par Chambéry métropole a permis de généré 9€ de travaux pour les entreprises locales.

Face au succès de cette opération, une convention partenariale de Programme d'Intérêt Général a été signée en novembre avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et Procvivis Savoie.

L'objectif principal de ce programme sur 3 ans est d'engager l'amélioration de 300 logements occupés, de plus de quinze ans d'âge dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Elle est destinée aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah (revenus modestes) et aux propriétaires souhaitant conventionner un logement à loyer modéré.

Au total en 2016, 32 propriétaires occupants modestes ont été accompagnés pour réaliser des travaux d'économie d'énergie. De plus, 9 logements indignes ou très dégradés ont fait l'objet d'un financement pour une remise aux normes, dont 6 logements mis en location à loyer modéré et 3 occupés par leur propriétaire.

Enfin, l'Anah a subventionné 16 propriétaires occupants pour réaliser des travaux de maintien à domicile.

Ainsi, le soutien à l'amélioration de ces logements représente un engagement financier de 0,69 M€ de l'Anah et de 0,13 M€ de Chambéry métropole.

Ce dispositif s'amplifiera en 2017, grâce à un nouvel accompagnement en préparation auprès des copropriétés souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe et la Région.

# 03.

## ATTRACTIVE, INNOVANTE ET SOLIDAIRE

logement, réunie le 8 juillet 2016, a validé les orientations stratégiques pour le territoire.

Celles-ci ont été traduites dans deux documents approuvés définitivement en décembre : le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et le document cadre en matière de stratégie d'attribution.

En lien avec la publication de la loi Égalité et Citoyenneté, le travail partenarial doit se poursuivre en 2017 afin de rendre opérationnelles les orientations votées.

### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

#### Aire provisoire de grand passage

Des travaux d'aménagement complémentaires ont été réalisés sur l'aire de grand passage provisoire de La Ravoire, portant sa capacité d'accueil de 100 à 120 places.

7 groupes ont été accueillis représentant 399 familles et 745 caravanes.

Les stationnements d'une durée maximum de 15 jours ont été annoncés et régulés par un médiateur mutualisé avec Grand Lac,



Révision du PLU de Montagnole - réunion publique

Source : DL

Cœur de Savoie et la CO.RAL tandis que la gestion de l'aire a été assurée cette année encore par Saint-Nabor Services.

3 stationnements illicites ont été constatés sur les communes de Chambéry et de La Motte-Servolex.

Le nombre de groupes accueillis sur la Savoie a augmenté et s'élève à 29 pour la saison 2016.

#### Aire d'accueil

L'aire d'accueil de La Boisse a fermé le 5 avril 2016 après six mois de procédure d'expulsion. La gestion de l'aire a été réduite au gardiennage des locaux et à l'entretien des espaces verts.

#### Terrains familiaux / habitat adapté

Une étude de recherche foncière a été confiée à la SAFER, associant l'EPFL en 2016 et devrait aboutir à la présentation de propositions de terrains familiaux dans le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Ce travail, complété par un repérage sur site par le service doit permettre de libérer les terrains situés en zone d'activités économiques et de proposer aux familles sédentaires de nouveaux emplacements.

## URBANISME / PLANIFICATION



### PAROLE D'ÉLU

2016 marque le lancement de la démarche du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements qui exprime le projet politique d'aménagement et de développement du territoire. Ce document se construit en partenariat total avec les communes qui sont au cœur du dispositif et intègre l'ensemble des problématiques d'urbanisation, d'habitat, de déplacements, de préservation des espaces naturels et agricoles, d'attractivité économique et touristique.

#### Lionel Mithieux

Vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences



### STRUCTURATION DU SERVICE

L'année 2016 a vu la mise en place du service Urbanisme / planification au sein de la Direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'espace rural. Cette mise œuvre qui sera totalement effective au premier trimestre 2017 s'appuie sur un service de 5 personnes : une assistante à 50%, trois urbanistes territoriaux référents et un responsable de service. Le budget 2016 est de 14 000 € en fonctionnement et 540 000 € en investissement dont 235 000 € pour les PLU et 305 000 € pour le PLUi.

### DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

Les procédures d'évolution des PLU entreprises par les communes avant le transfert ont été reprises et 16 sur 19 ont été achevées en 2016 par l'agglomération, seules les procédures longues de révision générale restent à terminer. Pour permettre l'émergence

des projets des communes et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'ensemble des demandes d'évolutions nouvelles ont été traitées, 6 procédures lancées en 2016 et autant sont en cours de préparation.

Chambéry métropole en tant qu'autorité compétente assure aussi le suivi contentieux des documents d'urbanisme et est engagée dans une dizaine de procédures contentieuses.

### PLUI HABITAT ET DÉPLACEMENTS

Le groupement de bureau d'études, dont Ciatadia est le mandataire, a été choisi par appel d'offre en juillet avec l'assistance de Métropole Savoie. La réalisation effective du PLUi a débuté en septembre sur le diagnostic et les enjeux avec comme temps fort un premier séminaire pour l'ensemble des élus des communes en novembre.



Séminaire élus - Saint-Sulpice

Le conseil communautaire a également décidé d'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) à la démarche PLUi pour disposer d'un document unique de planification à l'échelle de la collectivité (PLUi H&D) au lieu de trois et pour mieux articuler les politiques publiques en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat, gage de cohérence et d'efficacité.

## AUTORISATION DES DROITS DU SOL

Rattachée à la vice-présidence des finances, le service Autorisation des droits du sol a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

22 communes y ont adhéré par convention.

Il est composé de deux instructeurs de permis (Certificat d'urbanisme b, Déclaration préalable lotissement, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir), de deux instructeurs de déclarations préalables et d'un chef de service à mi-temps (partagé avec la Ville de Chambéry).

Les missions réalisées par le service sont équivalentes à celles assurées auparavant par la Direction départementale des territoires. Il s'agit de l'instruction des autorisations d'urbanisme : Certificat d'urbanisme b, Déclaration préalable lotissement, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir.

La mairie reste l'interlocuteur des pétitionnaires (informations, conseil, dépôt des dossiers, notifications, etc.) et gère la conformité, le contrôle et le contentieux.

Courant 2016, par un avenant à la convention de fonctionnement, la possibilité pour les communes d'instruire elles-mêmes certains types de dossiers, tels que les PD ou les transferts de PC, a été ouverte.

## INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le tableau ci-dessus indique le nombre de dossiers reçus en mairie et au service instructeur, avec le taux de transmission par type d'autorisation.

2015	REÇU MAIRIE	REÇU EPCI	TAUX DE TRANSMISSION EN %	ESTIMATION INITIALE	2016	REÇU MAIRIE	TAUX DE TRANSMISSION EN %	ESTIMATION INITIALE
CUB	92	85	92		CUB	64	64	100
DP	727	419	58		DP	751	385	51
PC	394	388	98		PC	457	444	97
PA	15	15	100		PA	11	11	100
PD	6	6	100		PD	8	4	50
Total/moyenne	1 234	913	74	1 125	Total/moyenne	1 291	908	80
% de l'estimation		81						

Le nombre total de dossiers reçus par le service instructeur reste sensiblement le même qu'en 2015. Mais le nombre de permis de construire instruits a augmenté de près de 15% (+56 dossiers). Le nombre de déclarations préalables a quant à lui diminué de 8% (-34 dossiers).

Comme en 2015, les instructrices DP ont pris en charge les CUB et les DP lotissement, ainsi que quelques permis de construire lors de pics d'activités.

## FAITS MARQUANTS 2016

Mise en œuvre de l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service ADS, avec une prise en charge plus forte de l'instruction des DP par certaines communes

Création en septembre de la Direction de l'urbanisme, de l'Aménagement et de l'Espace Rural.

## PERSPECTIVES 2017

Traitement des autorisations d'urbanisme des communes de l'ancienne communauté de communes Cœur des Bauges au 1<sup>er</sup> septembre 2017 en substitution des services de l'État.



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

### LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

- 1 équipement évènementiel sport-culture-économie "Le Phare" de 6 000 places, 1 Parc des expositions, 1 piscine, 1 patinoire, 6 gymnases, 1 aérodrome.
- 57 agents spécialisés dans les pratiques sportives et de loisirs.
- 5 355 438 € de budget dont amortissements et frais financiers.



### PAROLE D'ÉLU

L'année 2016 fut riche pour le développement de nos équipements : l'exploitation estivale de la piscine de Buisson rond, suite à la fermeture définitive du stade nautique, a vu le développement d'un programme enrichi d'animations et la construction d'une plage aqualudique extérieure.

La maîtrise d'œuvre du futur centre aqualudique a été confiée au groupement mené par le cabinet d'architecte italien ALN.

La réhabilitation de la patinoire s'est achevée avec l'extension du hall d'accueil et des vestiaires publics.

Le parc de nos équipements s'est agrandi avec le transfert du Parc des expositions à l'agglomération et le lancement d'une procédure de délégation de service publique unique pour la gestion du Parc et du Phare afin de gagner en souplesse d'exploitation et de générer plus d'activité économique.

Nos équipements se modernisent afin de rattraper le retard en la matière et de satisfaire une clientèle en demande constante de nouveautés.

**David Dubonnet,**

*Vice-Président en charge des équipements collectifs, sportifs et associatifs*



## NOUVELLES COMPÉTENCES ET NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ



### CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE NOUVELLE PISCINE

Désigné à l'unanimité du jury, le cabinet d'architecture italien ALN a remporté le concours pour la construction du futur centre aquatique couvert/découvert qui sera implanté sur le site de l'ancienne piscine du stade. Le projet d'envergure de 12 M€ HT travaux en tranche ferme sera réalisé en groupement.

Fort d'une expérience en constructions de piscine dans la région de Milan et 1<sup>er</sup> prix pour l'architecture du Bureau international des expositions, le cabinet a proposé un projet dont l'architecture extérieure s'inspire des toitures de hangars industriels voisins avec des matériaux locaux tels l'aluminium satiné en façade et le bois à l'intérieur. Avec 900 m<sup>2</sup> de plans d'eau intérieurs et autant à l'extérieur, le futur équipement sera ouvert à l'année et durant une période estivale élargie pour la partie extérieure et répondra aux besoins du public nageur, amateurs de bien être, scolaires et clubs.

### PARC DES EXPOSITIONS : NOUVEL ÉQUIPEMENT D'AGGLOMÉRATION ET NOUVELLE PERSPECTIVE

Un audit a mis en évidence les probabilités de croissance d'une gestion commune d'un futur parc évènementiel constitué du Phare d'une part et d'autre part du Parc des expositions jusqu'alors propriété de la Ville de Chambéry et de l'association Savoieexpo pour le Hall D. La synergie démontrée entre les deux périmètres d'intervention notamment sur le segment économie augure une complémentarité des deux sites attenants, renforcée par l'opportunité de l'échéance du renouvellement de la délégation du Phare en 2018.

Le parc des expositions, a ainsi été déclaré d'intérêt communautaire à partir du 22 septembre 2016 et exploité dans un premier temps en régie Chambéry métropole, dans l'attente d'une exploitation déléguée unique avec le Phare.

À l'automne 2016, la consultation pour l'exploitation déléguée unique sous la forme de la concession du parc événementiel du Phare constitué des deux sites Phare-Parc des expositions a été lancée.

## PRÉPARATION DE L'ÉVOLUTION DU SOCLE DE COMPÉTENCE DE LA DIRECTION

Le transfert de la compétence tourisme aux agglomérations acté en 2016, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comprenant entre autre la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal a nécessité une préparation juridique en amont conduite sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016. Ainsi le Conseil communautaire a approuvé en novembre 2016 la fusion et la révision statutaire des 2 offices de tourisme communaux, donnant naissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à un nouvel office de tourisme géré sous la forme d'un EPIC.

## DERNIÈRE PHASE DES TRAVAUX D'EXTENSION À LA PATINOIRE

La seconde phase des travaux d'amélioration des conditions d'accueil de la patinoire, conduite par la Direction des bâtiments communautaires, a été lancée en février 2016 et a nécessité une fermeture prolongée au public de la fin avril 2016 à la mi-octobre 2016, les clubs et les scolaires ayant pu poursuivre leurs activités sans interruption.

Les principaux travaux ont consisté en l'extension-réhabilitation du hall d'entrée et des vestiaires public ainsi que l'achèvement de la mise aux normes du bâtiment pour les personnes handicapées pour un montant total HT de 1 180 087 €.

Ces travaux associés à l'équipement d'un contrôle d'accès (29 000 € TTC) et de râteliers séchant de stockage des patins, ainsi que l'extension des casiers consignés (83 000 € TTC), ont véritablement apporté aux usagers un environnement modernisé, lumineux et plus spacieux de nature à contribuer au dynamisme instauré par l'activité et les animations.



# ZOOM

## ABOUTISSEMENT D'UNE DÉCENNIE DE TRAVAUX À LA PATINOIRE

### Tranche 1 : 2005-2006

- ▶ 2005 : mise aux normes de la cuisine et de la salle du snack (174 816 € HT).
- ▶ 2006 : mise hors d'air, déshumidification et mise aux normes des groupes froid (2 199 500 € HT).

### Tranche 2 : 2012

- ▶ Accessibilité du restaurant de la patinoire et modification de la façade (188 628 € HT)

### Tranche 3 : 2014

- ▶ Extension, réhabilitation, aménagement des vestiaires collectifs (1 011 172 € HT avec un financement du CNDS de 141 585 €).

### Tranche 4 : 2016 (dernière tranche)

- ▶ Extension, réhabilitation du hall d'accueil et des vestiaires publics et mise aux normes accessibilité du bâtiment (1 043 010 € HT).



## RÉALISATION D'UNE PLAGE AQUALUDIQUE POUR UNE OFFRE ESTIVALE DYNAMISÉE

Avec l'objectif de proposer une offre estivale outdoor revisitée à la piscine de Buisson Rond, permettant aux familles avec enfants de profiter d'un espace ludique, le choix a été fait de construire une plage aqualudique sur mesure qui répond à plusieurs attentes :

- proposer une offre de service palliative à la fermeture de la piscine du stade dans l'attente de la construction du futur centre aquatique,
- maîtriser un coût d'investissement amortissable avant 2020 : coût des travaux 274 830 € TTC,
- limiter le coût de fonctionnement de l'infrastructure : pas de surveillance avec personnel dédié, les jeux d'eau étant praticables sans aucune profondeur d'eau,
- valoriser l'espace extérieur et prévoir une durée de vie au-delà de 2020.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



## ACTIVITÉ DES ÉQUIPEMENTS

### TEMPS FORTS DES ÉQUIPEMENTS D'AGGLOMÉRATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

#### *LANCEMENT DU PARC DES EXPOSITIONS EN RÉGIE CHAMBÉRY MÉTROPOLE DEPUIS LE 22/09/2016*

Conformément à la volonté politique, la reprise de l'exploitation du Parc des expositions par l'agglomération s'est faite dans la continuité des modalités appliquées jusqu'alors par la Ville de Chambéry. Pour les 3 derniers mois de l'année, 31 jours de manifestations (montage/démontage confondus) ont été réservés par des organismes divers pour des soirées dansantes, assemblées générales d'associations ou autres organismes, examens, bourses au ski, salon de voitures anciennes. Ces événements sont indépendants des salons programmés par l'association Savoieexpo, propriétaire d'un des halls et détenteur de la propriété intellectuelle de 4 salons ou foires.

#### *PEAU NEUVE À LA PISCINE DE BUISSON ROND*

Pour faire patienter les usagers jusqu'à l'ouverture du futur centre aquatique couvert/découvert jusqu'en 2019, l'offre de service estivale à destination des familles et jeunes enfants a été sensiblement améliorée à Buisson Rond :

- Plage aquatique pour les enfants jusqu'à 12 ans, composée d'un vaste espace de jeux d'eau.
- Urban park : jeux extérieurs de type accrobranche pour adolescents, animés tous les après-midis.
- Structures gonflables extérieures et animations aquatiques intérieures sur structures gonflables.
- Service de snacking.

L'ensemble de ces prestations a été proposé à tarif d'entrée constant, avec également la valorisation sans surcoût pour les usagers, des entrées abonnements de la piscine du stade non consommées.

Les usagers ont favorablement accueilli ces nouveautés qu'ils ont plébiscitées.

Profitant des deux semaines de fermeture nécessaires à la vidange, portées exceptionnellement à trois semaines en 2016 pour permettre la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> phase de travaux de maintien à niveau de l'équipement, deux chantiers ont été réalisés :

- désinstallation et remplacement de 25 mètres linéaires de baies vitrées en partie haute pour un montant de 64 000 €,
- remplacement de zones de carrelage dans les vestiaires, de dallage (étage hall d'entrée) et travaux de plomberie et robinetterie des douches et sanitaires : 51 000 €.

#### *ACTIVITÉ PATINOIRE PLUTÔT PRÉSERVÉE PENDANT LES TRAVAUX*

Comme à la piscine, il a été recherché de minimiser l'impact pour les usagers de la fermeture pour travaux d'extension de la patinoire (hall d'accueil, vestiaires public, locaux du personnel), dont une partie de son calendrier s'est juxtaposé de juin à mi-août avec celui des travaux périodiques de déglacage / révision des installations frigorifiques à réaliser tous 5 ans.

La logistique caisse / administration et vestiaires a été organisée dans des structures provisoires pendant la durée des travaux permettant le maintien des activités scolaires et, partiellement, celles des clubs en mai, septembre et octobre.

L'accueil du public interrompu en septembre et une partie d'octobre, a repris pour les vacances de la Toussaint le 19 octobre, sans aucun jour de retard dans le calendrier des travaux.

L'inauguration des nouveaux espaces par les élus le 12 novembre a conclu de belle manière cette dernière tranche de réhabilitation de la patinoire.

#### *LANCEMENT D'UN AUDIT STRATÉGIQUE ET FINANCIER DES STATIONS DES BAUGES*

L'audit stratégique et financier des stations des Bauges de Savoie Grand Revard et des Aillons-Margériaz va permettre d'établir un diagnostic financier, technique et marketing des sites, et de modéliser des scénarii de développement et d'économie garantissant leur vitalité dans un contexte d'affaiblissement du niveau d'enneigement et de tensions des finances publiques.

Coût de l'étude 61 600 €, financement attendu à hauteur de 40 000 € (Région et CTS)

#### *SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ESPACE MALRAUX 2016-2020*

De par sa qualité de scène nationale, l'Espace Malraux a dû se doter d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens approuvé par les financeurs de l'association AMCCS chargée d'administrer le site. Il a pour finalité de définir un projet artistique et culturel, notamment hors les murs puisqu'il se situe dans un contexte de travaux entraînant la fermeture de l'équipement pendant deux saisons (2017/2018 et 2018/2019), avec les moyens budgétaires, humains et l'organisation structurelle nécessaires. Ce contrat est indépendant des engagements de Chambéry métropole définis par la convention du 27 juillet 2004 relative aux relations financières entre l'AMCCS Espace Malraux et l'agglomération.

## RÉSULTATS DE FRÉQUENTATION DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'AGGLOMÉRATION EN RÉGIE

### UNE ANNÉE CONTRASTÉE À LA PISCINE DE BUISSON ROND

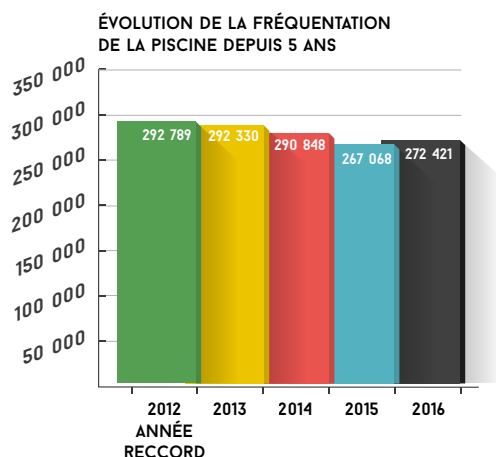
Avec un résultat net de fréquentation positif de 6 653 entrées par rapport à 2015, le bilan 2016 certes favorable, a été déprécié par 11 jours de fermeture exceptionnelle pour travaux, générant un déficit de fréquentation estimé à 8 000 entrées.

Le solde positif est induit par la bonne fréquentation estivale enregistrée grâce au concept d'animations proposé en outdoor et l'aménagement de la plage aqualudique, offres compensatrices à la fermeture de la piscine du stade : 14 144 entrées supplémentaires par rapport à 2015.

	2015	2016 AVEC PLAGE AQUALUDIQUE	ÉVOLUTION 2015	
Fréquentation estivale	24 943 entrées	39 087 entrées	+14 144 entrées	+56,7%
Recettes estivales	66 846 €	103 888 €	+37 042 €	+55,4%

À noter, les 3 131 entrées correspondant à des abonnés de la piscine du stade ont été autorisés à consommer pendant l'été à Buisson Rond leurs entrées préachetées mais non consommées. Hors période estivale, les 10 autres mois sont stables par rapport à 2015 confirmant la diminution de fréquentation du grand public induite par les conséquences horaires de la réforme scolaires de septembre 2014.

La piscine a ainsi accueilli 272 421 personnes, soit près de 2 fois la population de l'agglomération.



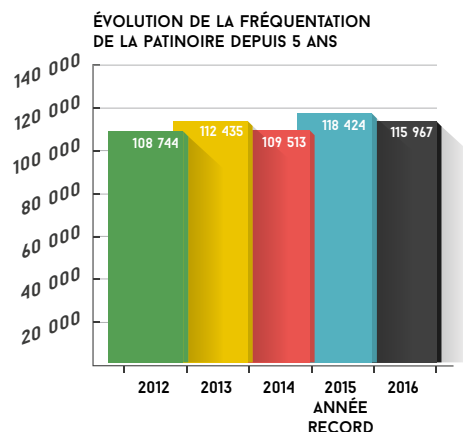
### BONS RÉSULTATS DE FRÉQUENTATION À LA PATINOIRE DE BUISSON ROND

Malgré 6 semaines de fermeture au public en septembre/octobre pour permettre la finalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de la patinoire avec maintien des scolaires et clubs,

et 10 semaines pendant l'été de juin à mi-août sans aucun usager pour permettre les travaux de déglacement et de révision des compresseurs et des circuits de refroidissement, le bilan global de l'année 2016 est satisfaisant.

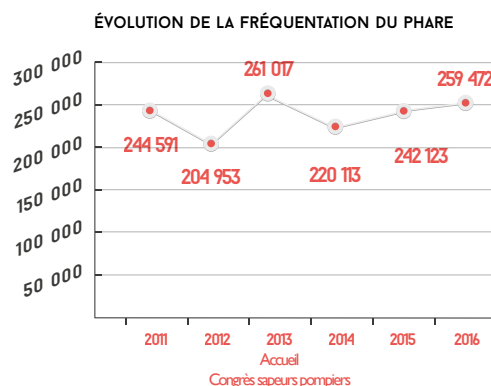
Avec seulement 2 457 entrées en moins sur la fréquentation générale par rapport à 2015 qui était l'année record, 115 967 usagers ont chaussés des patins constituant ainsi la 2<sup>ème</sup> meilleure année jamais enregistrée.

Ce résultat a été possible grâce à la très bonne fréquentation des vacances de Noël 2015-2016 et des vacances d'hiver, où l'enneigement et la météo sur l'agglomération ont été favorables à la pratique de loisirs en site couvert.



### POURSUITE D'UNE PHASE ASCENDANTE POUR LE PHARE

Pour cette 8<sup>ème</sup> année d'exploitation et avec 259 472 visiteurs, 2016 est, pour Le Phare, la 2<sup>ème</sup> meilleure année après 2013 qui avait accueilli un évènement majeur, le Congrès des sapeurs-pompiers.



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'offre de spectacle/concert progresse très sensiblement de 17 770 entrées, reflet d'une programmation boostée de 7 événements par rapport à 2015 avec à l'affiche des artistes de bonne notoriété.

Le volet économique du Phare est stable.

LE PHARE ET SES ACTIVITÉS				
	2015		2016	
	nombre de manifestations	fréquentation en nombre d'entrées	nombre de manifestations	fréquentation en nombre d'entrées
activité culturelle	18	52 004	25	69 774
activité sportive	21	70 490	19	64 900
activité économique	44	23 414	33	33 846
événements spéciaux	6	3 590	11	8 020
Foire de Savoie *	1	92 625	1	82 932
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>242 123</b>	<b>89</b>	<b>259 472</b>

\* réévaluation bilan 2015

# 03.

**ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE**

## POURSUITE DU SOUTIEN FINANCIER AU SPORT

L'agglomération a apporté un soutien à 18 clubs de l'agglomération, à hauteur de 307 400 €. Les critères d'attribution ont ainsi permis à deux nouveaux clubs (Club de Boules de la Motte-Servolex et Elan Chambérien) d'intégrer le dispositif alors que le soutien de l'agglomération s'est arrêté pour une autre association (FC Nivolet).

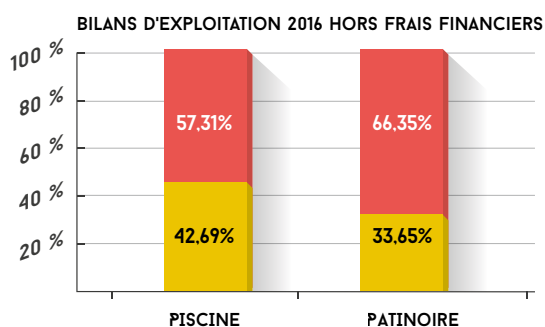
CLUBS RETENUS			
AEB Gymnastique Chambéry	5 000 €	Club nautique Chambéry/Le Bourget	10 000 €
Chevaliers Tireurs de Chambéry	1 000 €	Club des Sports de Glace de Chambéry	5 000 €
Chambéry Cyclisme Compétition	15 000 €	Club des Sports de La Féclaz section nordique	12 000 €
Chambéry Cyclisme Formation	20 000 €	EAC athlétisme	10 000 €
Chambéry Escalade	10 000 €	Elan Chambérien *	3 000 €
Chambéry Savoie Mont Blanc Handball	110 000 €	Judo Club La Motte-Servolex	14 300 €
Club de Boules de la Motte-Servolex*	3 000 €	Savoie Handball Club la Motte-Servolex	19 600 €
Club Hand sport de l'agglomération	2 500 €		
* Nouveaux clubs admis dans le dispositif		Total	307 400 €

LA FRÉQUENTATION (EN NOMBRE D'ENTRÉES)		
	2015	2016
Piscine de Buisson Rond	267 068 pour 4 058 heures d'ouverture annuelle	272 421 pour 3 936 heures d'ouverture annuelle*
Patinoire de Buisson Rond	118 424 pour 4 222 heures d'ouverture annuelle	115 967 pour 3 614 heures d'ouverture annuelle

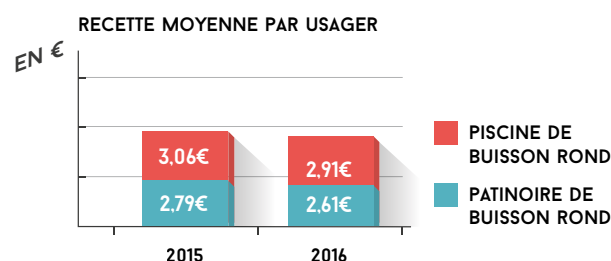
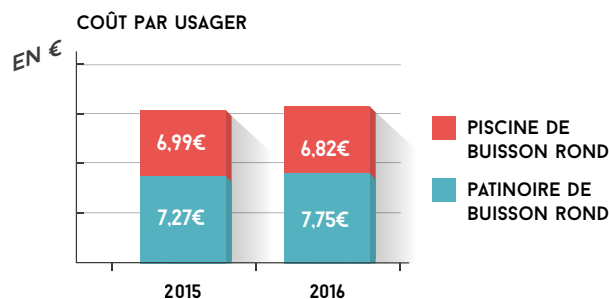
\* 4 jours de fermeture pour rupture canalisation

PUBLICS ACCUEILLIS EN 2016	PUBLIC		SCOLAIRES		ASSOCIATIONS		MANIFESTATIONS	
	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	ÉVOLUTION /2015	
Piscine de Buisson Rond	163 147	+2,5%	62 120	-1,0%	43 684	-0,4%	3 470	-5,0%
Patinoire de Buisson Rond	49 091	-7,7%	26 623	-6,4%	27 620	+17,7%	12 633	-5,1%

	DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (HORS FRAIS FI ET AMORTISSEMENT)
Piscine de Buisson Rond	1 858 131 €	793 367 €	1 064 764 €
Patinoire de Buisson Rond	898 640 €	302 440 €	596 200 €



■ PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LA FISCALITÉ  
 ■ PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES RECETTES D'EXPLOITATION (TAUX DE COUVERTURE)  
 RAPPEL POUR 2015 : PISCINE 43,72% / PATINOIRE 37,63%



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



## COMMUNICATION



### PAROLE D'ÉLU

Chambéry métropole se veut toujours plus proche de ses habitants. Nous souhaitons donc jouer la carte de la transparence entre la collectivité et les citoyens, afin que chacun puisse s'approprier les évolutions de notre territoire. C'est la raison pour laquelle un nouveau site internet, avec plus de fonctionnalités pratiques, a fait son apparition en 2016. Nous avons également souhaité développer l'information accessible via les réseaux sociaux ou le stand commun entre la ville de Chambéry et l'Agglomération à la Foire de Savoie.

**Xavier Dullin,**  
président de Chambéry métropole

### NOUVEAUX SITES INTERNET, NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

Quelles sont les fonctionnalités les plus utiles aux internautes ? Quelles sont les recherches les plus demandées ? Quels e-services pouvons-nous développer ?

Toutes ces questions ont été posées pour mener à bien la refonte des sites internet de Chambéry métropole et des communes de Chambéry, La Ravoire et Saint-Baldoph, notamment via des tests et des ateliers utilisateurs.

Lancés au cours de l'été pour l'agglomération et la ville de Chambéry et de l'automne pour les deux autres communes, ces nouveaux sites internet déploient de nombreuses fonctionnalités.

Il est désormais possible de s'enregistrer et de régler en ligne des services, s'affranchir de sa facture d'eau, retrouver les actualités, agendas et services des collectivités.

Enfin, un social wall reprend le meilleur des réseaux sociaux.

### FORTE PROGRESSION DE L'AUDIENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La gestion éditoriale des médias sociaux de Chambéry métropole et la Ville de Chambéry, mutualisée dans un objectif de complémentarité et de rayonnement, a renforcé la présence de la collectivité sur Facebook et Twitter.

Privilegiés par de nombreux usagers, ces réseaux sont devenus des canaux de communication à fort potentiel. En moyenne, 1 à 2 publications sont diffusées chaque jour.

La page Facebook Chambéry Officiel, qui relaie l'actualité du territoire de Chambéry, a enregistré une forte hausse de ses abonnés

en passant de 4 000 à plus de 6 000 fans. Les comptes Twitter @Chambérymetro (1 685 abonnés) et @villedeChambéry (1 861 abonnés) ont également enregistré une très forte croissance. La vidéo la plus vue totalise 42 263 vues. Il s'agissait de la vidéo d'annonce de l'événement Tarines et abondances en mars 2016.

### ÉTUDE DE LECTORAT POUR LE MAGAZINE D'INFORMATION



À l'automne, une enquête a été menée auprès d'un échantillon de la population de près de 500 personnes afin d'affiner les attentes des lecteurs du magazine d'information de Chambéry métropole.

Il s'agissait de mieux appréhender l'image et la notoriété de ce support. Savoir s'il était lu, par qui, où, comment. Connaître ses limites et ses marges d'amélioration.

Prendre connaissance de ce qui est apprécié, attendu, lu, et au contraire, de ce qui intéresse moins. Comment le positionner en complémentarité avec les autres outils de communication.

Cette enquête a contribué à préciser et repenser le fond et la forme du prochain magazine d'information dont la première parution est prévue à l'automne 2017.



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## STAND COMMUN CHAMBÉRY MÉTROPOLE / VILLE DE CHAMBÉRY À LA FOIRE DE SAVOIE

Pour la seconde année consécutive, Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont partagé un stand commun à la Foire de Savoie. Ce stand a généré 87% de satisfaction de la part du public sur les boîtiers mis en place à cet effet. L'exposition valorisait les projets et les services aux habitants sous la thématique "Un territoire qui avance". Quatre grands axes ont été présentés :

- un territoire connecté avec les nouveaux sites internet,
- un territoire équipé avec le futur centre aqualudique d'agglomération et le futur éco-quartier sur le site de Vétrotex,
- un territoire mobile avec le pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,
- un territoire à l'écoute avec le projet d'agglomération.

L'animation des vues immersives à 360° a été une nouvelle fois très appréciée.

Véritables temps forts du stand, six mini conférences ont été organisées, rassemblant près de 150 personnes.



## DE NOMBREUSES ACTIONS DE COMMUNICATION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES

La Direction de la communication a accompagné ou piloté de nombreux projets parmi lesquels on peut citer :



- Le projet « Territoire mobile », mené par Chambéry métropole et la Ville de Chambéry, a pour objectifs d'assurer la complémentarité des modes de transport, favoriser les transports collectifs, apaiser le centre-ville et de gagner en fluidité.



- Le projet « Buisson rond en mode été », a été initié suite à la fermeture du stade nautique et la volonté de maintenir une offre aquatique en période estivale : construction de la plage aqualudique à l'extérieur de la piscine et installation d'équipements temporaires mis en place aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- La réédition du Guide des producteurs et de la vente directe de l'agglomération, réalisé en lien avec le service Agriculture et Espace naturel, permet de valoriser les circuits courts et l'économie locale.

## ZOOM

### MISE EN COMMUN DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Annoncé comme un projet structurant de l'exécutif, la mutualisation de la Direction de la communication de Chambéry métropole et de la Ville de Chambéry a été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dès lors, 10 agents municipaux ont été transférés à l'agglomération et des référentiels créés (organigramme, projet de service). Initialement installée dans l'ancien centre de tri postal situé avenue Garibaldi, la Direction de la communication a emménagé au siège de Chambéry métropole en novembre. Cette mise en commun a pour objectif une meilleure visibilité des deux collectivités.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## LA FABRIQUE DU TERRITOIRE

Dans un contexte de fortes évolutions, se donner un cap suffisamment lointain pour mieux guider notre action du quotidien est une nécessité. Car le choix se pose en ces termes simples : soit nous, élus, acteurs socio-professionnels, habitants, courrons derrière ces changements et les subissons, soit nous décidons de la manière dont nous souhaiterons vivre et travailler demain. Bien évidemment dans certains domaines notre marge de manœuvre est limitée, mais elle existe.

Parmi tous ces enjeux qui se présentent à nous, les élus de l'agglomération en ont retenu 7 qui leur paraissent fondamentaux :

1. **Entreprises 2.0** : Accompagner les mutations économiques pour créer les emplois de demain,
2. **Vivre ensemble** : Renforcer la cohésion sociale et accompagner les fragilités,
3. **Métropole ouverte** : Préserver notre identité locale dans un monde global et inscrire l'agglomération dans la dynamique des territoires voisins,
4. **Génération Z** : Préparer l'agglomération pour et avec les jeunes générations,
5. **Territoire durable** : Préserver l'environnement, le cadre de vie et préparer la transition énergétique,
6. **Bien vieillir** : Anticiper les besoins croissants d'une population qui vieillit et la place des seniors dans la société,
7. **Tous connectés** : Organiser les mobilités de demain et développer les réseaux et usages numériques.

Pour trouver les réponses à ces enjeux, Chambéry métropole a souhaité lancer une grande réflexion autour du projet d'agglomération 2030 : la Fabrique du Territoire.

Le 23 juin 2016 a été officialisé le démarrage de cette démarche qui doit nous permettre :

- un partage de la vision de notre territoire à cet horizon,
- la détermination d'objectifs que nous souhaitons ambitieux pour notre agglomération,
- la définition des moyens pour atteindre ces objectifs.

Ce projet d'agglomération 2030 sera un cadre de l'action de



Chambéry métropole Cœur des Bauges pour les années à venir. Mais nous souhaitons qu'il soit également porté par les acteurs et les habitants. Car, nous le savons bien, c'est la convergence des actions de tous qui nous permettra de mettre en mouvement notre territoire.

La démarche suit 3 grandes phases d'élaboration :



### LE DIAGNOSTIC : DE JUIN 2013 À OCTOBRE 2016

Cette étape a permis de rassembler une grande quantité d'informations, de données sur l'agglomération, ses habitants, ses activités, son fonctionnement, permettant de situer l'agglomération par rapport à d'autres, d'identifier ses forces et ses faiblesses. Ce travail est important car il permet d'objectiver la vision du territoire et d'identifier les points sur lesquels l'agglomération peut fonder son développement futur.

### LE BOUILLONNEMENT D'IDÉES : D'OCTOBRE 2016 À JUIN 2017

Étape importante, car c'est à ce moment-là que doivent émerger les propositions. Pour faciliter cette expression, les élus de l'agglomération ont souhaité assoir cette démarche sur une large concertation qui a pris des formes très variées et participatives.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



## LES ATELIERS DE LA FABRIQUE

### LES ATELIERS DE LA FABRIQUE : CITOYENS

L'organisation de 7 ateliers de la Fabrique, un pour chacun des enjeux. Ces ateliers, organisés sous la forme de « word café », étaient avant tout destinés à la participation et l'expression des habitants mais acteurs socio-professionnels et élus se sont joints également à la production d'idées. Des milliers d'idées ont été émises. Des centaines de personnes ont participé.

### LES ATELIERS DE LA FABRIQUE : ÉLUS

Proposer un temps de débat et de propositions aux 700 élus de l'agglomération s'imposait. Du fait des fonctions qu'ils assument au sein des collectivités et de leur relation privilégiée avec la population ils disposent d'une connaissance fine des besoins de notre population et construisent, au jour le jour, les réponses attendues des collectivités. Élus et collectivités sont les garants de la cohésion sociale et territoriale de notre agglomération mais également de ses conditions de développement et d'aménagement.

### LES ATELIERS DE LA FABRIQUE AGENTS DE L'AGGLOMÉRATION

Qu'ils soient issus de l'agglomération ou des communes qui le composent, les agents des collectivités sont les premiers au quotidien, à porter l'ambition des collectivités. Dans leurs relations avec les usagers et les acteurs socio-professionnels, ils identifient leurs besoins et leurs évolutions. Ils sont donc partie prenante de la démarche.



## ZOOM

### COMMUNICATION

La Fabrique du territoire est une usine bouillonnante d'idées pour une vision prospective de notre territoire où tout est possible d'imaginer. L'identité visuelle du projet a souhaité répondre à cette attente et marquer une rupture avec les codes classiques de la communication institutionnelle pour créer une proximité avec les acteurs de l'agglomération et notamment avec les citoyens. Ainsi, répondre aux attentes, interpeller et créer plus de convivialité leur permet de s'emparer du projet. Ce concept visuel décalé au design épuré a également pour objectif de se rapprocher des jeunes générations directement concernées par cette projection dans l'avenir. Avec sa volonté de territoire d'avenir, Chambéry métropole a su initier une version innovante de la communication institutionnelle.

## LES CHANTIERS DE LA FABRIQUE

Dans le dispositif de concertation il était important de proposer une place aux acteurs socio-professionnels. Ils sont acteurs et donc, dans leur secteur d'activité, indispensables à la vitalité de notre territoire. Une vingtaine de chantiers ont été ouverts autour des principales thématiques qui font la vie de tous les jours : la culture, le tourisme, l'économie de proximité, les personnes âgées, l'environnement,...

Leur production est riche. Elle sera partagée avec tous les élus de l'agglomération le 24 mai 2017.

## LE PANEL CITOYEN

Les élus ont souhaité mener un travail de réflexion avec des habitants représentatifs de la population et des communes de l'agglomération. 50 habitants se sont donc prêtés à l'exercice. Quatre samedi matin ils ont phosphoré et produit un avis citoyen riche et détaillé.

## LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'agglomération s'est appuyé sur l'interactivité des outils numériques pour diffuser largement l'information sur la démarche, sur les temps de débats mais également pour recueillir des contributions des habitants.

[www.lafabriqueduterritoire.fr](http://www.lafabriqueduterritoire.fr)

@projetaglo2030 | La Fabrique du Territoire



# 04.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

## CHAMBÉRY MÉTROPOLE, ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## DÉCHETS

COMPÉTENCE  
COLLECTE  
DES DÉCHETS  
MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS

24  
COMMUNES

130 121  
HABITANTS

47,30%  
D'HABITAT  
VERTICAL



### PAROLE D'ÉLU

La compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien au fonctionnement de ce service public essentiel aux usagers. En 2016, alors que les tonnages collectés restent stables, la collectivité engagée dans le projet de Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet poursuit ses actions de prévention et de réduction des déchets et accentue encore le conséquent travail d'organisation des collectes (suppression des collectes inadaptées voire dangereuses) tout en harmonisant et modernisant les modes de collecte pour une meilleur qualité de service aux usagers. À noter que la collectivité a renforcé son engagement de coopération décentralisée en mettant en œuvre le « 1% déchets ».

**Daniel Roचाix**

vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention



### FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)

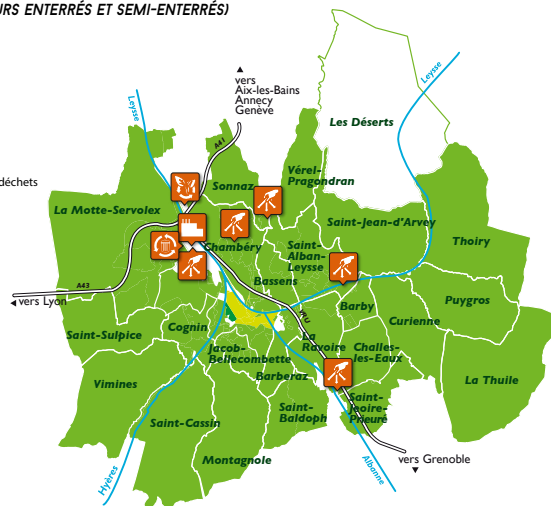


- 🗑️ Déchetterie
- 🌱 Plateforme de compostage
- 🏠 Centre de tri
- 🏭 Usine de valorisation et de traitement des déchets

#### FREQUENCE

- 1 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 3 fois par semaine
- 4 fois par semaine
- 6 fois par semaine

### FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie directe avec les agents et les moyens de l'agglomération.

Les opérations de traitement des ordures ménagères par incinération ainsi que le tri des collectes sélectives sont assurées par Savoie Déchets qui en détient la compétence. L'incinération est opérée en régie directe avec les agents et les moyens du syndicat mixte. Le tri des collectes sélectives est réalisé par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour exercer sa compétence, Chambéry métropole dispose d'un réseau de quatre déchetteries (trois à partir de juillet 2016) qui permettent aux habitants et aux professionnels de déposer leurs déchets et d'une plateforme de compostage. L'exploitation de ces équipements a été confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

## LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Cette année 2016 marque la fermeture de la déchetterie des Hauts de Chambéry au 1<sup>er</sup> juillet. En effet, de par sa vétusté, celle-ci n'était plus en conformité réglementaire, ni en adéquation avec les règles d'exploitation et d'acceptation que l'on peut attendre d'un service rendu aux usagers. Elle représentait un risque pour l'environnement mais aussi pour les usagers. Ceux-ci ont été réorientés vers la déchetterie de Bissy qui propose un service complet dans un équipement moderne.

La collecte des déchets accentue le conséquent travail de suppression des incohérences de collecte (collectes inadaptées voire dangereuses) afin de garantir de meilleures conditions de travail aux agents. Ce travail est mené en parallèle d'un important chantier d'harmonisation des modes de collecte en développant la création de points de regroupement bac roulant ou conteneur grand volume tout en développant une meilleure qualité de service aux usagers.

La collectivité s'est également engagée dans une démarche de coopération décentralisée envers les pays du Sud en apportant un sou-

tien financier le « 1% déchets » à l'image de ce qui se pratique d'ores et déjà pour l'eau et l'assainissement. Cette action sera ensuite menée sur le terrain en accompagnant les collectivités parties prenantes.

La collectivité engagée dans le projet de Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets poursuit ses actions de prévention réduction des déchets avec :

- la réalisation d'une étude du potentiel d'économie circulaire sur le bassin de vie,
- le déploiement de la mise à disposition des broyeurs à végétaux,
- l'installation du 60<sup>e</sup> site de compostage collectif,
- l'inauguration du 7 000<sup>e</sup> composteur individuel distribué.



## LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2016, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- les déchetteries.

Le ratio exprimé en kg/hab/an des déchets collectés en 2016 progresse de 1% par rapport à l'exercice précédent. Si les tonnages d'ordures ménagères sont stables, la collecte sélective et les apports en déchetteries sont en hausse.

## COMPTABILISATION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS

Type de déchets	(131 181 hab DGF2015)		(131 205 hab DGF2014)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	Chambéry métropole					
	2016	2015	Evol. 2015/2016	%		
	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an		Kg/hab/an	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	31 260	240	239	0%	237	227
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	7 023	54	50	7%	32,4	69
Verre	3 585	28	27	1%	36,6	
Textiles usagés	290	2	2	16%	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	20 531	158	152	3%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 957	61	60	0%		
Déchets vers en porte à porte	412	3	5	-35%	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>70 767,64</b>	<b>544</b>	<b>536</b>	<b>1%</b>	<b>537</b>	<b>506</b>

## MODES DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

36 286 tonnes des déchets collectés sont incinérés (100% des ordures ménagères résiduelles et encombrants de déchetterie). La récupération de l'énergie dégagée par l'incinération à Savoie Déchets permet de revendre de la vapeur au réseau de chaleur chambérien et de fabriquer de l'électricité.

Les gros encombrants de déchetterie sont détournés de l'enfouissement et incinérés en tant que combustibles solides de récupération en fours de cimenterie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS = déchets dangereux), huiles minérales sont pour partie incinérés et recyclés.

### VALORISATION MATIÈRE

26 229 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

### VALORISATION ORGANIQUE

8 368 tonnes collectées sont des végétaux destinés au compostage. Le compost est revendu à des paysagistes, des services communaux, ou encore des particuliers.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### ENFOUISSEMENT

173 tonnes sont destinées à la mise en enfouissement. Il s'agit d'une partie des déchets amiantés.

### TAUX DE RECYCLAGE

Il s'agit du tonnage expédié dans les centres de tri, sur la totalité des tonnages collectés tous flux confondus (hors végétaux et gravats).

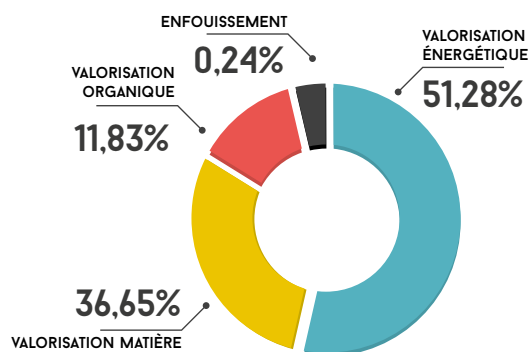
2014 : **16,44%** | 2015 : **16,43%** | 2016 : **17,24%**

### TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), sur la totalité des tonnages collectés.

2014 : **42,71%** | 2015 : **42,91%** | 2016 : **36,65%**

### MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS



## LES INDICATEURS FINANCIERS

Coûts rapportés à l'habitant par grandes masses budgétaires.

	DÉPENSES EN EUROS CA 2016	EN EUROS PAR HABITANT/ AN (POP 2016)
Traitement incinération et tri des collectes sélectives	5 613 132	43,14
Collecte Ordures Ménagères, collectes sélectives et verre (charges de fonctionnement et masse salariale en régie)	4 697 681	36,10
Plateforme déchets verts de Champlat	425 208	3,27
Déchetteries (gestion, transport et traitement)	2 573 388	19,78
Dépot classe 3	3 851	0,03
Subventions, actions de communication et de prévention + masse salariale restante	768 774	5,91
Total des dépenses de fonctionnement 2016 (hors opérations d'ordre et hors coûts aidés)	14 082 034	108,22

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## EAU ET ASSAINISSEMENT



### PAROLE D'ÉLU

Comme en 2016, les équipes du service des eaux de Chambéry métropole Cœur des Bauges auront dû faire face à des conditions météorologiques exceptionnelles. Les fortes précipitations du mois de juin suivies d'une période de faibles précipitations jusqu'à ce printemps 2017, auront mis à l'épreuve les hommes et les installations. Le professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs ainsi que la qualité des équipements ont permis d'en maîtriser les conséquences, préservant notre patrimoine environnemental exceptionnel et assurant à chacune et chacun l'accès à une eau potable de qualité.

Dans un contexte financier toujours plus contraint, le renouvellement et la modernisation des ouvrages de l'eau potable et de l'assainissement restent une priorité pour garantir leur performance et leur disponibilité. Préserver un environnement remarquable et proposer à chacune et chacun une eau potable de qualité dans des conditions économiques soutenables, telle est l'ambition de Chambéry métropole Cœur des Bauges. Le développement de nouveaux outils et services en ligne auront également été au cœur des actions conduites en 2016. Aménagement de l'accueil du service des eaux, refonte du site internet, déploiement d'@services et du paiement en ligne, amélioration de l'accueil téléphonique concourent à améliorer la qualité de service.

**Jean-Maurice Venturini**

*vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et du droit des sols*



Les actions pour une gestion durable de l'eau et de l'assainissement dans l'agglomération chambérienne se sont poursuivies à un rythme soutenu pour notamment :

- offrir un service performant à l'utilisateur,
- distribuer une eau potable de qualité,
- préserver l'environnement en maîtrisant les rejets au milieu naturel.

Ces objectifs se traduisent par le renouvellement de la certification ISO 9001, à l'issue de l'audit réalisé du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2016.

Si la pluviométrie annuelle reste importante, avec une hauteur cumulée proche de 1 225 mm, l'année 2016 aura surtout été marquée par une succession d'événements météorologiques exceptionnels et variables.

Les précipitations de juin 2016 ont ainsi durement touché notre territoire. Les équipes de l'agglomération et des communes ont été fortement mobilisées pour remettre très rapidement les réseaux et ouvrages en état et accompagner les habitants touchés par ces intempéries.

Ces conditions ont également fortement influencé les volumes collectés par le réseau unitaire du centre-ville de Chambéry. Si les volumes traités à l'UDEP (usine de dépollution des eaux

usées) sont restés stables à 13,4 millions de m<sup>3</sup>, les volumes déversés au milieu naturel par les déversoirs d'orages situés sur le réseau amont ont été fortement impactés. Le volume déversé en 2016 a ainsi atteint 385 000 m<sup>3</sup> en 50 jours (le volume déversé en 2015 atteint 530 000 m<sup>3</sup> en 41 jours).

L'épisode de sécheresse de l'automne 2016 a conduit à la mise en place de mesures de restrictions d'eau sur l'ensemble du département du 9 au 30 septembre 2016. Durant toute cette période, la qualité des infrastructures et la mobilisation des agents du service des eaux aura permis de maintenir l'alimentation en eau sur l'ensemble du territoire de Chambéry métropole.

Ces conditions ont principalement impacté les ressources gravitaires (sources). Les hauteurs de nappes phréatiques au repos sont restées stables au fil des mois de l'année 2016, consécutives à une bonne recharge.

Les actions entreprises par Chambéry métropole au travers de ses 2 régies s'inscrivent en 2016 dans ce contexte pour faire face à ses obligations et dégager les moyens financiers nécessaires pour assurer une gestion performante du patrimoine existant, l'adapter aux exigences réglementaires et aux évolutions de l'agglomération.

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## ZOOM

### DES SERVICES EN LIGNE QUI S'ENRICHISSENT

Menée conjointement à l'actualisation du site internet de l'agglomération, et accessible à partir de celui-ci, l'agence en ligne a été ouverte début août, complétant l'offre de services dématérialisés (abonnement, résiliation, mensualisation et mise en place du prélèvement). Désormais la possibilité est offerte, pour tout abonné du service des eaux, de créer un compte individuel, permettant ainsi de consulter ses données personnelles et également de régler par carte bancaire. 5% des 55 000 factures émises au cours du second semestre ont été payées en ligne. Cette modalité simple est sécurisée car effectuée sur la plate-forme de la DGFiP via des passerelles transparentes pour l'abonné.

En matière de téléphonie, faisant suite à la mise en service du guide vocal interactif pour l'orientation des appels et la diffusion d'information en temps réel, le centre d'appel a été déployé au cours de l'été pour les services accueil-instruction de dossiers d'abonnés et gestionnaire de facturation.

La diffusion de message d'attente, la qualification des appels, le flux d'activité sont autant d'éléments tracés dorénavant, qui permettront d'ajuster, autant que faire se peut, la ressource interne à la demande téléphonique.

Sur la fin de l'année, l'espace accueil des abonnés a fait l'objet de travaux de réaménagement, l'objectif étant de disposer d'un accueil offrant davantage de confort et d'accessibilité aux visiteurs et de permettre également de meilleures conditions de travail pour les agents du service des eaux.

## SERVICE À L'USAGER

En 2016, les relations avec les 67 000 clients du service ont généré :

- 31 500 appels téléphoniques
- 10 000 visites physiques
- 3 684 demandes internet
- 8 332 résiliations de contrats
- 8 628 nouveaux contrats

Réunie mensuellement, la commission FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a attribué 673 aides sur les 730 dossiers examinés en 2016, pour un montant total d'aides de 104 350 €.

Au cours de l'année 2016, le service des eaux a réalisé plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des usagers afin d'analyser le niveau d'appréciation de ses pratiques et dégager des pistes de progrès.

### ENQUÊTE AUPRÈS DE NOUVEAUX ABONNÉS

Une enquête de satisfaction a été menée de mai à juillet 2016 auprès des nouveaux abonnés du Service des eaux, au moyen d'un questionnaire joint à la facture adressée à la suite de leur prise d'abonnement.

Le formulaire a été adapté pour évaluer plus particulièrement la perception des usagers aux nouvelles conditions d'accueil phy-

sique et téléphonique (mise en place d'un pré-accueil et d'un nouveau serveur vocal en début d'année 2016 et d'un centre d'appel en juillet 2016).

Les démarches liées à la prise d'abonnement, la mensualisation, la demande de branchement, le relevé ou la dépose de compteurs ont été les autres thèmes abordés.

Le taux de retour global de 17% (297 questionnaires retournés sur 1 791 factures) est équivalent aux enquêtes des années précédentes (de 15 à 20%).

Les résultats de l'enquête auprès de ces nouveaux usagers ont révélé le maintien d'un très bon niveau de satisfaction globale pour 90 % des avis exprimés sur l'ensemble des prestations réalisées, la qualité des informations transmises et sur les délais de réponse.

Nous observons également que 97% des avis témoignent de l'efficacité et de la courtoisie des agents.

Le détail des réponses et des commentaires mettent en évidence des points particuliers :

- l'instauration d'un accueil général et l'espace d'attente ont recueilli 95% de satisfaction,

- le niveau de satisfaction sur l'accueil téléphonique a progressé de 80% à 90% suite à la mise en place d'un centre de contact en juillet 2016 permettant de qualifier les appels, de gérer des files d'attentes téléphoniques en affectant au mieux la ressource afin de limiter les temps d'attente et les appels perdus,
- le recours aux démarches dématérialisées (demande d'abonnement) progresse avec 33% des nouveaux abonnements,
- une meilleure information et plus de lisibilité sont souhaitées pour accompagner les démarches en ligne.

Le second semestre 2016 a vu la concrétisation de plusieurs projets au sein du service Relations Abonnés, avec les travaux de réaménagement de l'espace d'accueil, la mise en place d'un centre de contact, la mise en service d'une agence en ligne permettant de multiplier les services via un compte personnel.

Une enquête de satisfaction reconduite dans les mêmes conditions début 2017 permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises.

## ENQUÊTES AUPRÈS DE RIVERAINS DE CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU D'EAU POTABLE OU D'ASSAINISSEMENT

En 2016, deux chantiers d'investissement ont fait l'objet d'enquête de satisfaction auprès des riverains concernés.

Cette enquête porte sur des aspects de préparation (information, organisation) le déroulement des travaux (gêne occasionnée, circulation d'engins, bruit, propreté du site), ainsi que le respect des délais ou encore les précautions prises pour la sécurité. Au total ce sont 176 riverains qui ont été contactés. Les résultats montrent un bon niveau de satisfaction global sur les deux chantiers avec 85% d'avis positifs sur les différents thèmes.



- La Motte-Servolex, rue des Allobroges : renouvellement du réseau d'eau potable (tubage d'une conduite de PEHD DN 125 mm sur un linéaire de 150m et renforcement en fonte DN 200 mm sur 50m).

Ces travaux ont été engagés en site urbain, sur l'axe central du centre-bourg après l'information préalable des riverains et des commerçants.

La technique employée (tubage) et le déroulement global du chantier ont contribué à obtenir de bons retours de la part des riverains avec 90% de satisfaction globale.

À noter toutefois les remarques liées à l'arrêté de circulation (sens unique) imposé par les travaux et la durée du chantier, prolongée en raison de contraintes techniques.

- Cognin, Boulevard Paul Héroult : renouvellement de collecteur d'eaux usées (400m en Grès DN 400 mm) et renforcement du réseau d'eau potable.

Ces travaux ont été conduits au cœur d'une zone résidentielle pour remplacer les conduites d'eau potable et d'assainissement.

Des précautions particulières ont été mises en œuvre en lien avec la manipulation de déchets amiantés (destruction de l'ancien collecteur assainissement).

Les résultats montrent globalement que 80% des personnes interrogées sont satisfaites du déroulement du chantier (information préalable, organisation de la zone de chantier, réalisation des travaux).

Des réserves sont formulées par les riverains des rues adjacentes quant à la durée prolongée du chantier et les contraintes liées à la circulation et à l'accès à leur logement.

## CONDUIRE UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU POTABLE

### PAR LA POURSUITE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

Les procédures pour la mise en place des périmètres de protection des captages des communes de La Thuile et Thoiry ont été poursuivies, avec la réalisation des enquêtes publiques. Des procédures ont également été lancées pour les captages de Montgeas à Curienne et Fontaine Noire à Saint-Jean-d'Arvey.

Globalement, cela porte l'avancement des démarches à 46 captages sur 47 exploités (principaux + secours) pour lesquels la Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée et 18 captages sur 47 pour lesquels les travaux de mise en conformité sont réalisés. En prenant en considération les volumes produits annuellement par ces captages, l'avancement de la protection est le suivant :

- Rapport hydrogéologue : 100%
- Dossier d'enquête publique : 100%
- Déclaration d'utilité publique prononcée : 99,99%
- Travaux terminés : 23,9%
- Suivi des activités : 81,6%

L'indice global de protection 2016 est de 81,1% (80,9% en 2015).



# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

---



### PAR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le programme pluriannuel a intégré en 2016 la problématique des réseaux d'assainissement présents dans les périmètres de protection rapprochée des puits destinés à la consommation humaine. Les inspections télévisuelles ont été étudiées et ont conduit à la programmation de travaux dans le secteur du Puits Pasteur jugée prioritaire.

Début 2016, un traitement par ultra-violet a été mis en œuvre au puits de Saint-Jean-de-la-Porte. Destiné à renforcer la sécurité et la qualité des eaux distribuées, ce traitement sera progressivement installé sur tous les puits de production d'eau potable de l'agglomération.

### PAR UNE GESTION PATRIMONIALE VOLONTAIRE

Les actions pour améliorer les rendements hydrauliques sont menées selon 3 axes : recherche et réparation des fuites, renouvellement des canalisations et branchements qui participent à la maintenance du patrimoine, renouvellement des compteurs chez les usagers.

Ainsi en 2016 :

- 383 fuites ont été réparées correspondant à un volume total annuel estimé à 101 000 m<sup>3</sup>, dont 127 se situaient sur le domaine privé et ont fait l'objet de mises en demeure auprès des propriétaires concernés (règlement de l'eau actuel en cours de révision).
- 10,15 km de canalisations ont été renouvelés en 2016 soit environ 1,15% de notre patrimoine. Depuis 2013, le programme de travaux intègre les linéaires jugés prioritaires au regard de plusieurs critères (nature, casses, lieux). 70% des renouvellements répondent à cette priorisation et 30% sont réalisés en coordination avec les opérations d'aménagement de voiries ou en accompagnement de travaux sur les réseaux d'assainissement ou d'autres concessionnaires.
- 434 branchements ont été rénovés en 2016 à l'occasion des travaux sur les canalisations ou de la suppression des branchements en plomb sous le domaine public.
- 4 043 compteurs ont été renouvelés en 2016, grâce à l'effort fourni par les services techniques aux abonnés.

L'ensemble de ces actions permet de maintenir en 2016 un rendement hydraulique de 77,55% selon la méthode de calcul de l'ONEMA. Notons toutefois que ce résultat est au-dessus du rendement requis (dans le cadre du décret 2012-97 relatif à la loi Grenelle II) qui est pour Chambéry métropole (compte tenu de sa configuration mixte : rural et urbain) de 69,42%.

# ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU USÉE

## EN VEILLANT AU BON FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des réseaux et branchements a permis de diagnostiquer (inspection vidéo) près de 15,8 km de canalisations eaux usées et 4,8 km de réseaux eaux pluviales, ainsi que de repérer précisément 227 branchements (positionnés sur le Système d'Information Géographique). De plus, 42 branchements ont été contrôlés dont 29 se sont révélés non conformes.

En 2016, 35 rejets accidentels ont fait l'objet pour le service de recherche de l'origine du déversement puis de son élimination (avec une mise en conformité pour les entreprises concernées, le cas échéant) : 25 dans le réseau public d'eaux pluviales, 1 dans le réseau unitaire et 9 dans le réseau séparatif d'eaux usées.

L'origine de la pollution a été déterminée pour 80% des cas en 2016.

Il faut noter une hausse des pollutions constatée en 2016 (par rapport à 2014 et 2015) qui est probablement due à une remobilisation des lanceurs d'alerte sur les pollutions (riverains, pêcheurs, usagers des pistes cyclables etc.).

## EN GARANTISSANT LES PERFORMANCES DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (UDEP)

L'amélioration de la qualité des rejets de l'UDEP après la mise en service de la filière eau tout début 2011 s'est confirmée en 2016. Le taux de conformité des rejets atteint 98,1%. Sur les 13 441 240 m<sup>3</sup> traités à l'UDEP, 156 313 m<sup>3</sup> ont été rejetés à la Leysse (1,16%), après prétraitement et traitement primaire physico-chimique.

À noter également que les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2016 un rejet total de 407 343 m<sup>3</sup> répartis sur 50 jours, soit environ 3% du volume traité à l'UDEP, dont 385 356 m<sup>3</sup> pour les 3 principaux (D.O. n°2, 5, 6). Cette année, 110 335 m<sup>3</sup> de boues (primaires et biologiques) ont été produites. En sortie de filière boues après traitement, il restait 1 611 tonnes de matières sèches, qui ont été transférées vers l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets pour être éliminées par incinération.

## EN ACCOMPAGNANT LES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATION D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

2 261 installations d'assainissement non collectif sont répertoriées fin 2016 sur le territoire de l'agglomération. 310 sont zonées en assainissement. Aucune extension de réseau n'a été réalisée en 2016. 9 installations ont été nouvellement construites dans le cadre des permis accordés dans les zones non desservies en 2016.



3 tranches de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif à risques importants ont été lancées. Au total, sur les 309 installations concernées, 139 ont fait l'objet d'une convention d'aide (aide forfaitaire de 3 000 € de l'Agence de l'eau) et 102 ont été réhabilitées.

## EN POURSUIVANT L'OPÉRATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET

L'opération collective n°3 avec un plan d'action sur 3 ans (2016-2019) a été signée le 11 février 2016. Elle fait suite aux opérations n°1 (plan d'actions 2009-2012) et n°2 (2013-2015). À fin 2016, 27 établissements principaux font l'objet d'une convention signée et suivie. Parallèlement, 98 autorisations de raccordement ont été délivrées à des établissements du fait de leur activité (restaurant, garage, distributeur carburant, etc...). Au total fin 2016, 1 065 établissements sont suivis par le service des eaux.

## EN MENANT DES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE

Le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé en 2009, s'est poursuivi en 2016 sur l'égout B (de la rue Denfert Rochereau à Rue Plaisance). Ces travaux (financés à 50% eaux pluviales et 50% eaux usées) sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

Au total, tous axes de travail confondus, 76 opérations ont généré une dépense de 7 959 355,92€ HT (dont 599 791,90€ HT travaux UDEP).

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



### LE TABLEAU CI-DESSOUS RÉCAPITULE LES PRINCIPAUX TRAVAUX :

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT
Eau potable	51	4 349 552,86 € HT
Eaux usées	21	2 638 758,49 € HT
Eaux pluviales	4	951 264,53 € HT

\*dont 599 791,90 € HT pour les travaux de modernisation et mise aux normes UDEP Chambéry

### LES PRINCIPALES OPÉRATIONS ONT CONSISTÉ EN :

#### PRODUCTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Challes-les-Eaux / Saint-Baldoph	Travaux neufs et rénovation	189 928,59 € HT
Les Déserts	Travaux neufs	244 773 € HT

#### DISTRIBUTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Cassin / RD 1006 - Les Chapieux	Travaux de rénovation	130 110 98 € HT
La Ravoire / rue Jean-Jacques Rousseau	Travaux de rénovation	121 177,68 € HT
La Motte-Servolex/ rue Henri Bordeaux	Travaux de rénovation	101 038,49 € HT
Chambéry / rue de la Féclaz	Travaux de rénovation	124 070,07 € HT
Barby / route de Curienne	Travaux de rénovation	199 586,41 € HT
Chambéry / rue de Charrier Neuve	Travaux de rénovation	137 801,09 € HT
La Motte-Servolex / rue Cure Jacquier	Travaux de rénovation	119 622,52 € HT
La Ravoire / rue du Galibier	Travaux de rénovation	130 190,36 € HT
La Ravoire / rue du Louis Pasteur	Travaux de rénovation	123 556,33 € HT
Ouvrages intercommunaux	Réhabilitation conduite et chambres de vannes	153 734,41 € HT

#### COLLECTE EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Cognin / Boulevard Paul Hérout	Travaux de rénovation	214 270,18 € HT
La Ravoire / rue du Puits d'Ordet La Plantaz	Travaux de rénovation	83 917,17 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire Centre ancien Chambéry	815 899,38 € HT

#### TRAITEMENT DES EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Chambéry / UDEP	Modernisation et mise aux normes	589 791,90 € HT

# ÉQUILIBRE DES BUDGETS DES 2 RÉGIES ET SÉCURISATION DES RECETTES

Les ventes d'eau potable ont baissé en 2016 passant à 6 213 034m<sup>3</sup> (-4% par rapport à 2015), notamment en raison d'un arrêt anticipé de la facturation sur certaines communes du fait de la fusion avec la communauté de communes du Cœur des Bauges.

Les recettes proviennent principalement de la facture envoyée aux usagers 2 fois par an et dont une partie est reversée à l'Agence de l'Eau et l'État.

Les besoins de financement liés à la modernisation de nos équipements et à la restructuration de nos réseaux, au maintien du patrimoine, aux charges fixes d'exploitation (amortissements, frais financiers, charges de personnel, abonnement électricité, communication, divers, contrat d'entretien représentant de l'ordre de 75% des budgets d'exploitation) et à l'entretien des branchements conduisent pour 2016 à une augmentation de la facture d'eau de 2%. Pour un usager de type INSEE (120 m<sup>3</sup>), à une évolution présentée ci-après :

## ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE DE 120 M<sup>3</sup> I CHAMBÉRY MÉTROPOLE

TARIF EAU	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2015		Evolution 2015/2014	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016		Evolution 2016/2015	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017	
	€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>
Location de compteur/an					21,70 €	5,1%		22,80 €
Abonnement eau potable		20,66 €	5,0%		15,37 €	5,0%		16,14 €
Abonnement eaux usées		14,64 €	5,0%					
Fourniture d'eau potable								
Fourniture d'eau potable < 15 m <sup>3</sup>	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €
Fourniture d'eau potable > 15 m <sup>3</sup>	1,444 €	151,620 €	2,5%	1,480 €	155,400 €	2,3%	1,514 €	158,970 €
Eaux usées								
Eaux usées < 15 m <sup>3</sup>	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €
Eaux usées > 15 m <sup>3</sup>	1,388 €	145,740 €	2,5%	1,423 €	149,415 €	2,3%	1,456 €	152,880 €
<b>Sous-total 1 Pour le compte du service des Eaux pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,990 €</b>	<b>358,835 €</b>	2,6%	<b>3,067 €</b>	<b>368,06 €</b>	2,4%	<b>3,141 €</b>	<b>376,965 €</b>
Redevances Agence de l'Eau								
Prélèvement	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	4,4%	0,071 €	8,52 €
Pollution domestique	0,29 €	34,80 €	0,0%	0,29 €	34,80 €	0,00%	0,29 €	34,80 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,155 €	18,60 €	3,2%	0,160 €	19,20 €	3,1%	0,155 €	18,60 €
<b>Sous-total 2 Pour le compte de tiers pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>0,513 €</b>	<b>61,56 €</b>	3,1%	<b>0,518 €</b>	<b>62,16 €</b>	-0,4%	<b>0,516 €</b>	<b>61,92 €</b>
<b>Total H.T.</b>	<b>3,503 €</b>	<b>420,395 €</b>	2,3%	<b>3,585 €</b>	<b>430,220 €</b>	2%	<b>3,657 €</b>	<b>438,885 €</b>
TVA 5,5 % sur l'eau potable		12,57 €			12,84 €			13,11 €
TVA 7 % sur les eaux usées								
TVA 10 % sur les eaux usées		19,181 €			19,681 €			20,045 €
Total TVA	0,265 €	31,753 €		0,271 €	32,519 €		0,276 €	33,159 €
Total T.T.C.		452,148 €	2,3%		462,74 €	2%		472,044 €
<b>Prix moyen au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>		<b>3,77 €</b>	2,3%		<b>3,86 €</b>	2%		<b>3,93 €</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs descriptifs et de performances des services d'eau et d'assainissement de Chambéry métropole sont renseignés chaque année pour alimenter un observatoire national offrant au grand public des éléments d'information et de comparaison sur le prix et la qualité des services publics.

Les informations de l'exercice 2016 sont présentées dans le tableau suivant.

	SECTEUR	UNITÉ	CATÉGORIE	OBJECTIFS	2012	2013	2014	2015	2016	PERFORMANCE
<b>SERVICE À L'USAGER</b>										
Nombre d'habitants desservis (population DGF)	AEP	nombre		sans	128 579	134 995	135 374	136 590	137 936	
	ASSAINIS.			sans	122 225	124 050	124 160	125 402	126 864	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	AEP				3 jours					
Abonnements - Respect des délais d'ouverture des branchements	AEP	%		92%	92,60%	91,90%	94,60%	89,80%	92,50%	⊖
Continuité du service	AEP	pour mille abonnés		2 ‰	2,48	3,42	2,92	2,11	2,07	⊕
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	AEP			2 ‰	1,16	1,84	1,67	1,72	1,17	⊖
Qualité du service	AEP	pour mille abonnés		2 ‰	1,16	1,84	1,67	1,72	1,17	⊖
	ASSAINIS.				0,42	0,32	0,32	0,27	0,23	⊕
<b>BUREAU D'ÉTUDES</b>										
Cartographie - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	AEP	point / 120*		100	90	120*	120	120	120	⊕
	ASSAINIS.				90	99*	104	104	104	⊕
Travaux taux moyen de renouvellement du réseau	AEP	%		1%	1,11	1,45	0,97	1,05	1,17	⊕
	ASSAINIS.			1%	0,15	0,56	0,12	0,29	0,27	⊖
<b>QUALITÉ EAU</b>										
Protection ressources en eau / volume produit	AEP	%		75%	66,7%	73,0%	79,2%	80,9%	81,1%	⊕
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées	AEP	%	microbiologie	100%	98,9%	96,3%	97,6%	99,12%	98,8%	⊕
			physico-chimiques		100,0%	100,0%	99,8%	99,98%	100,0%	⊕
<b>DISTRIBUTION EAU POTABLE (AEP)</b>										
Indice linéaire de perte en réseau	AEP	m³/km/jour		<12	9,02	7,1	7,4	8,1	6,6	⊕
Indice linéaire des volumes non comptés	AEP	m³/km/jour		sans	9,1	8,8	7,6	8,2	6,8	⊕
Rendement net du réseau	AEP	%		>80	71,2%	75,6%	73,4%	74,1%	77,5%	⊕
<b>COLLECTE EAUX USÉES</b>										
Taux de points noirs	ASSAINIS.	nombre / 100 km		sans	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	⊕
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	ASSAINIS.	point / 120		120	110	110	110	110	110	⊕
Réseaux EU / EP - taux de débordement des effluents (1 000 hab)	ASSAINIS.	pour mille habitants		0,017	0,024	0,016	0,008	0,12	0,016	⊕
Conformité de la Collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.			sans	non	oui	oui	oui	oui	
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	ASSAINIS.	nombre		10/an	53	61	82	91	98	⊕
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)</b>										
Évaluation nombre d'habitants desservis par sce ANC	ASSAINIS.				4 895	4 872	4 850	4 719	4 754	⊕
Indice de mise en œuvre de l'ANC	ASSAINIS.	barème / 140		140	140	140	140	140	140	⊕
Taux de conformité des dispositifs d'ANC	ASSAINIS.	%	neuves	sans	80	82	83	85	86	⊕
			existantes	sans	11	11	11	11	11	⊖
			globales	23%	22	23	22	24	24	⊕
<b>USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES (UDEP)</b>										
Conformité des rejets	ASSAINIS.	%	DBO	96	98	100	100	99,5	99,9	⊕
			DCO		98	99,6	98,5	100	100	⊕
			MEST		96	100	93,8	99,2	98,9	⊕
Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes	ASSAINIS.	%	boues évacuées	100	100	100	100	100	100	⊕
			sables valorisés		0	0	0	0	0	⊖
			refus de dégrillage		100	100	100	100	100	⊕
			sables évacués		100	100	100	100	100	⊕
			graisses évacuées		100	100	100	100	100	⊕
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.	tonnes MS	matières sèches	sans	3 661	1 918	1 238	1 408	1 611	⊕
<b>FINANCES</b>										
Durée d'extinction de la dette SDE	AEP	Année		sans	7,7	8	8,3	7,3	13,8	⊕
	ASSAINIS.			sans	10,6	7,7	8,6	7,4	10,1	⊕
Montant des abandons de créance ou versements à un fonds solidaire	AEP	euro/m³		sans	0,037	0,024	0,01	0	0,095	
	ASSAINIS.			sans	0,029	0,02	0,01		0,059	
Prix TTC du service au m³ / 120 m³	AEP	euro/m³		sans	1,916	1,962	2,010	2,050	2,096	
	ASSAINIS.			sans	1,643	1,712	1,758	1,804	1,837	
	GLOBAL			sans	3,56	3,67	3,768	3,857	3,934	
Taux d'impayés année n-1	AEP	%		2,5%	3,53%	3,15%	3,08%	3,94	6,5%	
	ASSAINIS.			2,5%	4,16%		3,56%		0,4%	

\*changement de méthode de calcul des indicateurs P 103.2B et P 202.2B | Fiabilité : A très fiable, B fiable, C peu fiable

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## COURS D'EAU



### PAROLE D'ÉLU

Parallèlement aux financements obtenus du Ministère de l'environnement pour la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », une dynamique locale se met en place et des projets structurants et innovants émergent. Ces opérations vont générer les emplois de la croissance verte en particulier dans les domaines de la rénovation énergétique du bâti et des énergies renouvelables (filières d'approvisionnement, installation, maintenance).

Dans ce cadre, l'acquisition d'une déchiqueteuse doit permettre aux agriculteurs de valoriser les produits d'élagage en bois énergie pour les chaufferies du territoire. Ce dispositif contribue à l'amélioration de la qualité de l'air en évitant le brûlage à l'air libre. Notons aussi la poursuite des travaux de protection contre les crues pour des rivières plus sûres et plus vivantes avec l'aménagement de la Leysse et du Nant Petchi. Ces actions contribuent au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

**Luc Berthoud**

*vice-président en charge de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels*



## ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU

La direction des cours d'eau a poursuivi en 2016 l'entretien pluriannuel des rivières. Ces interventions ont été réalisées par des entreprises pour 141 680€ TTC mais aussi en régie par la brigade bleue (11 457 heures-agents).

Ces interventions sur nos cours d'eau ont pour objectif d'obtenir une végétation adaptée, stabilisante pour les berges, concourant à la biodiversité tout en limitant les risques de crue.

La direction a acquis en 2016 un camion benne 4,5 T pour un montant de 41 340€.

Les 8 et 17 septembre 2016, deux opérations "rivières propres" organisées par la collectivité et rassemblant 48 bénévoles ont permis de ramasser 1 120 kilos de déchets dans différents cours d'eau de l'agglomération, dont 600 kilos ont été orientés vers la filière de recyclage.

## PROTECTION CONTRE LES CRUES

### PROTECTION CONTRE LES CRUES

#### AMÉNAGEMENT DE LA CONFLUENCE LEYSSE-HYÈRES

Ouvrage clé dans le dispositif de protection contre les crues du bassin chambérien, l'aménagement de la confluence Leysse-Hyères est un projet estimé à 24 millions d'euros qui a été subdivisé en plusieurs tronçons en fonction du risque inondation. Les travaux de la seconde tranche se sont poursuivis avec l'aménagement de la Leysse entre le pont SNCF et l'aval du pont de l'autoroute A43 d'un montant réalisé de 6 378 441,76 € HT sur un montant total de 12 983 000 € HT. Les honoraires pour les

études s'élèvent à 294 722,72 € HT en 2016. Ces travaux ont permis le dimensionnement de la rivière pour la crue centennale en consolidant et reconstruisant les digues, tout en conservant l'objectif de renaturation du milieu par l'élargissement du lit au profit de la création de zones humides et la diversification des habitats aquatiques. En 2016, une part majeure des travaux a concerné le dévoiement des réseaux présents dans les digues, notamment le réseau diamètre 1 200 des eaux épurées de l'usine de dépollution de Chambéry.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### ÉTUDE SUR LES SOUS-BASSINS VERSANTS

3 sous-bassins versants sont concernés par cette étude d'un montant de 550 000 € HT :

- Nant Bruyant-Erier-Merderet-Curtine-Ruisseau des Marais (AVP achevé)
- Nant Pecthi (AVP et PRO achevés)
- Albanne-Mère-Boisserette (AVP achevé)

Réalisée dans le cadre du schéma directeur des aménagements nécessaires à la protection contre les inondations du bassin chambérien, cette étude qui permet de proposer des solutions techniques est un outil d'aide à la décision pour les programmes d'aménagement à venir.

En effet, une priorisation basée sur une analyse coût/bénéfice des travaux projetés permettra à la collectivité lors des réflexions à venir de posséder une cartographie du travail à réaliser pour se protéger des inondations jusqu'à la crue centennale.

### AMÉNAGEMENT DU NANT PETCHI

Dans le cadre du schéma directeur de protection contre les crues du bassin chambérien, la collectivité a poursuivi la réalisation de l'aménagement du Nant Petchi entre les communes de Saint-Alban-Leysse et Bassens. Cet aménagement consiste à reprendre, tout en le recalibrant et en le renaturant, le tracé de la rivière depuis le carrefour de la Bémaz jusqu'en amont de la rue des contours à Bassens, puis sous forme d'un dalot passant notamment sous les parkings de Carrefour et de Galion pour rejoindre la Leysse au niveau de l'église Sainte-Thérèse.

La seconde tranche de travaux s'est achevée en 2016 pour un montant de 3 301 491,78 € HT.



Aménagement de protection contre les crues du Nant Petchi, rue des contours à Bassens.

### ÉTUDES SUR LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DU BASSIN CHAMBÉRIEN

Dans le cadre de la gestion des digues dans le bassin chambérien, la collectivité poursuit le travail d'élaboration et de suivi des documents règlementaires. Notre territoire possède 5 systèmes d'endiguement classés par arrêté préfectoral, représentant un linéaire d'environ 17 km.

Après la livraison de plusieurs documents règlementaires, l'année 2016 a permis l'élaboration des études de danger des ouvrages gérés par la collectivité. L'objectif étant de définir pour chaque système d'endiguement des niveaux de sûreté et de danger, ainsi qu'une estimation des travaux à réaliser pour rendre ces ouvrages plus surs.

## ZOOM

### HYDROLOGIE DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 a été marquée par plusieurs crues importantes, principalement dues à de violents orages.

Les 7 et 8 juin, deux orages localisés sur les contreforts des Bauges, engendrant des pluies extrêmement intenses (9,6 mm en 12 min le 7/06 et 16 mm en 18 min le 8/06 à Challes-les-Eaux), ont causé de nombreux dégâts, comme à Bassens où les réseaux d'eau pluviale ont été saturés entraînant des inondations et une double crue du Nant Petchi.

Le 16 juin, de fortes précipitations orageuses sur l'ensemble de l'agglomération (71 mm enregistrés à Bissy) ont provoqué une crue avoisinant la crue décennale sur la Leysse (145 m<sup>3</sup>/s au Tremblay).

L'entretien et la surveillance réalisés dans nos rivières, bien qu'ils ne puissent malheureusement pas tout éviter, ont démontré une fois de plus toute leur importance en limitant les conséquences de tels événements.

Paradoxalement, l'année 2016 a également été marquée par deux périodes de sécheresse, en août et en décembre, qui ont entraîné des situations d'étiage dans les différents cours d'eau de l'agglomération.

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET ESPACES NATURELS

### POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA AGRICOLE



#### LA RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE

Les préoccupations environnementales, la sécurité alimentaire et la recherche du goût constituent un socle d'une demande sociétale importante pour favoriser l'introduction de produits agricoles locaux dans les structures de restauration collective. Parallèlement, le Grenelle de l'environnement incite les élus à soutenir les projets d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire.

Cependant, les filières agricoles du territoire sont encore très peu organisées pour s'orienter vers ces circuits de distribution, certes innovants, mais contraignants pour la profession : produit calibré, lavé, approvisionnement selon les saisons etc.

Chambéry métropole est riche d'une centaine d'écoles publiques réparties sur 23 des 24 communes de l'agglomération. Toutes ces écoles possèdent un service de restauration. La majorité d'entre elles gère ce service en restauration concédée, peu d'entre elles sont en gestion directe.

Afin de favoriser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective scolaire, un accompagnement est réalisé pour la deuxième année auprès des communes volontaires. Cette mission d'accompagnement s'adapte aux différents fonctionnements en matière de restauration scolaire :

- cuisine centrale en délégation de service public,
- cuisine centrale en gestion directe,
- livraison de repas par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

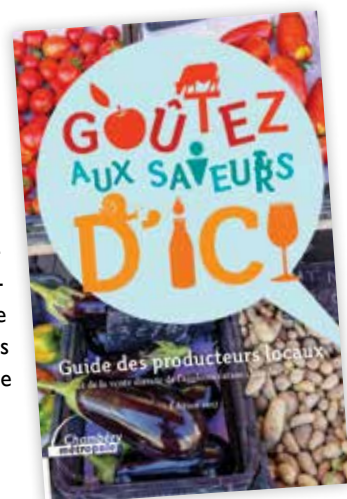
#### RÉÉDITION « GOÛTEZ AUX SAVEURS D'ICI »

Le Guide des producteurs locaux et de la vente directe de l'agglomération permet d'apporter les clés aux habitants et visiteurs pour goûter aux saveurs d'ici : 34 producteurs, 17 points de vente et 14 marchés sont recensés dans l'édition 2016.

Réédité à 80 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres, les mairies et les offices de tourisme, ce document incite à manger local pour retrouver un lien au terroir, aux saisons, aux saveurs : Manger local !

Chambéry métropole soutient la consommation locale et la vente directe pour limiter les émissions de gaz à effets de serre, réduire les déchets et les transports tout en favorisant l'économie de proximité.

Cette nouvelle édition est également disponible en version numérique, sous la forme d'une application pratique et conviviale qui offre la possibilité de filtrer les recherches par type de produits, par lieux de vente, par communes.



# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



SAELEN énergie

## ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE

### UNE DÉCHIQUEUSE POUR LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE LOCALE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR !

Dans le cadre de la Charte forestière et avec un financement apporté par la démarche Territoire à énergie positive pour la croissance verte, Chambéry métropole structure une filière devant permettre aux agriculteurs et aux collectivités d'éliminer et de valoriser les produits issus des coupes d'égagement. Actuellement, ces produits de coupe sont régulièrement éliminés par brûlage ce qui contribue à l'émission de gaz carbonique et de particules fines dans l'atmosphère.

Un marché pour l'acquisition d'une déchiqueteuse bois-énergie et d'une grue forestière de chargement est en cours de finalisation.

Le matériel, mis à disposition d'une CUMA devra permettre, aux agriculteurs ou aux collectivités, de transformer en plaquettes bocagères ou forestières les résidus de taille de haies et d'arbustes, les produits de coupes d'égagement ou de débroussaillage.

Ces plaquettes sont ensuite livrées sur la plateforme des végétaux de Champlatt à Chambéry afin d'être mélangées à d'autres plaquettes bois-énergie pour alimenter les chaufferies collectives bois-énergie de Chambéry et son agglomération.

### POUR UNE MEILLEURE MOBILISATION DES BOIS

Dans le cadre de l'action de la Charte forestière visant à promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois, une mission de mise à jour des données de la desserte forestière issue du Plan d'Approvisionnement Territorial de 2008 et d'analyse des freins à la mobilisation du bois liés à la structure du foncier forestier a été menée.

La structure du foncier forestier à l'échelle communale a été précisée et le recensement de la desserte forestière actualisé.

Les volumes disponibles en forêt privée ont été précisés en fonction de leur pénalité foncière traduisant leur facilité d'exploitation et leur potentiel de mobilisation.

L'identification des biens potentiellement vacants et sans maîtres situés en forêt doit permettre par la suite l'accompagnement des communes volontaires pour un enclenchement des démarches préalables à leur intégration dans le patrimoine communal.



## POURSUITE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

La déclinaison opérationnelle des notices de gestion de 5 zones humides a été réalisée : marais de Boige et des Chassettes à La Ravoire, marais des Crauses et du Frainet à Saint-Baldoph et zone humide de Monzin à Vimines. Ces phases PRO des notices de gestion apportent une définition technique et détaillée du programme de travaux. Un marché à bon de commande pour les travaux de restauration et d'entretien des 35 zones humides prioritaires a été mis en place.

Les travaux de restauration pouvant être réalisés consistent en :

- gestion hydraulique : pose de seuils, techniques de stabilisation de berges, terrassements,
- gestion de la végétation,
- lutte contre les espèces invasives.



# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



Rencontres TEPOS, novembre 2016

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE



Suite à signature d'une première convention avec le Ministère de l'Environnement en 2015 d'un montant de 350 K€, une deuxième convention d'un montant d'un million d'euros a été signée en octobre 2016. Au total, ce sont 4 millions d'euros du fonds national pour la transition énergétique qui ont été mobilisés sur le périmètre du territoire lauréat : agglomérations de Chambéry et d'Annecy et Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Ce soutien à l'investissement renforce la dynamique locale et permet l'émergence de projets dans les domaines de la mobilité, de l'éclairage public, de la rénovation thermique des bâtiments, de l'agriculture, de la production d'énergie solaire et biomasse.

Cette année plusieurs opérations ont été initiées :

- mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique des copropriétés,
- étude d'extension du réseau de chaleur de la Ville de Chambéry vers La Motte-Servolex pour alimenter en chaleur 2 000 équivalents logements,
- étude d'un réseau de chaleur avec chaufferie biomasse sur la commune de Barby,
- installations photovoltaïques en auto-consommation sur des bâtiments publics,
- soutien à l'expérimentation du vélo à hydrogène et à l'installation de deux stations de recharge,
- achat d'une déchiqueteuse pour la valorisation des produits d'élagage en bois-énergie.

En parallèle, la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux de la transition énergétique permet de consolider une culture commune et de faire connaître et reconnaître les initiatives locales :

- Rencontres TEPOS sur le thème « *Consommation et production d'énergie, quels gains pour votre entreprise ?* », organisées en partenariat avec Savoie Technolac, Tenerrdis, la CGPME, la CCI, l'Agence économique, le CRITT et quatre autres territoires de Savoie engagés dans la transition énergétique ; occasion de démontrer par l'exemple que la transition énergétique est une opportunité pour créer de l'activité économique et de l'emploi local (180 participants).
- Formations d'élus et de techniciens à l'INES.
- Séminaire sur le potentiel de méthanisation pour injection au réseau de gaz.

La reconnaissance TEPOS offre un nouveau type de rayonnement au territoire lui permettant de mobiliser des financements à taux bonifié et d'accéder plus facilement à des appels à projets. L'agglomération renforce ainsi le rôle qui lui est donné par l'État de coordinateur de la transition énergétique.

### UN CONTACT PERMANENT AVEC LES ACTEURS LOCAUX

L'agglomération poursuit son soutien aux communes, aux habitants, aux entreprises, aux associations qui se mobilisent sur les enjeux de la transition énergétique et du développement durable :

- accompagnement des communes pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie suite à des travaux de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine bâti et l'éclairage public,
- identification, avec les communes, de bâtiments publics favorables à des installations photovoltaïques de 9Kwc (environ 50 m<sup>2</sup>) bénéficiant d'un tarif d'achat de l'électricité intéressant,
- organisation d'un groupement de commande et choix d'un opérateur de service de charge pour les bornes de recharge de véhicules électriques, dans le cadre d'un partenariat financier avec l'Ademe et d'un partenariat technique avec le SDES qui agit pour le compte de 8 communes de l'agglomération (Barberaz, Barby, Chambéry, Challes-les-Eaux, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse),
- offre pédagogique pour les scolaires et le grand public sur les thématiques de l'eau, de la réduction des déchets, de la mobilité, de l'agriculture, de l'énergie et du climat,
- troisième édition du concours "Cuisinez les saveurs d'ici", pour promouvoir les producteurs locaux et faire connaître l'intérêt des circuits courts, en partenariat avec des restaurateurs, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Asder et la Maison familiale rurale de Saint-Alban-Leyse,
- 7<sup>ème</sup> édition du concours "Familles à énergie positive".

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



Installation photovoltaïque, déchetterie de Bissy

## PLAN LOCAL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR



L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique sur la cluse de Chambéry.

Le Plan local pour la qualité de l'air (PLQA), fruit d'un travail conjoint entre les services de l'État, Air Rhône-Alpes et les représentants des collectivités, a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 mai 2016. Il doit permettre d'améliorer la situation à l'échelle locale et propose, dans cet objectif, des actions dans les secteurs de l'habitat, des transports, de l'industrie, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'information et de la sensibilisation des habitants.

Différentes actions sont entreprises pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air :

- documents de planification (PLUi Habitat et Déplacements, SCOT, Plan Climat Air-Energie Territorial),
- plateforme de rénovation énergétique des logements,
- bornes de recharge pour véhicules électriques,
- mesures d'accompagnement pour réduire le brûlage à l'air libre des déchets verts,

- réflexion en faveur d'une candidature au fonds air-bois (renouvellement des appareils individuels de chauffage anciens),

- le projet "Territoire Mobile" favorisant tous les modes de déplacement pour améliorer la multimodalité, avec un nouveau réseau de bus plus performant, un nouveau plan de circulation, des aménagements en faveur des vélos et des TC, la poursuite des actions de sensibilisation auprès des entreprises et des établissements scolaires et avec les professionnels de la santé.

La question de la qualité de l'air doit être traitée dans sa globalité, par l'ensemble des acteurs et notamment par l'État, avec une position renforcée sur l'arrêt temporaire du trafic international de transit des marchandises dans les vallées alpines lors des pics de pollution et le déploiement du système d'Autoroute Ferroviaire Alpine avec la création d'une plate-forme de chargement dans l'est lyonnais et la libération de créneaux de transport de fret ferroviaire sur les voies existantes.

# INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	2015	2016
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<b>DÉCHETS</b>		
Ordures ménagères résiduelles collectées - kg/hab	239	240
Déchetteries (hors végétaux) - kg/hab	152	158
Verre collecté - kg/hab	27	28
Tri sélectif : emballages, journaux, magazines - kg/hab	50	54
Refus de tri (hors verre) - %	15	16,6
<b>EAU</b>		
Consommation d'eau - litres/jour/habitant	131	138
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	91	98
Rendement global net du réseau - %	74,1	77,5
<b>TRANSPORTS</b>		
Nombre de voyages/an/habitant hors ramassage scolaire	101,8	102,5
Nombre de kilomètres parcourus par les bus du Stac	4 716 316	4 712 725
Nombre de journées de location à la Vélostation	100 214	94 820
Nombre de vélos en location à la Vélostation	665	665
Comptage vélos, Parc du Verney - nombre de passages/an	454 312	424 936
Nombre de salariés concernés par une démarche PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise)	17 718	18 246
<b>ÉCONOMIE</b>		
Nombre d'établissements sur le territoire	9 139	9 374
<b>SOCIAL</b>		
<b>ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS</b>		
EQUIPEMENTS COLLECTIFS : nombre de personnes accueillies par an (piscines de Buisson Rond et patinoire)	385 492	388 388
Diversité du public accueilli dans les 3 équipements :		
Part de grand public - %	60	55
Part de scolaires - %	21	23
Part liée aux manifestations - %	4	4
Part liée aux associations - %	15	18
<b>SOLIDARITÉ</b>		
Nombre de logements PLAI programmés (Prêts Locatifs Aisés d'Intégration) : logements ordinaires + foyers	53+0	64+0
Nombre de personnes en insertion recrutées dans le cadre de la charte de promotion de l'emploi liée aux marchés publics	49 ETP	63 ETP
Nombre de personnes informées à la Maison de la justice et du droit	4 758	3 266
<b>GOVERNANCE</b>		
<b>SERVICES À L'USAGER</b>		
Nombre d'appels au numéro vert par an (service déchets)	3 232	3 309
Nombre de connexions sur le site internet de Chambéry métropole (moyenne par mois)	42 963	43 108
<b>ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES PAR LES AMITRIS, L'AGENCE ECOMOBILITÉ, LE CISALB, LA FRAPNA, MOUTAIN RIDERS</b>		
Nombre de jeunes sensibilisés / nombre de séances et visites réalisées dans un cadre scolaire (Agence Ecomobilité, CISALB, Direction des déchets, Frapna, Mountain Riders, STAC)	12 780 / 993	14 030 / 1 004
Nombre de personnes sensibilisées lors d'ateliers et visites, public familial (Asder, CISALB, Direction des déchets, La Mandragore)	1 659	1 622
<b>RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>		
<i>au sein des services de Chambéry métropole</i>		
Méthaniseur de l'UDEP (cogénération) - kWh	3 517 729	3 277 899
Production photovoltaïque (déchetterie Bissy et UDEP) - kWh	176 763	179 827
Consommation électrique d'un échantillon de bâtiments (siège, maison des syndicats, piscine, patinoire) - kWh / €	3 137 284 / 336 844	2 905 123 / 306 986
Marchés publics intégrant des critères environnementaux - % (base 122 marchés > 50k€ en 2015, base 111 marchés en 2016)	56	55
Marchés publics intégrant des critères sociaux - % (base 122 marchés > 90k€ en 2015, base 111 marchés en 2016)	22	14
Nombre de véhicules électriques pour les déplacements professionnels (vélos, scooters, Zoe)	7	8
Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	19	19
Nombre de ramettes de papier par agent	6	7
Nombre de jours de formation par agent	3,5	4
Femmes dans les effectifs - %	32	34
Femmes au comité de direction - %	31	31
Nombre de personnes travaillant à Chambéry métropole	421	459

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



### PAROLE D'ÉLUE

Relancer la fréquentation du réseau Stac et limiter l'effet ciseaux lié à l'écart grandissant entre le coût du réseau et les recettes ont guidé notre action tout au long de l'année 2016.

La démarche Territoire mobile, mise en œuvre, dès 2014, s'est donc poursuivie dans cette perspective avec pour objectifs de finaliser le réseau cible de transports tout en répondant à la nécessité d'améliorer le passage d'un mode de déplacement à un autre, de créer des interconnexions avec les autres réseaux de transports, de fluidifier la circulation sur les grands axes en s'appuyant notamment sur le nouveau plan de circulation de la ville de Chambéry.

**Josiane Beaud**

*vice-présidente en charge des transports, déplacements et du schéma de déplacements*



## ORGANISER LA MULTIMODALITÉ

### REFONTE DES MOBILITÉS PLACÉE SOUS LE THÈME DE LA CONCERTATION

Définir un réseau de bus plus efficace et optimisé pour répondre aux besoins de déplacements de l'ensemble des habitants de l'agglomération tout en desservant les principaux pôles générateurs de déplacements et les parcs d'activités économiques était un objectif à atteindre.

Dans ce cadre, Chambéry métropole, en lien avec la Ville de Chambéry, a finalisé en mars 2016, le projet Territoire Mobile de refonte globale des mobilités sur tout son territoire.

En amont, ce projet a fait l'objet, d'une large concertation volontaire de la population, des acteurs locaux et des institutionnels, avec plus de 100 réunions organisées : réunions publiques et nombreuses rencontres avec les commerçants, les conseils de quartier, les habitants à la demande des maires (Barby, Barberaz, La Motte-Servolex, Cognin), les associations, les chambres consulaires, des administrations, les services d'urgence et de secours. Ces différents temps d'échanges ont été l'occasion d'entendre et de recueillir l'avis du plus grand nombre permettant ainsi d'enrichir et d'asseoir le projet.

Compte tenu du jugement du Tribunal administratif qui a suspendu les travaux pendant six semaines, Chambéry métropole a mis



**7% D'AUGMENTATION DE LA  
FRÉQUENTATION SUR LES LIGNES  
CHRONO EN FIN D'ANNÉE 2016**

à profit cette période afin d'exposer les éléments d'adaptation des voiries programmées et rendues nécessaires pour la mise en service du réseau de transports en commun. Celle-ci a été organisée du 9 au 29 juin 2016 sur tout le territoire.

## TRANSPORT PAR CÂBLE À L'ÉTUDE

Les grandes lignes du projet Territoire Mobile visent un report modal vers les modes collectifs (trains, bus urbains, cars interurbains), alternatifs (covoiturage et auto-partage) ou actifs (vélos, marche à pied). Pour réussir ce report modal, tout en garantissant à chacun un accès apaisé au centre-ville de Chambéry, des lignes de transport par câble ont également été identifiées comme des alternatives possibles pouvant offrir des réponses performantes aux objectifs recherchés. L'emploi de systèmes de transport par câble aérien à des fins de transport public constituerait une nouvelle offre de transport urbain efficace dans certains cas. Deux projets d'étude d'opportunité ont donc été engagés pour les liaisons Cassine/Hauts-de-Chambéry et place Caffé/Bellevue.

## NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION À CHAMBÉRY

Un nouveau plan de circulation a également vu le jour sur la Ville de Chambéry avec notamment l'extension du secteur piétonnier, la mise en place de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, le maillage sur trois niveaux des itinéraires cyclables et prioritairement la traversée cyclable du centre-ville, la définition d'une nouvelle politique de stationnement globale, une meilleure répartition des flux d'entrées et de sorties sur les différents échangeurs et une fluidification des circulations sur des axes connectés à la VRU, la mise en place d'un nouveau jalonnement piétonnier pour faciliter l'accès aux différents pôles de correspondances et rendre les cheminements lisibles.

## TRANSPORTS URBAINS

### RÉSEAU OPTIMISÉ DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Depuis le 29 août 2016, le centre d'échanges des bus boulevard de la Colonne a fait place à des pôles de correspondances implantés en couronne de l'hyper-centre de Chambéry et notamment en gare de Chambéry, aux Halles, à Curial et avenue des Ducs.

La performance du nouveau réseau est à présent assurée par la création de quatre lignes structurantes desservant 80% de la population (à 5 minutes environ de marche d'un arrêt) et fonctionnant toute l'année en moyenne de 5h30 à 21h30 du lundi au vendredi (horaires adaptés le week-end) avec un cadencement de 6 minutes en heures de pointe et 10 à 15 minutes en heures creuses. Six lignes de rabattement (lignes de second niveau, cadencées entre 20 et 45 minutes) et neuf lignes locales desservant les centres-bourgs des communes périphériques et un service de transports à la demande sur neuf secteurs périurbains complètent les quatre lignes chronos.

Dès la rentrée, le réseau a été placé sous surveillance ce qui a permis dès les premiers jours de réaliser les premières adaptations et réajustements d'offre sur quelques lignes du réseau.

Des études et comptages ont également été réalisés, courant octobre, afin d'optimiser certaines lignes du réseau. Sur la base de ce diagnostic et des budgets disponibles, les premières modifications ont été mises en œuvre après les vacances d'automne.

### 917 POINTS D'ARRÊTS DE BUS DESSERVIS

Le nouveau réseau de transports en commun compte désormais 917 points d'arrêt tous services confondus, dont 250 nouveaux points d'arrêt.



### NOUVEAUX BUS

Neuf nouveaux véhicules en commande :

- quatre autobus de moyenne capacité (Euro6 - livraison 2016),
- quatre autobus standards (Euro6 - livraison 2016),
- un autobus articulé (Euro6 - livraison 2017).

### CHANGEMENT SUR LES LIGNES SCOLAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les lignes de transports scolaires desservent les établissements publics de secteur (maternelle, élémentaire et collège) une fois par jour, matin et soir, depuis la commune de résidence. 30 services de transport scolaire ont été maintenus ou créés. L'accès à ces lignes scolaires est réservé aux primaires ou collégiens. Les lycéens doivent emprunter les lignes régulières pour rejoindre leur établissement.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### LANCEMENT DU BUREAU DES TEMPS SCOLAIRES

L'harmonisation géographique des temps scolaires est un facteur déterminant pour l'organisation, la mise en œuvre et la qualité des services de transports à destination des scolaires de l'agglomération. Le développement d'une concertation et d'une coopération avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et les chefs d'établissement a donc été engagée afin d'harmoniser l'entrée et la sortie des établissements scolaires et le fonctionnement du réseau Stac en vue de la rentrée de septembre 2017.



### SERVICE CITALIS, UN SERVICE DÉDIÉ

La commission d'accès créée en 2015 a poursuivi son travail, conduisant à traiter en 2016, 381 dossiers. Le service compte 598 usagers dont 266 en fauteuil, 60 non-voyants et 272 souffrant d'une autre pathologie. Des réflexions ont été engagées pour faire évoluer le service tant dans son fonctionnement que dans ses conditions d'accès.

## VOIRIES ADAPTÉES AUX TRANSPORTS URBAINS

### VOIRIES RÉAMÉNAGÉES

La mise en œuvre du nouveau réseau a nécessité la réalisation d'aménagements indispensables à son fonctionnement, dont notamment :

- le réaménagement des voiries permettant aux bus de circuler au plus près de la gare de Chambéry pour une meilleure intermodalité avec le ferroviaire et de rejoindre le centre hospitalier par le trajet le plus court (avenue de la Boisse, place de la Gare, rue de la Gare, traversée de la Leysse, rue Jean-Pierre Veyrat, et le Sud de l'agglomération par l'avenue des Ducs) tout en permettant de desservir le secteur de Curial par la rue de la République,
- 4 nouveaux terminus (La Motte-Servolex - « De Gaulle », Saint-Alban-Leysses - « Plaine des Sports » Chambéry - « Landiers Sud », Challes-les-Eaux - « Centre »),
- 47 quais bus accessibles notamment sur de nouveaux itinéraires repartis sur les communes de La Motte-Servolex, Chambéry, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barby, Saint-Alban-Leysses, Barberaz et Saint-Jeoire-Prieuré (nouvelle desserte de parcs d'activités et de pôles générateurs de déplacements),
- des couloirs de bus virtuels sur les communes de Chambéry, Challes-les-Eaux et de La Ravoire,
- des aménagements provisoires pour permettre le lancement du nouveau réseau.

### 917 POINTS D'ARRÊTS DE BUS DESSERVIS

Le nouveau réseau de transports en commun compte désormais 917 points d'arrêt tous services confondus, dont 250 nouveaux points d'arrêt et 188 points d'arrêts supprimés soit 62 arrêts créés.



Les arrêts périurbains ont fait l'objet d'une campagne de marquage en vue d'améliorer leur sécurité. Des agents ont été formés et déployés sur les secteurs de correspondances afin d'accompagner les usagers au changement durant les premières semaines de mise en œuvre du nouveau réseau.

### MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

Conformément au cadre réglementaire, le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP) de Chambéry métropole a été approuvé le 13 juillet 2016. La réalisation de ce document s'est inscrite dans une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés, et notamment les services de l'État et les membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité dont font partie les associations représentant les personnes handicapées. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés et ont permis d'aboutir à un projet faisant l'objet d'un avis favorable de la Commission

intercommunale pour l'accessibilité lors de sa séance du 2 mai 2016. Ce document précise notamment la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires, et l'accessibilité du matériel roulant.

Un bilan sera réalisé chaque année et sera porté à la connaissance de la Commission intercommunale pour l'accessibilité. Il s'agira de dresser un point d'avancement des actions mises en œuvre et de réajuster, au besoin, la programmation de mise en accessibilité des quais bus.

Compte tenu de la décision du Tribunal administratif en faveur de Chambéry métropole, les travaux de mise en accessibilité, suspendus courant juin, ont pu reprendre le 18 juillet 2016.



## DES ÉVÉNEMENTS POUR ENCOURAGER LE CHANGEMENT

### CHALLENGE MOBILITÉ : UNE PARTICIPATION RECORD

La 6<sup>ème</sup> édition du challenge Mobilité s'est déroulée le jeudi 9 juin 2016 dans toute la région Auvergne Rhône-Alpes. :

- 1 200 établissements étaient inscrits au challenge,
- 26 200 km ont été réalisés en transport alternatif par 1884 salariés du territoire de Chambéry métropole.

### DÉFI POUR LES ÉCOLIERS

Le défi Mobilité organisé le vendredi 27 mai 2016 pour sa troisième édition proposait aux élèves des établissements

scolaires de l'agglomération de Chambéry métropole de tester le temps d'une journée, la marche, le vélo, le bus, le covoiturage, pour se rendre à l'école.

Cet événement convivial et festif a de nouveau rencontré un franc succès auprès des élèves, des familles, des établissements scolaires et des communes. 10 nouvelles écoles ont participé au défi pour la première fois.

Quelques chiffres :

- 48 établissements scolaires,
- 4 418 enfants participants,
- 72% des élèves sont venus à vélo, en trottinette, en bus ou en covoiturage.

## DÉVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES

### TRAVERSÉE CYCLABLE DE CHAMBÉRY

Dans le cadre du projet Territoire Mobile, la priorité était de procéder au raccordement entre les trois itinéraires cyclables majeurs que sont les Avenues Vertes Nord et Sud et la Voie Verte de la Leysse, ce qui correspond à la traversée cyclable du centre-ville.

Il s'agissait donc de travailler dans une première phase à la création d'un aménagement cyclable sécurisé et fluide sur la section du pont des Allobroges / Palais de justice. Ceci impliquait notamment de proposer un linéaire le plus rectiligne possible au plus près de l'axe de la Leysse et d'éviter la mixité notamment avec les piétons. Les premiers scénarii ont été présentés aux représentants des associations de cyclistes associées à la démarche courant novembre 2016 avec pour objectif un lancement des premiers travaux mi 2017.

### UNE NOUVELLE PASSERELLE CYCLO-PIÉTONNE

Entre La Ravoire et Saint-Alban-Leysse, la Passerelle Gilles Boisvert propose depuis fin février 2016, aux piétons comme aux cyclistes, une liaison permettant, depuis les quartiers de La



Madeleine et la Parpillette, de rejoindre en toute sécurité le centre de Chambéry via la Voie Verte, les zones commerciales présentes sur le secteur et l'arrêt de bus « Quinquin » desservi par la ligne Chrono B.

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS



### SERVICE VÉLOBULLE

Un service de triporteurs à assistance électrique, le service «Vélobulle» est expérimenté depuis septembre 2016, en centre-ville de Chambéry. Dédié prioritairement aux seniors, celui-ci permet notamment de relier les pôles de correspondances et d'améliorer la prise en charge fine des habitants et la desserte des commerces du cœur de ville. Les secteurs desservis englobent les zones du Grand Verger, du Stade, de l'hôpital, de Curial, de Buisson Rond et des Ducs de Savoie. Cette expérimentation sera menée jusqu'en 2019. 2 419 passagers ont été transportés entre le 29 août 2016 et le 31 décembre 2016.

### PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ALCOTRA 2014-2020

Le programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020 a fait l'objet d'un second appel à projets proposant de soutenir l'expérimentation et le développement de solutions innovantes au service des modes de transport doux. La mise en place d'un service de covoiturage spontané comme mode de déplacement complémentaire à l'offre de transport en commun s'inscrivait totalement dans la coopération transfrontalière que Chambéry métropole mène avec sa ville jumelle, Turin. Un dossier de candidature, en partenariat avec la métropole de Turin, a été déposé par Chambéry métropole en février 2016 afin d'obtenir les financements nécessaires au développement du covoiturage dans les zones de faible densité de population.

### LANCEMENT DES PREMIERS ATELIERS D'ÉCHANGES SUR LE COVOITURAGE

Trois communes ont été identifiées sur l'agglomération en vue de la mise en place d'un dispositif expérimental de covoiturage spontané sur Saint-Jean-d'Arvey (1 761 habitants), Thoiry (463 habitants) et Les Déserts (813 habitants).

Les premiers ateliers d'échanges ont été organisés, dès octobre 2016, afin d'engager la démarche et de l'adapter au mieux aux besoins et aux pratiques locales de déplacement mais également d'initier un partenariat citoyen avec les habitants.

L'institutionnalisation du covoiturage a pour objectif d'augmenter le taux d'occupation des véhicules particuliers et d'agir en conséquence sur la diminution du trafic routier et du stationnement à destination ainsi que sur l'amélioration de la qualité de l'air et le renforcement du lien social.

## CHIFFRES CLÉS 2016

LIGNES STAC	2015	2016
Nombre de lignes	34	19
Nombre de kilomètres parcourus	4 716 316	4 712 725
Nombre de km/an/habitant	36,25	37,10
Nombre de voyages/an/habitant	101,87	102,55
Fréquentation (nombre de voyages)	13 255 841	13 026 575
Nombre de voyages/kilomètre	2,8	2,8
Nombre de véhicules (hors véhicules de service)	90	85
Moyenne d'âge du parc de bus	9 ans	9 ans
Coût kilométrique moyen (dépenses y compris amortissement des bus)	4,19 €	4,20 €
Total dépenses hors rémunération du délégataire	22 848 853	23 264 036
Total recettes	4 352 535	4 469 741
Recettes usagers (ventes de titres de transports)	3 998 032	4 114 817
Recettes usagers/habitant	31 €	32 €
Nombre titres unitaires vendus	607 950	703 926
Nombre titres 24h vendus	218 217	161 900
Nombre abonnements annuels vendus	16 118	15 903
Taux du versement transports	1,75%	1,75%
Produit du versement transport	20 233 915 €	20 683 761 €
Nombre de salariés au Stac	261	270
Fréquentation du site internet du Stac	1 005 792	1 063 581
LIGNES SCOLAIRES	2015	2016
Nombre d'enfants inscrits	1 099	748
Nombre de services scolaires	28	30
CITALIS	2015	2016
Nombre de voyages réalisés	23 475	22 329
Nombre de voyages réalisés le dimanche et jours fériés	849	617
Nombre d'usagers inscrits	652	598
dont nouvelles inscriptions au service dans l'année	116	160
nombre de tickets vendus (trajets dans le PTU)	513	423
nombre de carnets 10 tickets vendus	1904	1 945
VÉLOSTATION	2015	2016
Contrats de location	5 723	5 217
Journées de location	100 214	94 820
Contrats de consigne	483	513
Journées de consigne	141 329	141 421
Recettes commerciales	66 300	62 883
Personnes transportées sur le service Vélobulle		2 419
COMPTAGES VÉLOS	2015	2016
Voie Verte de la Leysse	245 647	242 044
Parc du Verney à Chambéry	454 312	424 936
Avenue de la Boisse à Chambéry	86 944	90 842
Buisson Rond à Chambéry	241 341	234 487
Avenue de Lyon à Chambéry	117 142	111 034
Avenue Verte Nord côté Chambéry	296 341	286 436
Avenue Marius Berroir à Chambéry	176 026	145 686
Piste cyclable Croix de Bissy	123 967	120 829
Avenue du Comte Vert à Chambéry	330 983	316 662
Voie Verte des Planeurs Challes-les-Eaux	79 140	74 905







### Rédaction

Directions de Chambéry métropole,  
directeur général Dominique Bergé

### Coordination - synthèse

Direction de la communication

### Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar  
04 79 52 17 12  
www.adbcommunication.com

### Impression

Uberti-Jourdan  
04 50 97 24 79  
www.ubertijourdan.fr  
Certifié Imprim'Vert  
Imprimé sur papier 100% recyclé

### Crédits photographiques

Couverture :  
Chambéry métropole  
Didier Gourbin

Intercalaires :  
Nicolas Favrichon  
Didier Gourbin

Istockphotos  
ESO  
Chambéry métropole -Cœur des Bauges  
Chambéry métropole  
Vas-y Paulette  
Gilles Garofolin  
PNR des Bauges  
Photec Production  
Hobby One  
Didier Gourbin  
Pierre Morel  
Caroline Moureaux  
Marc Chatelain  
Agence Laurent Barsac Architecte  
Cécile Pavia  
Antoine Berger  
Manuel Bouron / CEN Savoie  
Pauline Caylak  
Marc Chatelain  
Cabinett Montmasson  
Coline Mollard-Ravanel : IRAM Grenoble  
Fotolia - elenathewisec  
Fotolia - Maxoido  
Image Extrem  
Nicolas Favrichon  
Alexandre Maccaud / Ecotope  
L. Bernard / SNCF Gares & connexions  
Onts et chaussées de la Savoie

Barberaz  
Barby  
Bassens  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Jacob-Bellecombette  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leyse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sonnaz  
Thoiry  
Vérel-Pragondran  
Vimines

Chambéry métropole Cœur des Bauges  
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères  
73026 Chambéry Cedex  
Tél. : 04 79 96 86 00  
Fax : 04 79 96 86 01

[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)